

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 13 décembre 2016
à 19 h**

**Bureau d'arrondissement
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

10.04 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701010

Période de questions du public

10.06 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.07 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701067

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 novembre 2016

10.08 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701037

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 15 novembre 2016

10.09 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701068

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2016

10.10 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701069

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 novembre 2016

12 – Orientation

12.01 Accord de principe / Mandat spécial

CA *Direction des travaux publics* - 1160141014

Déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1160173004

Approuver les 4 conventions avec divers organismes dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et accorder une contribution totale de 18 504 \$

20.02 Autres affaires contractuelles

CA Direction d'arrondissement - 1167043001

Résilier les protocoles d'ententes, pour les années 2016, 2017 et 2018, pour la concession de la délivrance de licences pour chiens et édicter une ordonnance abrogeant l'ordonnance 99-254, o. 9

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1165179010

Approuver la convention avec Mères avec pouvoir (MAP), pour les années 2017, 2018 et 2019, et accorder une contribution annuelle de 20 000 \$ pour un montant total de 60 000 \$ pour la réalisation de leur programme de réinsertion socioprofessionnelle à l'intention de jeunes femmes monoparentales

District(s) : Sainte-Marie

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1164105004

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 750 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.

District(s) : Sainte-Marie

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255025

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 70 000 \$ à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement commercial du Quartier latin, afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire des organismes

District(s) : Saint-Jacques
Sainte-Marie

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1162624004

Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'un montant de 20 000 \$

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1162624005

Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1163405005

Approuver la convention, d'une durée d'un an, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour un projet en sécurité urbaine et accorder une contribution totale de 23 720 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347072

Modifier la résolution CA15 240357 ainsi que la convention avec Carrefour Jeunesse-Emploi Montréal Centre-Ville, dans le cadre du projet Rouloboulo, afin de diminuer la contribution accordée à 12 002,65 \$

District(s) : Peter-McGill
Saint-Jacques

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1165377005

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal, pour le programme Accueil et Surveillance, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 480 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.11 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1166890032

Accorder un contrat de services de 252 801,28 \$, pour l'année 2017, à 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et le domaine public dans les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 252 801,28 \$ (appel d'offres public 16-15608 - 4 soumissionnaires)

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1165377004

Approuver la convention avec le Centre récréatif Poupart, pour l'année 2017, pour divers programmes (6-12 ans, adolescents et camp de jour) et accorder une contribution totale de 61 000 \$

District(s) : Sainte-Marie

20.13 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1162624008

Approuver la convention avec Missions Exeko dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016, volet II Projets structurants, pour la réalisation du projet Métissages urbains et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 \$

20.14 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1165876004

Approuver un contrat de services de 280 539 \$, pour l'année 2017, avec Mosaïcultures Internationales de Montréal pour la location d'une partie de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense totale de 280 539 \$

20.15 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1165377003

Approuver la convention avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour l'année 2017, pour divers programmes et accorder une contribution de 60 586 \$ ainsi qu'une contribution de 36 230 \$, assumée par le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, pour une contribution totale de 96 816 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.16 Entente

CA Direction des travaux publics - 1160225003

Autoriser une affectation de surplus et autoriser le Secrétaire d'arrondissement à signer une lettre d'entente avec le promoteur principal de l'événement La Balade pour la Paix pour l'acquisition du mobilier muséographique urbain pour un montant maximal de 300 000 \$

20.17 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1160173005

Approuver la convention avec la Feejad, pour l'année 2017, pour le projet les pères des Habitations Jeanne-Mance en action, et accorder une contribution de 20 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.18 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1160173006

Approuver deux conventions avec le Centre Jean-Claude-Malépart et la Direction Chrétienne (Innovation jeunes) dans le cadre du programme passeport jeunesse et accorder une contribution totale de 30 000 \$

20.19 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1163200004

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

20.20 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455017

Autoriser une affectation de surplus de 60 000 \$, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour le projet Décorations hivernales 2016-2017 sur les rues McGill et Saint-Paul Est, pour la période hivernale 2016-2017, et accorder une contribution de 48 000 \$ en 2016 et de 12 000 \$ en 2017 pour un montant total de 60 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.21 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1153405004

Modifier la résolution CA15 240435 et la convention avec le Y des femmes de Montréal pour divers programmes afin d'accorder une contribution supplémentaire de 5 550 \$

District(s) : Peter-McGill

20.22 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1166937008

Accorder un contrat de 89 680,50 \$ à Excavation Loisselle inc. pour des travaux de réfection du drain au 1525, rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 89 680,50 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-16-019 - 1 soumissionnaire)

District(s) : Peter-McGill

20.23 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455018

Autoriser une affectation de surplus de 17 500 \$, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Chambre de commerce chinoise de Montréal pour le festival des lanternes 2017 dans le quartier chinois et accorder une contribution de 17 500 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.24 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1163200007

Accorder un contrat d'une durée de 6 mois, au prix unitaire de 64,98 \$ le remorquage, à Remorquage Centre-Ville pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (PDQ 12, 20, 21 et 22) et autoriser une dépense maximale de 56 481,83 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15687 - 2 soumissionnaires)

20.25 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1163200005

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

20.26 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1163200006

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

20.27 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1167203011

Autoriser une dépense 280 000 \$ pour l'acquisition de paniers de rues pour l'arrondissement de Ville-Marie dont l'achat des matériaux ainsi que leurs assemblages seront pris en charge par la Direction du matériel roulant et des ateliers (CSP-MRA) de la Ville de Montréal

20.28 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1166890031

Accorder un contrat de 1 574 467,65 \$ à la firme Perform Net (9063-4825 Québec inc.) pour une durée de 48 mois (4 ans) afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 16-15654 - 6 soumissionnaires)

20.29 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1163200008

Accorder un contrat de 96 960,15 \$ à Topo Design inc. pour l'aménagement des postes d'attentes pour les calèches du Vieux-Montréal et autoriser une dépense maximale de 96 960,15 \$ (Appel d'offres VMI-16-020 - 2 soumissionnaires)

20.30 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1150890006

Augmenter le montant du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour couvrir les dépenses relativement aux travaux supplémentaires requis, dans le cadre de la restauration des arches et de la pagode dans le Quartier chinois de 176 500 \$, soit de 1 516 577,74 \$ à 1 693 077,74 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.31 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255022

Accorder un contrat de services professionnels de 166 397,67 \$, approuver la convention avec NIPPAYSAGE inc. et Les consultants S.M.I pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de transformation de la ruelle Mackay/Bishop et autoriser une dépense maximale de 166 397,67 \$ (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires)

District(s) : Peter-McGill

20.32 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255023

Accorder un contrat de services professionnels de 154 965,77 \$, approuver la convention avec NIPPAYSAGE inc et Les consultants S.M.I pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de transformation de la ruelle de la Montagne/Drummond et autoriser une dépense maximale de 154 965,77 \$ (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires)

District(s) : Peter-McGill

20.33 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160619011

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 5 121 \$

30 – Administration et finances

30.01 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction d'arrondissement - 1161024004

Approuver la radiation de la somme de 7 228,58 \$, ainsi que tout solde dû (incluant les frais de 15 \$), relativement au compte 80-168175-1 exercice 2013 mod 01

30.02 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701066

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016

30.03 Budget - Taxe / Compte

CA Direction d'arrondissement - 1161024003

Approuver la radiation de la somme de 7 077,56 \$ ainsi que tout solde dû, relativement au compte 25-156081-1 exercice 2014 mod 01

30.04 Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1167128004

Fermer les règlements d'emprunts CA-24-038, CA24-042, CA24-043, CA24-058, CA24-059, CA24-061, CA24-071, CA24-101, CA24-121, CA24-126 et CA24-137

30.05 Budget - Virement / Annulation de crédits

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1165937006

Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes culturels » et affecter un montant total de 1 227 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction d'arrondissement - 1165204002

Autoriser une affectation de surplus de 150 000 \$ en provenance des comptes de surplus de l'arrondissement pour couvrir les dépenses additionnelles de la Division des ressources humaines de l'arrondissement de Ville-Marie pour les années 2016, 2017 et 2018

30.07 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1165179011

Approuver la création du « Fonds de soutien financier aux organismes en développement social » et affecter un montant total de 1 951 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

30.08 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1166145031

Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs » et affecter un montant total de 1 000 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

30.09 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160141011

Prendre acte du dépôt des états financiers conformément à l'article 107.9 L.C.V

30.10 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1165384003

Autoriser préalablement une somme de 13 350 200 \$ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, signalisation, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

30.11 Budget - Virement / Annulation de crédits

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1153105014

Retourner au compte de provenance la somme de 391 700 \$, représentant la portion non utilisée de l'affectation de surplus pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016 et 2017

30.12 Budget - Virement / Annulation de crédits

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1163105014

Affecter une somme de 165 000 \$ des surplus de l'arrondissement pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016, 2017 et 2018

30.13 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1163200003

Autoriser une affectation de surplus d'un montant de 500 000 \$ pour les dépenses reliées aux différentes interventions prévues pour la réforme des activités des calèches en 2017

30.14 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1166143003

Autoriser le début des travaux de décontamination des sols et d'aménagement au jardin de La Presse

District(s) : Saint-Jacques

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160141006

Adopter un règlement imposant, à compter du 1^{er} janvier 2017, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Adoption

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701063

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2017 - Adoption

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255020

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 - Adoption

District(s) : Peter-McGill
Saint-Jacques

40.04 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255021

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455013

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.06 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455014

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.07 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199015

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme afin d'autoriser la catégorie M.6 sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté - 2^e projet de règlement

District(s) : Saint-Jacques

40.08 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199017

Adopter une résolution autorisant la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur une partie du lot 1 567 720, actuellement au 1500, avenue Papineau, et en tréfonds du lot 1 567 971, correspondant à l'emprise de la rue De Champlain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Poste de ventilation Alexandre-DeSève) - 2^e projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.09 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165914006

Édicter une ordonnance pour la mise en place d'un stationnement interdit en tout temps excepté autobus - débarcadère seulement pour « Au Sommet Place Ville-Marie » ainsi que le prolongement du poste de taxis situé sur Cathcart côté sud, à l'est de Mansfield.

District(s) : Peter-McGill

40.10 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165914007

Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance pour la mise en place d'un stationnement interdit en tout temps, excepté taxis sur la rue Sainte-Catherine côté nord, entre les rues Wolfe et Montcalm

District(s) : Saint-Jacques

40.11 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165914008

Édicter une ordonnance afin de modifier un espace de stationnement, de courte durée et tarifé, en débarcadère pour personnes handicapées face au 1181 Crescent

District(s) : Peter-McGill

40.12 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1162624007

Édicter des ordonnances en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1)

40.13 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1160679024

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 9^e partie, B)

40.14 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607005

Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » avec l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques » au 3^e étage d'un bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

District(s) : Sainte-Marie

40.15 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607009

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « gîte touristique » au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2382, rue Wurtele

District(s) : Sainte-Marie

40.16 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607010

Rendre une décision, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée du 1713, rue Sanguinet

District(s) : Saint-Jacques

40.17 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1162624006

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 10^e partie, A) et édicter les ordonnances

40.18 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255024

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), autorisant les promoteurs d'événements à installer une enseigne ou une enseigne publicitaire pour les événements en 2017

40.19 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199021

Adopter une résolution autorisant l'ajout de l'usage « salle de réception » pour le local situé au 649, rue Wellington, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Restaurant soupesoup) - 1^{er} projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.20 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167303005

Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest comprenant la construction d'un nouvel espace commercial sur la rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins) - 1^{er} projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.21 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1165289010

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1220, rue Saint-Marc, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement

District(s) : Peter-McGill

40.22 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607011

Adopter une résolution autorisant l'occupation du Dawson Hall et du Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, à des fins de « salle de spectacle », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » accessoires au lieu de culte, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.23 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701044

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à la Société québécoise des infrastructures d'occuper gratuitement le domaine public avec un mur rideau, sur la rue Balmoral afin de remplacer la Société Québécoise des Infrastructures par le Syndicat de la copropriété Édifice Wilder - espace danse - Adoption

40.24 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167303006

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assouplir l'encadrement des matériaux autorisés pour les revêtements de toit - Avis de motion

40.24.1 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167303006

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assouplir l'encadrement des matériaux autorisés pour les revêtements de toit - 1^{er} projet de règlement

40.25 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167176004

Rendre une décision, en vertu du titre VIII du règlement d'urbanisme, d'approuver les travaux déjà effectués sur la façade Savoie de l'immeuble situé au 1731, rue Saint-Denis

District(s) : Saint-Jacques

40.26 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1163332013

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'implantation d'un équipement mécanique sur la façade avant du côté Est au 60 à 66, boulevard René-Lévesque Est

District(s) : Saint-Jacques

40.27 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199018

Adopter une résolution autorisant l'occupation d'un café-terrace accessoire à un restaurant d'un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) -1^{er} projet de résolution

District(s) : Sainte-Marie

40.28 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165353007

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 52 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour travaux autorisés en cours et à des fins de sécurisation

40.29 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166220004

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment résidentiel et commercial projeté au 20, rue De La Gauchetière Est de l'obligation de fournir une unité de stationnement

District(s) : Saint-Jacques

40.30 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166220003

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984) une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2055, rue Stanley, de l'obligation de fournir six unités de stationnement

District(s) : Peter-McGill

40.31 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199019

Adopter, en vertu du Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036), une résolution autorisant, sous certaines conditions, la réalisation de divers travaux de réaménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau aux abords de la station de métro Jean-Drapeau entre le fleuve Saint-Laurent, le lac des Cygnes, le chenal Le Moyne et la Biosphère dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène

District(s) : Sainte-Marie

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701065

Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455016

Désigner Mme Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement chef d'équipe de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique

District(s) : Saint-Jacques

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance



Dossier # : 1162701010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-05 15:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

CONTENU**CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-05

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1162701067

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 novembre 2016

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 novembre 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-23 15:45

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701067**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 novembre 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 novembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-22

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 15 novembre 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 15 novembre 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-29 14:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701037**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 15 novembre 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 15 novembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-22

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701068

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-01 08:32

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701068**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-30

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701069

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 novembre 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 novembre 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-08 14:30

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701069**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 novembre 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 novembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1160141014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau

D'approuver la délégation au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-06 11:39

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1160141014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau travaille depuis plus de 3 ans, en collaboration avec l'ensemble des arrondissements, au projet d'optimisation des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout (projet Maxim'eau). Ce projet vise une amélioration majeure des processus d'organisation, de planification et d'ordonnancement des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout à travers trois volets : un volet ressources humaines, un volet approvisionnement et gestion des inventaires et un volet informatique,. En ce qui a trait au volet ressources humaines, des lacunes importantes ont été identifiées sur le plan de la formation technique. Ces lacunes sont également amplifiées par le manque de stabilité des employés dédiés à cette activité et le manque de procédures documentées et standardisées. Pour répondre à ces préoccupations, le Service de l'eau et les arrondissements ont, d'une part,rédigé deux nouveaux descriptifs de fonctions cols bleus et révisé l'ensemble des procédures de travail et des équipements de travail reliés à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout. Les nouveaux descriptifs de fonctions seront incessamment déposés au Comité conjoint d'évaluation et leurs modalités d'implantation devront faire l'objet de discussions avec le Syndicat des cols bleus regroupés conformément aux dispositions de leur convention collective.

Or, le succès du déploiement de ce nouveau modèle d'organisation du travail repose sur l'établissement de modalités uniformes de déploiement de ces descriptifs pour l'ensemble des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision DA150050002 - Autoriser la création, l'affichage et le comblement de cinq (5) postes permanents et de sept (7) postes temporaires dédiés au projet d'optimisation de la gestion des actifs des réseaux d'eau secondaires.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande *de déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.*

Dans le cadre de ce déploiement, il est également recommandé :

- de créer une unité administrative dédiée aqueduc / égout composée d'une structure de postes visant les deux nouvelles fonctions et optionnellement les fonctions de la famille «chauffeurs»;
- de favoriser la libération des employés afin qu'ils reçoivent la formation sur les nouvelles instructions de travail dans une optique de formation continue;
- de respecter les modalités d'accessibilité aux nouvelles fonctions qui seront déterminées dans le cadre des discussions;
- de collaborer à la mise en place d'un modèle d'organisation du travail impliquant les planificateurs du Service de l'eau et les gestionnaires de l'arrondissement;

JUSTIFICATION

L'établissement de modalités uniformes de déploiement du nouveau modèle d'organisation du travail permettra aux arrondissements d'exploiter le plein potentiel du modèle afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Accroissement des compétences techniques des employés;
- Accroissement de l'efficacité et la qualité des travaux;
- Réduction des risques d'accidents de travail des employés;
- Réduction des risques associés à la santé publique;

Conformité accrue aux exigences gouvernementales émanant du règlement sur la qualité de l'eau potable, des règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et des divers ministères;
Amélioration des services à la population.

De plus, il est prévu que les arrondissements soient consultés tout au long du processus afin de s'assurer que les modalités d'application qui seront négociées soient suffisamment flexibles pour rencontrer l'ensemble des besoins des arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE, Ville-Marie

Lecture :

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE, 22 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2016-11-18

**Dossier # : 1160173004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les 4 conventions avec divers organismes dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et accorder une contribution totale de 18 504 \$

D'approuver les 4 conventions avec le Carrefour de ressources en interculturel, l'Association les Chemins du Soleil, Oxy-Jeunes et Innovation Jeunes (Direction chrétienne) dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 4 626 \$ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 4 626 \$ à l'Association les Chemins du Soleil;
- 4 626 \$ à Oxy-jeunes;
- 4 626 \$ à Innovation Jeunes (Direction chrétienne)

D'imputer cette dépense totale de 18 504 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-11-16 10:36

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1160173004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les 4 conventions avec divers organismes dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et accorder une contribution totale de 18 504 \$

CONTENU

CONTEXTE

Un appel de proposition de projets dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans a eu lieu dans la période du 12 septembre au 14 octobre 2016. Plusieurs organismes à but non lucratif ont proposé des projets, afin de répondre à différents enjeux jeunesse identifiés dans les milieux de vie. Ce programme vise à offrir aux jeunes des activités de qualité, diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins. Ces activités seront aussi offertes en complémentarité et en concertation avec le milieu, de façon à favoriser le plein épanouissement des jeunes desservis, à établir une action harmonisée en relations interculturelles et de prévention des problématiques sociales. Ce programme bénéficie, depuis 2007, pour sa mise en oeuvre du soutien financier de la Ville de Montréal et du ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI). Ce dossier propose une contribution financière à quatre organismes et l'adoption de quatre conventions dans le cadre de ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0818 : Approuver un projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 \$, pour la période 2014 - 2016, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

CE07 0768: Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en oeuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

CM11 0162 : Approuver un projet d'entente triennale 2011-2014 entre le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes / autoriser la réception d'une somme 8 195 000 \$, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014.

CA15 240641 (1155986004) : Approuver les 4 conventions avec divers organismes dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et accorder une contribution totale de 18 504 \$

CM16 0592 : Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une

aide financière à la Ville de 1 900 000 \$, pour la période 2016 - 2017, afin de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie bénéficie d'une enveloppe totale annuelle de 18 504 \$ dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans. Ce programme permet d'offrir un soutien financier dans quatre domaines d'activités, soit la diversité sociale, le loisir culturel, les activités physiques, sportives et de plein air urbain, ainsi que l'environnement et le développement durable. Un comité de sélection composé d'un assistant intervention loisirs, d'un agent de développement et d'un conseiller en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie recommande le soutien des quatre projets suivants qui s'inscrivent dans les orientations du programme et qui ont démontré leur pertinence face aux enjeux identifiés dans les différents milieux.

Programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans			
Organismes	Projets	Détails	Districts électoraux
Innovation Jeunes	Mon jardin, ma ville	Projet en agriculture urbaine visant à développer les compétences sociales et professionnelles des jeunes ainsi que leur engagement communautaire.	District de Peter-McGill
Association les Chemins du Soleil	Coopérative jeunesse service	Projet de mise sur pied d'une coopérative jeunesse de service favorisant le développement global des jeunes de 12 à 17 ans.	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques
Oxy-jeunes	Spectacle d'expression jeunesse Centre-Sud	Projet en loisir culturel d'ateliers d'expression artistique pour les jeunes et favorisant leur implication citoyenne. Culminant par l'organisation et la participation d'un spectacle dans le cadre de la programmation estivale de l'Arrondissement.	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques
Carrefour de ressources en interculturel	Les rendez-vous interculturels du Centre-Sud : 11 ^e édition	Projet favorisant une réflexion approfondie des jeunes sur des thèmes interculturels, tels que l'identité et les préjugés	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques

JUSTIFICATION

Les projets recommandés dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans sont des projets structurants pour les quartiers dans lesquels ils sont réalisés, ils ont fait leurs preuves et visent des enjeux locaux identifiés par le milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière est non récurrente. Les versements se feront conformément aux politiques prescrites aux conventions.

Le financement de la contribution financière de 18 504 \$ se répartit ainsi :

Un montant de 11 544 \$ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère de

l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (**Ville-MIDI 2016-2017**);

Un autre montant de 6 960 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Organismes	Ville Mtl (diversité sociale)	MIDI	Total
Innovation Jeunes	1 740 \$	2 886 \$	4 626 \$
Association les Chemins du Soleil	1 740 \$	2 886 \$	4 626 \$
Oxy-jeunes	1 740 \$	2 886 \$	4 626 \$
Carrefour de ressources en interculturel	1 740 \$	2 886 \$	4 626 \$
TOTAL	6 960 \$	11 544 \$	18 504 \$

Voir fichier en pièce jointe pour les aspects financiers relatifs au dossier décisionnel. Les informations budgétaires et comptables seront indiquées dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les quatre projets sont offerts à des jeunes vivant dans des zones identifiées comme défavorisées. Les jeunes touchés par ces projets sont d'origines culturelles diverses. Ces projets s'inscrivent dans la philosophie de l'intervention municipale en favorisant l'implication des jeunes dans les processus de décision. Environ 580 jeunes seront touchés par ces projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues aux conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les organismes déposeront un rapport d'étape et un bilan au plus tard le 31 juillet 2017. Ces spécifications sont inscrites dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mourad BENZIDANE, Direction générale
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 15 novembre 2016
Mourad BENZIDANE, 14 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1167043001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier les protocoles d'ententes, pour les années 2016, 2017 et 2018, pour la concession de la délivrance de licences pour chiens et édicter une ordonnance abrogeant l'ordonnance 99-254, o. 9

D'annuler, en vertu du Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) (99-254), l'ordonnance 99-254, o. 9 modifiant l'annexe 2 de ce règlement afin de mettre à jour la liste des concessionnaires;

D'annuler, relativement à l'octroi de concessions pour la délivrance de licences pour chiens, pour les années 2016, 2017 et 2018, les protocoles d'ententes entre l'Arrondissement et la Société écocitoyenne de Montréal (l'Éco-quartier de Sainte-Marie), la Société pour l'action et la sensibilisation environnementale de Montréal (Éco-quartier de Peter-McGill), Animal expert Maisonneuve inc.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-11-17 14:03

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1167043001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier les protocoles d'ententes, pour les années 2016, 2017 et 2018, pour la concession de la délivrance de licences pour chiens et édicter une ordonnance abrogeant l'ordonnance 99-254, o. 9

CONTENU**CONTEXTE**

Durant les trois dernières années, et ce, jusqu'en octobre 2016, en plus des deux comptoirs Accès Ville-Marie, trois concessionnaires étaient autorisés à délivrer des licences pour chiens, soit Animal Expert Maisonneuve inc., la Société pour l'Action et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (Éco-quartier Peter-McGill), la Société écocitoyenne de Montréal (Éco-quartier de Sainte-Marie). Les ententes étant arrivées à échéance en 2015, nous avons procédé au renouvellement.

Avec l'entrée en application, le 3 octobre dernier, du nouveau Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), la majorité des arrondissements ont décidé de mettre fin à l'entente les reliant avec les concessionnaires pour une meilleure gestion des documents demandés pour l'émission d'un permis animalier.

L'arrondissement de Ville-Marie désirant se conformer à la décision des autres arrondissements met ainsi fin à l'entente de trois ans entre animal Expert Maisonneuve inc., la Société pour l'Action et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (Éco-quartier Peter-McGill), la Société écocitoyenne de Montréal (Éco-quartier de Sainte-Marie) et demande l'annulation de l'ordonnance 99-254, o. 9 (résolution CA16 240032).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Renée LAMY
Secrétaire d'unité administrative

IDENTIFICATION

Dossier # :1167043001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les protocoles d'ententes, pour les années 2016, 2017 et 2018, pour la concession de la délivrance de licences pour chiens et édicter une ordonnance

CONTENU

CONTEXTE

Durant les trois dernières années, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015, en plus des deux comptoirs Accès Ville-Marie, trois concessionnaires étaient autorisés à délivrer des licences pour chiens, soit Animal Expert Maisonneuve inc., la Société pour l'Action et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (Éco-quartier Peter-McGill), la Société écocitoyenne de Montréal (Éco-quartier de Sainte-Marie). Les ententes étant arrivées à échéance, il importe de les renouveler.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

4 décembre 2012 Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) (99-254).
 24 novembre 2009 - Résolution approuvant l'octroi de concessions par la délivrance de licences de chiens en 2010, 2011 et 2012 (CA09 240713)
 29 novembre 1999 - R.V.M. 99-254 - Entrée en vigueur du « Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10), pour l'année 2000 » (CO99 02722).

DESCRIPTION

Comme les ententes relatives à la délivrance de licences pour chiens se terminaient le 31 décembre 2015, il y a lieu que de nouvelles ententes, d'une durée de 3 ans (1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018) soient signées avec les concessionnaires suivants:

- La Société écocitoyenne de Montyréal (Éco-quartier Sainte-Marie), 2151, rue Parthenais, Montréal (Québec), H2K 3T3;
- La Société pour l'action et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (Éco-quartier Peter-McGill), 1240, rue Saint-Marc, Montréal (Québec) H3H 2E5;
- Animal expert Maisonneuve inc., 1113, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2L 1Z8;

Ces nouvelles ententes sont identiques à celles actuellement en vigueur. Résiliables en tout temps par l'arrondissement, elles autorisent les concessionnaires à délivrer des licences pour chiens, à prélever au nom de l'arrondissement les montants prévus au règlement annuel sur les tarifs et les obligent à tenir un registre des informations nécessaires à l'application de la réglementation pertinente.

De plus, il y a lieu d'édicter, en vertu du Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) (99-254), une ordonnance modifiant l'annexe 2 de ce règlement afin de mettre à jour la liste des concessionnaires.

JUSTIFICATION

Même si les deux comptoirs Accès Ville-Marie délivrent des licences pour chiens, l'attribution de concessions à cette même fin permet à l'arrondissement de s'assurer que plus de gens se conforment à la réglementation pertinente, tout en améliorant l'accessibilité à ce service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 3 \$ est conservée par le concessionnaire pour toute licence délivrée tel que prévu au règlement sur les tarifs en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La liste des concessionnaires est disponible :

- sur le site de l'arrondissement
- sur le dépliant, *Votre chien , vos responsabilités*

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au règlement 99-254, de même qu'aux dispositions réglementaires en matière de délégation de pouvoirs du conseil de Ville aux conseils d'Arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismaila DIOP
Chef de section - Relations avec les citoyens

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Isabelle ROUGIER
Chef de division communication arr. ville-
marie



Dossier # : 1165179010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Mères avec pouvoir (MAP), pour les années 2017, 2018 et 2019 et accorder une contribution annuelle de 20 000 \$ pour un montant total de 60 000 \$ pour la réalisation de leur programme de réinsertion socioprofessionnelle à l'intention de jeunes femmes monoparentales

D'approuver la convention avec Mères avec pouvoir (MAP) pour les années 2017, 2018 et 2019;

D'accorder à cette fin une contribution annuelle de 20 000 \$ pour ces trois années pour la réalisation de leur programme de réinsertion socioprofessionnelle à l'intention de jeunes femmes monoparentales;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-06 08:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165179010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Mères avec pouvoir (MAP), pour les années 2017, 2018 et 2019 et accorder une contribution annuelle de 20 000 \$ pour un montant total de 60 000 \$ pour la réalisation de leur programme de réinsertion socioprofessionnelle à l'intention de jeunes femmes monoparentales

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme *Mères avec pouvoir* (MAP) intervient depuis 15 ans dans le quartier Centre-Sud auprès de femmes monoparentales de tous âges ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans. Ces femmes résident dans un complexe résidentiel où elles bénéficient de services divers (accès privilégié à un CPE, interventions psychosociales, accompagnement vers les ressources, etc.) avec pour objectif de favoriser leur autonomie et leur intégration sociale et professionnelle et d'assurer le développement global et le bien-être de ces femmes et de leurs enfants. MAP reçoit de plus en plus de jeunes mères monoparentales âgées de 17 à 23 ans et dont plusieurs sont issues des centres jeunesse. Cette nouvelle clientèle nécessite un appui et une intervention plus soutenue dans leurs démarches.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Les jeunes mères monoparentales rencontrent davantage de défis d'intégration sociale que les usagères habituelles de MAP, ce qui les maintient dans la pauvreté. Dans le cadre du programme « jeunes mères », vingt jeunes mères pourront développer annuellement, en collaboration avec d'autres partenaires communautaires et institutionnels, une meilleure connaissance des ressources et organismes du territoire, participer à des activités de loisirs et à des sorties culturelles et seront initiées à la politique municipale et à la participation citoyenne. Ce programme adapté d'activités et de formation contribuera à assurer une plus grande réussite de leurs projets socioprofessionnels.

JUSTIFICATION

Le financement accordé par l'arrondissement de Ville-Marie permettra d'intervenir de manière plus efficiente et d'offrir des activités spécifiques aux jeunes mères monoparentales et sur la liste d'attente de l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière seront disponibles dans le fonds en développement social.
Les versements se feront conformément aux politiques prescrites à la convention.
Cette dépense est imputée, conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités réalisées par *Mères avec pouvoir* appuient l'action 9 "Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion" du plan d'action de l'Administration municipale, intégré dans le *Plan Montréal durable 2016-2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Activités sociales et de réinsertion socioprofessionnelle soutenant la participation citoyenne de jeunes femmes qui contribue à briser leur isolement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération particulière prévue. L'annexe 2 incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de la contribution financière.
Suivi de la convention par le responsable du dossier. Remise d'un bilan annuel, incluant un bilan financier et les fréquentations de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-11-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1164105004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 750 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 750 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. ;
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 11:48

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164105004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 750 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'Association sportive et communautaire Centre-Sud (ASCCS) offre dans sa programmation de nouvelles activités. Une activité de futsal (soccer intérieur) a été offerte par l'organisme, pour une première fois, à la session automne 2016. Pour aider au démarrage de cette dernière, l'organisme a fait une demande de soutien financier à la Division des sports, des loisirs et du développement social (DSLDS) dans le but de faire l'acquisition de ballons ainsi que d'ancrages pour les but. Après analyse du dossier, la DSLDS recommande l'octroi d'une contribution financière de 750\$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le futsal est un dérivé du soccer et se pratique en salle. Malgré sa grande popularité en Amérique du Sud, ce sport est implanté depuis peu au Québec. Les équipes sont composées de cinq joueurs sur le terrain. Un des avantages du futsal est d'offrir un jeu plus rapide. En offrant cette activité, l'organisme donne la possibilité à des jeunes de pratiquer un nouveau sport. Présentement une vingtaine de jeunes adolescents (garçons et filles) âgés entre 13 et 18 ans pratique le futsal. De plus l'organisme a développé une ligue scolaire avec les écoles primaires du quartier.

JUSTIFICATION

Le programme est centré sur les intérêt des jeunes et favorise les comportements pro-sociaux, tel que le respect, la coopération et la discipline tout en axant les interventions sur les saines habitudes de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière sont disponibles au budget de fonctionnement 2016 de la DSLDS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de l'activité permettra entre autre de s'assurer que l'activité se déroulera dans un milieu sécuritaire,

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rapport sur les inscriptions et les fréquentations à l'activité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda GOULET
Agente de développement
pour Josée Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-11-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1166255025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 70 000 \$ à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement commercial du Quartier latin, afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire des organismes

Attendu la résolution CA08 240130 du 4 mars 2008 d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial (CA-24-034.2);

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes:

35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire de la Société de développement commercial;

35 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire de la Société de développement commercial;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décision.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 11:49

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 70 000 \$ à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement commercial du Quartier latin, afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire des organismes

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur déléguant aux conseils d'arrondissement les compétences du conseil en matière de Sociétés de développement commercial (CM03-0623). Le 7^e alinéa de l'article 1 de ce règlement indique que le conseil de la ville délègue entre autres aux conseils d'arrondissement le pouvoir suivant :

- les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 de la Loi des Cités et Villes en vue d'accorder des subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

L'arrondissement de Ville-Marie a inscrit à son budget les montants nécessaires à l'application du Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240657 - 8 décembre 2015 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 70 000 \$ à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement commercial du Quartier latin, afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire des organismes;

CA15 240020 - 10 février 2015 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 70 000 \$ à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement commercial du Quartier latin, afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire des organismes;

CA08 240130 - 4 mars 2008 - D'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial (CA-24-034.2);

CA06 240283 - 2 mai 2006 - D'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial (CA-24-034.1);

CA04 241136 - 7 décembre 2004 - D'adopter le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial (CA-24-034).

DESCRIPTION

Selon les dispositions prévues au règlement modifié, le montant de la subvention pour chaque organisme est établi à 35 000 \$.

La totalité de la subvention devra couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire des Sociétés de développement commercial, à l'exclusion de toute rémunération versée à leurs membres, ainsi que les frais prévus pour l'engagement du personnel.

JUSTIFICATION

L'aide financière de l'arrondissement à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement du Quartier latin est importante pour que ces dernières s'acquittent de la mise en oeuvre de leur plan d'action pour l'année 2017, devant favoriser le développement économique et commercial de leur secteur respectif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un poste budgétaire qui inclut cette contribution financière à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement du Quartier latin est inscrit au budget 2017 de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement après que le conseil d'arrondissement aura adopté la résolution à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2016-11-25



Dossier # : 1162624004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'un montant de 20 000 \$

D'accepter une compensation de 20 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications;

De déposer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-23 15:46

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162624004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'un montant de 20 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1980, à la demande du ministère de la Culture et des Communications, la Ville verse annuellement une subvention à l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise. Au moment de l'établissement de cette subvention par le MCCCCF, ses règles d'attribution ne lui permettaient pas qu'il subventionne des bibliothèques privées dans les municipalités où il existe une bibliothèque municipale subventionnée par le MCCCCF, comme c'est le cas à Montréal. Pour cette raison, les crédits transitent par la Ville. La Ville recouvre du MCCCCF la totalité du montant de la subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 1153105011 / CA15 240647 (8 décembre 2015) : Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$
- 1142840028 / CA14 240687 (9 décembre 2014) : Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$
- 1132840033 / CA13 240608 (19 novembre 2013) : Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$

DESCRIPTION

Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise, 3479, rue Peel, McGill University, Montréal - 20 000 \$ subvention annuelle de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Le MCCCCF désire supporter financièrement cette institution et assume la totalité du coût, qu'il ajoute à sa subvention annuelle à la Bibliothèque de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette subvention est essentielle au maintien des activités de la Bibliothèque polonaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Parties prenantes

Ivan FILION, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CARBONNEAU
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1162624005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$

D'approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-25 15:15

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162624005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1980, et à la demande du ministère de la Culture et des Communications, la Ville verse annuellement une subvention à la Bibliothèque polonaise de Montréal. Au moment de l'établissement de cette subvention par le MCCCCF, ses règles d'attribution ne permettaient pas qu'il subventionne des bibliothèques privées dans les municipalités où il existe une bibliothèque municipale subventionnée par le MCCCCF, comme c'est le cas à Montréal. Pour cette raison, les crédits transitent par la Ville. La Ville recouvre du MCCCCF la totalité du montant de la subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 1153105012 / CA15 240647 (8 décembre 2015) : Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$
- 1142840029 / CA14 240688 (9 décembre 2014) : Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$
- 1132840034 / CA13 240609 (19 novembre 2013) : Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$

DESCRIPTION

Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise de Montréal, 3479, rue Peel, McGill University, Montréal - 20 000 \$ subvention annuelle de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Le MCCCCF désire supporter financièrement cette institution et assume la totalité du coût, qu'il ajoute à sa subvention annuelle à la Bibliothèque de Montréal. Le Service de la culture détient la demande de subvention et le rapport d'activités de la Bibliothèque.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette bibliothèque ayant avancé les fonds, un refus déstabiliserait sérieusement ses activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Parties prenantes

Ivan FILION, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CARBONNEAU
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2016-11-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1163405005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, d'une durée d'un an, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour un projet en sécurité urbaine et accorder une contribution totale de 23 720 \$

D'approuver la convention, d'une durée d'un an, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation du *Projet sur la sécurité dans les milieux de vie* ;
D'accorder, à cette fin, une contribution de 23 720 \$;

D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-25 15:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163405005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, d'une durée d'un an, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour un projet en sécurité urbaine et accorder une contribution totale de 23 720 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent travaille depuis quelques années avec de nombreux partenaires du milieu sur la sécurité dans le faubourg, notamment en animant un comité sur la sécurité. En 2013, le comité s'est doté d'un diagnostic et en 2014, la qualité des milieux de vie est ressortie comme une priorité d'action lors d'un forum organisé par la Table. Au cours des années suivant ce forum, des interventions à petite échelle ont mobilisé les membres de la Table et des résidants de certains secteurs. De façon à mieux répondre au besoin, la Table souhaite maintenant intensifier ses démarches dans plusieurs milieux de vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240032 du 12 février 2013

Approuver la convention avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation d'un diagnostic sur la sécurité et accorder une contribution de 4 000 \$.

DESCRIPTION

Le projet vise l'embauche à temps partiel d'un chargé de projet en matière de sécurité qui, en plus de coordonner le comité de sécurité de la Table, aura comme mandat d'assurer le suivi des interventions en cours (ex: secteurs du parc Robert-Prévost et St-Jacques, rue Ste -Élizabeth, rue Joly, Parc de la paix, etc.) et mettre en place des comités de voisinage dans des nouveaux secteurs, notamment: les abords de la rue de la Gauchetière dans le Quartier chinois, le Quartier de la santé et le secteur au nord des Habitations Jeanne-Mance.

Les 3 objectifs qui rejoignent les valeurs de cohabitation harmonieuse portées par la Table sont les suivants:

1. Établir de courts diagnostics de sécurité pour chaque secteur
2. Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité dans le faubourg
3. Sensibiliser la population résidente à la sécurité des personnes de la rue

JUSTIFICATION

Les ressources actuelles de la table permettent peu d'interventions approfondies en terme de sécurité et limitent considérablement le nombre de secteurs qui peuvent être investis. Ce projet permettra d'atteindre davantage de résultats et d'impacts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier. 20 000 \$ sont assumés par l'arrondissement de de Ville-Marie tandis que 3 720 \$ sont assumés par le Service de la diversité sociale et des sports, sur un total de 23 720\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra l'amélioration du sentiment de sécurité, la diminution des plaintes au Poste de quartier 21 pour les secteurs ciblés et la modification des perceptions des résidents par rapport à l'itinérance et la toxicomanie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mi-décembre 2016: début du projet

Hiver, été et automne 2017: diagnostics, mise en place des comités, réalisation des interventions

Automne 2017: activités d'évaluation sur l'amélioration du sentiment de sécurité. Au moins 2 secteurs feront l'objet de cette évaluation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 22 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUTHIER
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1156347072

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Carrefour Jeunesse-Emploi Montréal Centre-Ville dans le cadre du projet Rouloboulo et accorder une contribution de 13 208,03 \$ couvrant le coût des permis d'occupation du domaine public

D'accorder à l'organisme à but non lucratif Carrefour Jeunesse Emploi une subvention de 13 208,03 \$ couvrant le coût des permis d'occupation du domaine public dans le cadre du projet « Rouloboulo »

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-06-30 11:01

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156347072

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Carrefour Jeunesse-Emploi Montréal Centre-Ville dans le cadre du projet Rouloboulo et accorder une contribution de 13 208,03 \$ couvrant le coût des permis d'occupation du domaine public

CONTENU

CONTEXTE

Le Carrefour jeunesse-emploi Montréal - Centre-ville a lancé cet été un projet pilote dont l'objectif est d'aider les jeunes à la recherche d'emploi en créant un point de rencontre mobile qui permettra de tisser des liens entre ces derniers et les entreprises du secteur. Un camion sera présent dans les rues de l'arrondissement dans certains sites précis au cours de l'été. Le projet se déroulera du 1er juin au 11 septembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

8 juin 2015 : Résolution CA15 240338 autorisant la distribution et la sollicitation de matériel sur le domaine public

DESCRIPTION

Les tenanciers du kiosque mobile inciteront les jeunes de 16 à 35 ans à venir à l'intérieur du camion et distribueront également du matériel éducatif. Les services offerts iront d'un service de mise à jour des CV à des offres d'emploi avec entrevues.

Le camion sera présent sur plusieurs sites dans l'arrondissement. Certains de ces sites se trouvent sur le domaine public et nécessitent un permis d'occupation, soient :

- la rue Beaudry côté Est, au nord de la rue Sainte-Catherine Est
- la rue Saint-Denis côté Ouest, au nord du boulevard De Maisonneuve Est
- la rue Saint-Hubert côté Ouest, au nord de la rue Sainte-Catherine Est
- la rue Sainte-Catherine Ouest côté nord, à l'ouest de la rue Bishop
- la rue Tupper côté sud, entre l'avenue Atwater et la rue Lambert-Closse

Le demandeur souhaite obtenir une subvention de la part de l'arrondissement afin de couvrir le coût des permis d'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que cette subvention peut être accordée en raison des éléments suivants :

- Ce projet bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal, grâce à l'aide du gouvernement du Québec accordée dans le cadre de l'Entente Montréal 2025, administrée par le secrétariat de la région Métropolitaine.
- Le montant exigé à l'OBNL mettrait en péril le projet Rouloboulo.
- Il constitue une opportunité pour les jeunes d'accéder à l'emploi, et pour les employeurs de Ville-Marie d'embaucher de la main-d'oeuvre.
- La présence du camion aura également pour effet de contribuer à l'animation du domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la subvention s'élève à 13 208,03 \$.

Le numéro de fournisseur est : F366642

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à la relève en encourageant les jeunes à la recherche d'emplois

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-25

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Agente de recherche

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1165377005

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal, pour le programme Accueil et Surveillance, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 480 \$

D'approuver la convention, pour l'année 2017, avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal, pour le programme, Accueil et Surveillance;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 34 480 \$ pour l'année 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 11:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165377005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal, pour le programme Accueil et Surveillance, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 480 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie est associé avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal pour assurer l'accueil et la surveillance au Centre Alexandre-DeSève. À cet effet, la convention de contribution vise à soutenir l'organisme dans la gestion de ces locaux. L'organisme assure donc l'accueil des personnes et des groupes, ainsi que la surveillance et la sécurité de ses installations (salles au Centre Alexandre-DeSève et gymnases dans les écoles primaires). De plus, il met en place une offre de service en activité physique, culturelle et de loisir pour les citoyens de l'arrondissement. La convention présentement en vigueur, viendra à échéance le 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La contribution financière de l'arrondissement doit servir d'effet de levier au Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal pour maximiser l'utilisation des espaces disponibles au Centre Alexandre-DeSève. La mise en place d'une offre de service en activité physique, culturelle et de loisir dans ses locaux est priorisée. De plus, il est demandé de rationaliser les réservations de gymnases afin de permettre l'accès aux organismes jeunesse de l'arrondissement d'occuper ces installations sportives de choix.

Au début du mois de janvier 2016, des travaux de réaménagement en accessibilité universelle ont débuté pour se terminer au début du mois d'avril 2016. En raison de ces travaux, des locaux n'ont pu être disponibles. De plus, depuis le début de ces travaux, le deuxième étage a été condamné en raison de l'état de vétusté de l'escalier de secours extérieur.

Ces travaux ont affecté la fréquentation au Centre. Pour l'année 2016, le Service des loisirs Sacré-Coeur a enregistré près de 5 900 fréquentations au Centre Alexandre-DeSève tandis que dans les gymnases, il a enregistré près de 6 245 fréquentations. À noter que l'offre de service de l'organisme s'adresse exclusivement à une clientèle adulte dont 62% provienne de l'arrondissement de Ville-Marie.

JUSTIFICATION

Le Centre Alexandre-DeSève est un bâtiment appartenant à l'arrondissement de Ville-Marie. Dans le but d'assurer un accueil de qualité, ainsi qu'une utilisation maximale des lieux, l'arrondissement a mandaté cet organisme pour en assurer l'accueil des usagers, la surveillance et la sécurité des lieux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière, en lien avec le programme Accueil et Surveillance est disponible au budget 2017 de la DSLDS. Numéro d'imputation budgétaire: 2438-00100000-306125-07123-61900-016490 pour un montant de 34 480 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir l'accessibilité et maximiser la fréquentation au Centre Alexandre-DeSève, par une offre de service en loisirs aux citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que par la location des locaux disponibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La programmation du Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal est diffusée sur le site Internet et elle est publiée par le biais du Répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement de Ville-Marie. Ce répertoire est distribué dans tous les foyers de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention par l'agente de développement;
Versement de la contribution financière;
Évaluation du plan d'action

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEGAULT
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-11-25



Dossier # : 1166890032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services de 252 801,28 \$, pour l'année 2017, à 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et le domaine public dans les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 252 801,28 \$ (appel d'offres public 16-15608 - 4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 252 801,28 \$ pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour les districts de Saint-Jacques et de Peter-McGill (appel d'offres publique 16-15608 - 4 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin, un contrat, pour l'année 2017, à 9181 - 5084 Québec Inc (Solutions Graffiti), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 252 801,28 \$ taxes incluses, conformément aux cahiers des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-30 15:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166890032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services de 252 801,28 \$, pour l'année 2017, à 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et le domaine public dans les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 252 801,28 \$ (appel d'offres public 16-15608 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Ville-Marie investit dans son programme de propreté et dont, entre autres, dans la lutte aux graffitis.

Depuis le 1er janvier 2014, la direction des travaux publics a pris en charge la totalité du mandat de l'enlèvement des graffitis. D'année en année, suite à la rapidité des interventions sur le terrain, nous observons une diminution notable de la dimension des graffitis à retirer:

- 2014 :40 939 m2 ;
- 2015: 35 464,5 m2
- et au 15 novembre 2016: 20 416,5 m2.

Malgré une diminution de la superficie en m2, l'équipe graffiti a augmenté son nombre d'intervention sur le terrain. En date du 15 novembre 2016 nous avons réalisé 5707 interventions de toutes natures sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie comparativement à 5427 pour l'année 2015.

Étant donné que la direction des travaux publics a su réaliser des économies substantielles en soumettant l'enlèvement des graffitis à un appel d'offres public pour les années 2014 à 2016, nous procédons à nouveau pour l'année 2017 à un appel d'offres public nous permettant de poursuivre nos activités. Le 26 octobre 2016, la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal inscrivait l'appel d'offres public sur le site SEAO- Appel d'offres 16-15608 pour les districts de Saint-Jacques et Peter-McGill qui a été octroyé à la firme 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

114 420 6001 - CA14 240018 du 11 février 2014 - Accorder un contrat de services, pour l'année 2014, de 223 166,48 \$ à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme

d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 223 166,48 \$ (appel d'offres public 13-13302 - 5 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'appel d'offres lancé, la firme 9181 - 5084 Québec Inc. (Solutions Graffiti) a déposé une offre de service basée sur un tarif de 5,00 \$ le m² - (par application de peinture) établie à partir d'un estimé d'enlèvement de 20 000 m², de 6,40 \$ /m² (avec produits nettoyeurs) établie sur un estimé de 15 000 m², de 5,95 \$ /m² (par procédé d'hydro-sablage) établie sur un estimé de 2 500 m², de 6 \$ / unité pour le nettoyage des lampadaires établie sur un estimé de 500 lampadaires, de 6 \$ / unité pour le nettoyage des boîtes électriques établie sur un estimé de 500 boîtes électriques et 6 \$ / unité pour repeindre les lampadaires pour un estimé de 500 lampadaires.

L'arrondissement procédera lui-même au démarchage - le repérage: localisation, photographies numériques, identification du procédé d'enlèvement des graffitis et mesurage.

L'arrondissement procédera aux paiements sur présentation de factures et pièces justificatives.

Le présent contrat couvre deux districts du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie soit les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et pourra être renouvelé pour deux périodes d'une année à la fois.

Afin d'optimiser le contrôle des données, le citoyen bénéficiera de deux possibilités pour signaler la présence de graffitis:

- site internet de l'arrondissement de Ville-Marie
(graffitis_villemarie@ville.montreal.qc.ca)
- 311.

JUSTIFICATION

Nombre de soumissionnaire : quatre (4).

Preneur de cahier des charges : dix (10).

Les résultats de l'ouverture des soumissions sont résumés dans le tableau ci-après (montants t

Appel d'offres public n° 16-15608 A52 – Enlèvement des graffitis sur les domaines public et privé pour l'arrondissement de Ville-Marie – Districts de Saint-Jacques et de Peter Mc Gill			91815084 Québec inc.	Hydrotech inc.
Art	Description	Qt. Prév	Prix unitaire	Prix unitaire
Art. 1	Prix unitaire au mètre carré (M ²) pour l'enlèvement des graffitis avec produits nettoyeurs pour des graffitis situés à <u>une hauteur inférieure à cinq (5) mètres du sol.</u>	15000	6,40 \$	6,75 \$
Art. 2	Prix unitaire au mètre carré (M ²) pour l'enlèvement des graffitis par application de peinture pour des graffitis situés à <u>une hauteur inférieure à cinq (5) mètres du sol.</u>	20000	5,00 \$	4,25 \$
Art. 3	Prix unitaire au mètre carré (M ²) pour l'enlèvement des graffitis par procédé d'hydro-sablage pour des graffitis situés à une hauteur inférieure à cinq (5) mètres du sol.	2500	5,95 \$	8,00 \$
Art. 4	Prix unitaire pour le nettoyage des lampadaires qui sont protégés par un enduit anti-graffitis	500	6,00 \$	9,75 \$
Art. 5	Prix unitaire pour le nettoyage des boîtes électriques qui sont protégés par un enduit anti-graffitis	500	6,00 \$	9,75 \$
Art. 6	Prix unitaire pour repeindre les lampadaires qui ne sont pas protégés par un enduit anti-graffiti sur une hauteur de 3 mètres	500	6,00 \$	19,00 \$
		Sous total	219 875,00 \$	225 500,00 \$
		TPS	10 993,75 \$	11 275,00 \$
		TVQ	21 932,53 \$	22 493,63 \$
		TTC	252 801,28 \$	259 268,63 \$

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise a obtenu l'attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent contrat représente incluant les taxes une dépense maximale de 252 801,28 \$ et sera imputé conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que la firme 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 16 novembre 2016 à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA, ont été faites le 23 novembre 2016 à 10h21.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'enlèvement des graffitis souscrit au programme de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme contribue à l'amélioration globale de la qualité du milieu de vie et de la propreté dans l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme à toutes les années, l'arrondissement réalisera une campagne de sensibilisation invitant les citoyens à nous appuyer dans les efforts à dénoncer ces actes d'incivilité et faciliter la rapidité de nos actions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2016-11-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165377004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le Centre récréatif Poupart, pour l'année 2017, pour divers programmes (6-12 ans, adolescents et camp de jour) et accorder une contribution totale de 61 000 \$

D'approuver la convention, pour l'année 2017, avec le Centre récréatif Poupart, pour divers programmes, 6-12 ans, adolescents et camp de jour;
D'accorder, à cette fin, une contribution de 61 000 \$ pour l'année 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-30 15:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165377004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le Centre récréatif Poupart, pour l'année 2017, pour divers programmes (6-12 ans, adolescents et camp de jour) et accorder une contribution totale de 61 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie s'est associé avec le Centre récréatif Poupart en financement, en ressources et en expertises. Par l'entremise d'une convention de contribution, l'arrondissement soutient l'organisme dans la réalisation d'activités culturelles, sportives et de loisirs auprès des jeunes âgés entre 6-12 ans et des adolescents. À cet effet, l'arrondissement de Ville-Marie entend créer le "Fonds de soutien en sports et loisirs". Le versement de la totalité de la contribution est conditionnelle à l'adoption de ce Fonds.

L'arrondissement reconnaît le Centre récréatif Poupart comme étant un milieu de vie, un lieu de rassemblement au coeur d'un des quadrilatères les plus défavorisés sur l'Île de Montréal. Composant avec les réalités d'un milieu dont les conditions socioéconomiques sont désavantageuses et avec une clientèle multiculturelle, le Centre s'active pour offrir une programmation en sports et loisirs principalement aux jeunes de 6 à 12 ans et aux adolescents du voisinage. Pour l'année 2015-16, le Centre a comptabilisé 250 participants âgés entre 6 et 12 ans et 115 participants âgés entre 13 et 17 ans, soit une augmentation de 15 % pour les 6-12 ans et de 35 % pour les adolescents comparativement à l'année 2014-15.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La convention de contribution permettra à l'organisme de maintenir et de développer une programmation d'activités variées et structurées qui soit de qualité, sécuritaire et abordable tout en accordant une attention particulière aux besoins des citoyens plus vulnérables de son milieu. Notons que le Centre a mis sur pied deux équipes de basketball (6-12 ans et 13-15 ans). Cette initiative permet aux jeunes de vivre une expérience sportive en participant et représentant l'arrondissement de Ville-Marie au Festival sportif, aux Jeux de Montréal et aux Jeux de la rue. De plus, cet automne, le Centre est porteur d'un projet de la Table de concertation jeunesse du Centre-Sud soit la mise sur pied d'une ligue de basketball Centre-Sud, pour les jeunes de 12 à 15 ans. Les organismes participants sont: Les Loisirs Saint-Jacques, Le Centre Jean-Claude Malépart, Les Chemins du Soleil et L'Association sportive et

communautaire du Centre-Sud.

Le Centre récréatif Poupart travaille également de concert avec le Centre Jean-Claude-Malépart pour l'utilisation de leurs installations ainsi que sur l'option de permettre aux jeunes de s'intégrer dans des cours quand celui-ci n'est pas complet. Cette mise en commun des ressources est soutenue par les agents de développement de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement.

Le Centre favorise également l'accès aux camps de jour estivaux à des jeunes en provenance de familles à faible revenu. À l'été 2016, le Centre a reçu 42 jeunes âgés entre 6 et 12 ans et 23 adolescents pour une période de 8 semaines, du 27 juin au 19 août.

JUSTIFICATION

En plus de favoriser un développement continu et une programmation enrichie, la contribution financière permet à l'organisme de réaliser une offre de service en sports et en loisirs de qualité et sécuritaire, tout en étant accessible aux citoyens desservis par l'organisme. Selon les données transmises par l'organisme, 61 000 fréquentations ont été enregistrées pour l'année 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière sont distribués comme suit :

Affectation de surplus pour les activités de sports et de loisirs 6-12 ans (25 000\$) et adolescents (25 000\$) pour un montant total de 50 000 \$;

Budget de fonctionnement 2017 pour le Camp de jour estival pour un montant de 11 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Centre récréatif Poupart représente un acteur significatif dans son milieu. Il entretient une relation de proximité avec les citoyens. Il constitue un milieu de vie et un espace de rassemblement aux jeunes et leur famille habitant au pourtour du Centre. En participant aux différentes activités de loisirs proposées, ces citoyens expérimentent et vivent l'amélioration de leur cadre de vie individuel et social. Ce financement, par l'entremise d'une convention de contribution, s'inscrit dans une perspective de dynamisation des milieux de vie et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Plus d'une trentaine de jeunes par jour fréquentent le Centre. C'est un lieu unique où règne un fort sentiment d'appartenance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie.

Bulletins et Répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement de Ville-Marie.

Feuillets promotionnels, site Internet et Facebook du Centre récréatif Poupart.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention par l'agente de développement en partenariat avec l'organisme;

Versement de la contribution financière;

Évaluation continue de l'offre de service.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEGAULT
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1162624008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Missions Exeko dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016, volet II Projets structurants, pour la réalisation du projet Métissages urbains et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 \$

D'approuver la convention avec Missions Exeko dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016 - volet 2, pour la réalisation du projet Métissages urbains;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-30 15:48

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162624008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Missions Exeko dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016, volet II Projets structurants, pour la réalisation du projet Métissages urbains et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a mis en place en 2003 un programme de soutien financier pour soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes culturels sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Ce programme s'articule depuis 2008 en deux volets : Interventions dans l'espace public (Volet I) et Soutien à des projets structurants (Volet II).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1163105009 / CA16 240238 (10 mai 2016) : Approuver les conventions avec quatorze organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 91 000 \$;
1162624001 / CA16 240170 (12 avril 2016) : Approuver les conventions avec sept organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 58 000 \$

DESCRIPTION

Le programme s'adresse aux organismes qui :

- exercer une activité culturelle professionnelle régulière dans le secteur des arts de la scène, des arts visuels, des métiers d'art, de la muséologie, des arts médiatiques, des communications, de la littérature, de l'édition, de la production audiovisuelle et du patrimoine;
- les organismes communautaires qui présentent un projet doivent être associés à un organisme culturel ou à des artistes professionnels, ou comporter des activités ou une programmation culturelle professionnelle;

Le volet 1 - Interventions dans l'espace public vise les objectifs suivants :

Objectif général

- Soutenir des initiatives, des projets et des événements culturels professionnels, ponctuels et d'une durée limitée, qui permettent d'animer un secteur et qui s'adressent principalement aux résidants avoisinants et à la population locale.

Objectifs spécifiques

Parmi l'ensemble de projets soumis, seront privilégiés :

1. Les projets d'animation urbaine (toutes disciplines confondues) qui se déroulent :
 - au square Cabot;
 - au parc des Faubourgs et dans le périmètre délimité par les rues Parthenais à l'ouest, la voie ferrée du CP à l'est, la rue Sherbrooke au nord et le fleuve au sud;
2. Les expériences culturelles participatives dans lesquelles les gens sont invités à interagir, à se manifester, à faire partie du spectacle;
3. Les projets qui se déroulent en dehors de la période estivale, soit entre les mois de septembre et mai;
4. Les projets d'exposition en plein air ou d'intervention temporaire en art public.

Ne sont pas admissibles :

- Les activités extérieures présentées sur le domaine public ou privé impliquant une tarification pour le public;
- Les projets qui se déroulent à l'intérieur du périmètre du Quartier des spectacles;
- Les foires, marchés, salons, galas, concours, colloques et congrès, activités de financement;
- Les projets déjà soutenus dans le cadre d'un autre programme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le volet II - Soutien à des projets structurants s'adresse à :

- des projets de développement culturel structurants pour l'arrondissement;
- un organisme ou des organismes culturels promoteurs de projets de développement d'infrastructures culturelles ou des clientèles locales.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie a fait du développement culturel une de ses priorités d'action; le Programme de soutien financier vise à reconnaître publiquement et soutenir concrètement les événements qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Le soutien financier apporté par l'arrondissement de Ville-Marie (depuis 2002) a donc permis à ces organismes de se consolider et de devenir des acteurs importants dans le domaine du développement culturel. Il est impératif, non seulement de préserver les acquis, mais de continuer à soutenir financièrement le fonctionnement de ces organismes afin qu'ils poursuivent leurs actions auprès de la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet augmentera l'offre de service culturel, renforcera le caractère culturel de Montréal et de l'arrondissement de Ville-Marie, en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidants et des travailleurs culturels du quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette participation financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CARBONNEAU
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-28

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT

Directrice



Dossier # : 1165876004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Approuver un contrat de services de 280 539 \$, pour l'année 2017, avec Mosaicultures Internationales de Montréal pour la location d'une partie de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense totale de 280 539 \$

D'approuver le contrat de services avec Mosaicultures Internationales de Montréal (MIM) pour la location d'une partie de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de Ville-Marie

D'autoriser une dépense de 280 539,00 \$ taxes incluses

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-30 15:49

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165876004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Approuver un contrat de services de 280 539 \$, pour l'année 2017, avec Mosaïcultures Internationales de Montréal pour la location d'une partie de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense totale de 280 539 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'installation de cette oeuvre permettra aux citoyens et aux visiteurs de découvrir ou de revoir des sculptures florales qui ont été présentées aux Mosaïcultures Internationales de Montréal au Jardin Botanique de 2013 .
Partout où ils sont présentés, ses films recueillent l'admiration du milieu du cinéma, mais surtout celle du grand public qui y trouve des raisons d'espérer et des motivations à agir. *L'Homme qui plantait des arbres suscite* partout sur la planète des mouvements spontanés de citoyens qui se mettent à planter des arbres eux aussi, ou bien s'en inspirent pour des initiatives locales appropriées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA13 240323 : Autoriser une dépense de 75 000\$ pour la réalisation de l'oeuvre florale qui représentera l'arrondissement de Ville-Marie aux Mosaïcultures Internationales de Montréal qui se dérouleront au Jardin Botanique du 22 juin au 29 septembre 2015.
Dossier 1140411002 inscrit à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement : autoriser une affectation de surplus de 960 000\$ pour la bonification des activités de verdissement et d'embellissement

Résolution: CA15 240029 : Approuver un contrat de services de 243 747 \$, pour l'année 2015, avec Mosaïcultures Internationales de Montréal pour la location d'une partie de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de Ville-Marie et autoriser une dépense totale de 243 747 \$

DESCRIPTION

Approuver le contrat de services avec Mosaïcultures Internationales de Montréal (fournisseur no 120726) pour la location , le montage et le démontage ainsi que la vidange de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de Ville-Marie et autoriser une dépense de 256 169,50 \$.

JUSTIFICATION

Ce projet est effectué dans le cadre de l'embellissement et du verdissement de l'arrondissement de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir pièce jointe

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Durée de la location de l'Œuvre s'étendra du 17 mai 2017 jusqu' à la mi-octobre 2017. Dans l'éventualité où un risque de gel au sol serait prévu dans la semaine suivant le 17 mai 2017, l'installation de l'œuvre sera alors reportée au 25 mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamida BOUGACI
Secrétaire-d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-25

José PIERRE
Chef de division parcs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165377003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour l'année 2017, pour divers programmes et accorder une contribution de 60 586 \$ ainsi qu'une contribution de 36 230 \$, assumée par le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, pour une contribution totale de 96 816 \$

D'approuver la convention, pour l'année 2017, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour divers programmes;
D'accorder, à cette fin, une contribution de 60 586 \$ pour l'année 2017 ainsi que le remboursement de 36 230 \$, par le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de

Montréal, pour dépenses d'entretien sanitaire;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-01 10:28

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165377003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour l'année 2017, pour divers programmes et accorder une contribution de 60 586 \$ ainsi qu'une contribution de 36 230 \$, assumée par le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, pour une contribution totale de 96 816 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie s'est associé avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie (CCLSCA) en financement, en ressources et en expertises. Par l'entremise d'une convention de contribution, l'arrondissement soutient l'organisme dans la réalisation d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

À cet effet, l'arrondissement de Ville-Marie entend créer un "Fonds de soutien en sports et loisirs". Le versement de la totalité de la contribution est conditionnelle à l'adoption de ce Fonds.

Le CCLSCA offre des activités de sports et de loisirs et un camp de jour pour les enfants âgés de 6 à 12 ans provenant des habitations à loyer modique avoisinantes. Son offre de service s'étend également aux adultes et aux aînés du quartier.

Le CCLSCA constitue un milieu de vie, un lieu de rassemblement au coeur du district de Saint-Jacques. La majorité de ses participants vivent dans des conditions socioéconomiques désavantageuses et plusieurs sont d'origine multiculturelle.

Depuis 2015, le centre décuple d'efforts pour améliorer son image, son offre de service et par le fait même augmenter la participation aux activités. Selon les données transmises par l'organisme, le Centre reçoit quotidiennement une moyenne de 25 jeunes âgés entre 6 à 12 ans. Quant aux activités dédiées aux personnes âgées et aux adultes, le Centre a organisé plus de 25 événements au cours de l'année et ce, en plus de l'offre de cours hebdomadaires. Certains événements ont atteints une participation de près d'une centaine de personnes. De plus, le membership du Centre a connu une augmentation de 20 % pour l'année 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En 2015, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a clairement signifié au CCLSCA des attentes au niveau du développement de son offre de

services et de sa clientèle. Un suivi serré de la Division des sports, des loisirs et du développement social (DSLDS) a été effectué. Le centre a depuis redoublé d'efforts pour redynamiser son milieu de vie et les résultats ont été positifs. Une augmentation de la fréquentation est constatée : 41 % pour les 6 à 12 ans et 52 % pour les aînés. De plus, le nombre de locataires ayant réservé une salle au CCLSCA a doublé, passant de 40 à 83. Devant ces retombées positives, l'arrondissement a décidé de renouveler la convention de contribution afin de poursuivre le développement d'une offre de services en loisirs adaptés aux besoins des jeunes et des personnes âgées du quartier. En ce sens, la convention permet à l'organisme de maintenir et de développer une programmation d'activités variées et structurées qui soit de qualité, sécuritaire et abordable tout en accordant une attention particulière aux besoins des citoyens plus vulnérables de son milieu.

La programmation d'activités a été bonifiée et a permis, à 25 enfants du voisinage et ce, à chaque saison, de profiter d'un milieu de vie dynamique et enrichissant. Une recrudescence des inscriptions d'enfants de niveau préscolaire ainsi que l'arrivée de nouvelles familles dans les habitations à loyer modique riveraines est également observée. Une programmation renouvelée regroupant 42 activités dans les domaines artistiques, physiques, langues, informatiques et récréatives a généré un flot d'inscriptions des personnes aînées et adultes.

L'accès **aux camps de jour estivaux** permettant à des jeunes de familles à faible revenu de s'inscrire est une priorité. 80 campeurs âgés entre 6 et 12 ans ont pu bénéficier des camps de jour sportifs et/ou camps de jour d'immersion anglaise. De plus, près de 20 sorties ont été réalisées au cours de l'été.

Accueil et Surveillance - La bonification de la programmation, la promotion de leurs salles de réunions, l'implantation d'une bibliothèque libre-service et de l'offre de service Le Fridge Amherst ont engendré une hausse du taux de fréquentation de l'ordre de 78 % comparativement à l'année 2014-15.

JUSTIFICATION

L'organisme a répondu aux attentes fixées par la DCSLDS de l'arrondissement. La contribution financière permet à l'organisme de réaliser une offre de service en sports et en loisirs de qualité et sécuritaire, tout en étant accessible aux citoyens desservis par l'organisme. Selon les données transmises par l'organisme, 30 448 est le nombre de fréquentations enregistré par l'organisme pour l'année 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière sont distribués comme suit :

Budget de fonctionnement 2017 :

10 900 \$ - Camp de jour

16 300 \$ - 6-12 ans - Programmation d'activités sportives et de loisirs

16 386 \$ - Accueil et Surveillance

Affectation de surplus:

17 000 \$ - Aînés - Programmation d'activités sportives et de loisirs

Imputation: 2101-0010000-108140-09007-55401

Service de la gestion et de la planification immobilière

36 230 \$ - Entretien sanitaire

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce financement, par l'entremise d'une convention de contribution, s'inscrit dans une perspective de dynamisation des milieux de vie et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie constitue un milieu de vie pour les citoyens riverains du centre. Une offre bonifiée d'activités permet à la clientèle aînée la création de nouveaux liens et ainsi contrer l'isolement. Pour la clientèle jeunesse, cet environnement stimulant leur permet d'enrichir leur univers culturel ainsi que leur ouverture sur le monde.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie.
Bulletins et Répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement de Ville-Marie.
Feuillets promotionnels et site Internet du Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention par l'agente de développement en partenariat avec l'organisme;
Versement de la contribution financière;
Évaluation continue de l'offre de service.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Pierre LÉVESQUE, 25 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEGAULT
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-11-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1160225003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une affectation de surplus et autoriser le Secrétaire d'arrondissement à signer une lettre d'entente avec le promoteur principal de l'événement La Balade pour la Paix pour l'acquisition du mobilier muséographique urbain pour un montant maximal de 300 000 \$

Autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer une lettre d'engagement avec le Musée des beaux-arts de Montréal principal promoteur de l'événement La Balade pour la Paix pour l'acquisition éventuelle du mobilier muséographique urbain pour une somme maximale de 300 000 \$ incluant taxes;
D'affecter une somme de 273 939,99 \$ net des surplus de l'Arrondissement pour l'acquisition éventuelle du mobilier muséographique urbain;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-07 11:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160225003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une affectation de surplus et autoriser le Secrétaire d'arrondissement à signer une lettre d'entente avec le promoteur principal de l'événement La Balade pour la Paix pour l'acquisition du mobilier muséographique urbain pour un montant maximal de 300 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée des beaux-arts de Montréal en collaboration avec le Musée McCord et des universités Concordia et McGill dans le cadre des événements du 375e anniversaire de Montréal, s'apprête à produire une exposition d'Art public sous le nom de "La Balade de la Paix" . Le présent dossier consiste à autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer une lettre d'entente avec le Musée des beaux-arts de Montréal pour l'acquisition du mobilier muséographique urbain une fois l'événement terminé pour son installation dans un autre endroit sur le territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'acquisition de 42 mâts reposant sur des bases de béton ainsi que tous les accessoires et composantes si rattachant.

JUSTIFICATION

Ce mobilier muséographique urbain dont la facture est sous la responsabilité de Claude Cormier et de Michel Dallaire seront un actif marquant qui comméoreront des événements importants pour Montréal (Expo 67 et le 375e). Il est donc très intéressant pour la Ville de pouvoir rapatrier ces éléments et assurer leur pérennité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La participation de l'arrondissement vient donc compléter le financement de cet événement jusqu'à un maximum de 300 000 \$. Cette somme qui représente 33 % du coût de fabrication des éléments, sera confirmée suite à l'octroi de ce contrat par le MBAM au courant des prochaines semaines.

Imputer cette dépense en 2017 conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette acquisition viendra compléter le financement requis pour la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le MBAM prévoit octroyer le contrat de fabrication au courant du mois de décembre 2016 afin que l'événement prenne place du 29 mai au 27 octobre 2017. Le mobilier pourrait potentiellement être relocalisé sur le territoire de l'arrondissement à partir de la fin du mois d'octobre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur, en outre à la Loi des cités et villes concernant l'acquisition de biens meubles reliés au domaine artistique conclu avec un organisme à but non lucratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald CYR, Société du Parc Jean-Drapeau

Lecture :

Ronald CYR, 30 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BÉDARD
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2016-11-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1160173005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Feejad, pour l'année 2017, pour le projet les pères des Habitations Jeanne-Mance en action, et accorder une contribution de 20 000 \$

D'approuver la convention avec la Feejad pour le projet les pères des Habitations Jeanne-Mance en action;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-02 08:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160173005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Feejad, pour l'année 2017, pour le projet les pères des Habitations Jeanne-Mance en action, et accorder une contribution de 20 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Feejad intervient sur le territoire des Habitations Jeanne-Mance depuis plusieurs années afin de mobiliser les familles pour qu'ils prennent part aux activités offertes dans le secteur. La Corporation des Habitations Jeanne-Mance prête gratuitement des locaux à l'organisme. Ce complexe d'habitations est l'un des plus grands ensemble de logements sociaux du Canada et compte 260 unités de logements destinés aux familles à faible revenu. Plusieurs communautés ethnoculturelles cohabitent sur ce territoire. Certaines de ces familles font face à plusieurs problèmes d'intégration. La Feejad propose un projet qui en favorisant l'inclusion des pères à la vie communautaire et civique vise à briser leur isolement. Le présent dossier recommande l'approbation d'une convention de partenariat et une contribution de 20 000 \$ pour le projet les pères des Habitations Jeanne-Mance en action pour l'année 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le plan d'action relatif au projet vise dans un premier temps des activités de mobilisation, notamment du porte à porte fait par l'intervenante de milieu auprès des familles plus isolées du secteur. L'organisme fera aussi l'embauche d'une personne de la communauté qui agira à titre de facilitateur et permettra de créer des liens plus rapidement. Par la suite, des ateliers et des cafés-rencontres animés par des tiers sur différentes thématiques seront proposés aux groupes de pères. Ces derniers se verront aussi offrir des visites accompagnées des ressources du milieu, notamment des centres communautaires à proximité, des activités de cuisine collectives et une sortie culturelle.

JUSTIFICATION

Les pères et leur familles pourront mieux comprendre et connaître les ressources du milieu. Ils seront ainsi plus enclin à utiliser certaines de ces ressources.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier. La contribution sera versée à même les surplus 2016 déjà affectés.

La contribution de 20 000 \$ devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties et les sommes requises proviendront du budget de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mobiliser des pères et des familles faisant face à certains problèmes d'intégration, afin de favoriser leur inclusion à la vie communautaire et civique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme fera paraître les informations relatives à ce projet dans les communications écrites distribuées sur le territoire, notamment le journal coucou publié et distribué porte à porte par la Corporation des Habitations Jeanne-Mance. Des activités de porte à porte auront lieu afin d'informer les familles sur le projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres ont lieu régulièrement entre le personnel de l'organisme (Intervenante de milieu) et l'agente de développement du secteur.

Une évaluation formelle de l'état d'avancement du plan d'action aura lieu à la mi-étape et au plus tard 30 jours suivant la date de fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1160173006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux conventions avec le Centre Jean-Claude-Malépart et la Direction Chrétienne (Innovation jeunes) dans le cadre du programme passeport jeunesse et accorder une contribution totale de 30 000 \$

D'approuver les 2 conventions avec le Centre Jean-Claude-Malépart et la Direction Chrétienne (Innovation jeunes) dans le cadre du programme passeport jeunesse;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 20 000 \$ au Centre Jean-Claude-Malépart
- 10 000 \$ à la Direction Chrétienne (Innovation jeunes);

D'imputer cette dépense totale de 30 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-02 13:01

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160173006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux conventions avec le Centre Jean-Claude-Malépart et la Direction Chrétienne (Innovation jeunes) dans le cadre du programme passeport jeunesse et accorder une contribution totale de 30 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a créé le programme de financement passeport jeunesse au mois de novembre dernier. Ce programme s'inspire de la politique de l'enfant adoptée par la Ville de Montréal. Il vise à favoriser la mise en oeuvre de projets répondant à des axes d'intervention identifiés dans la politique, afin d'offrir des lieux et des activités propices à l'épanouissement des enfants. L'appel de projets se terminait le 24 novembre dernier et les 3 tables de concertations jeunesse du territoire ont déposé des projets conformes aux critères. Le présent dossier recommande l'approbation de conventions, pour une période se déroulant du 15 décembre 2016 au 31 août 2017, et accorder une contribution de 30 000 \$ pour le programme passeport jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les projets recommandés, dans le cadre du présent dossier répondent aux critères du programme passeport jeunesse en sensibilisant les jeunes à la saine alimentation, en leur offrant des activités novatrices et dynamiques favorisant les saines habitudes de vie, en favorisant l'accès de ces jeunes à la culture et en leur offrant des lieux propices à l'acquisition de compétences menant à l'autonomie et l'engagement citoyen.

Programme accessibilité aux loisirs – volet 3			
Organisme	Projets	Détails	District électoraux
Table de concertation jeunesse Centre-Sud - <i>Fiduciaire : Centre Jean-Claude-Malépart</i>	Sorties 1 \$	Jeunes de 12 à 20 ans organisent par eux-mêmes des activités de sports, de plein air ou culturelles. Participation de 160 jeunes	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques

Table de concertation pour les 6-12 du quartier Centre-Sud - <i>Fiduciaire : Centre Jean-Claude-Malépart</i>	Les Gourmets-gourmands du Centre-Sud!	Thématique santé globale des jeunes et de leurs familles. Série d'activités sportives et culinaires. Participation de 450 jeunes.	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques
Table interaction Peter-McGill - <i>Fiduciaire: Innovation jeunes (Direction chrétienne)</i>	Sorties jeunesses	Jeunes de 12 à 20 ans organisent par eux-mêmes des activités de sports, de plein air ou culturelles. Participation de 515 jeunes	District Peter-McGill

JUSTIFICATION

Les projets recommandés sont soutenus par les tables de concertation sectorielles jeunesse de l'arrondissement de Ville-Marie. Un comité de sélection composé de membres du personnel de la Division des sports, des loisirs et du développement social et d'un représentant du milieu communautaire s'est assuré de la conformité des projets aux critères du programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.
La contribution de 30 000 \$ devra être versée conformément aux dispositions des conventions signées entre les parties et les sommes requises proviendront du budget de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets soumis visent à mettre en place des mesures favorisant l'épanouissement des jeunes de 6 à 20 ans du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues aux conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les organismes déposeront un rapport d'étape à mi parcours de leurs projets et un bilan dans les 30 jours suivant la fin de celui-ci. Des rencontres ont lieu régulièrement entre le personnel de l'organisme et l'agent de développement du secteur. Une évaluation formelle, en fonction des attentes spécifiées à l'organisme lors de la signature de la convention, aura lieu à la fin de chacune des années.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-11-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1163200004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-02 13:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163200004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le programme éco-quartier est un programme d'action gouvernementale qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais et vise leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Jusqu'à maintenant, l'arrondissement de Ville-Marie accordait une contribution financière annuelle à trois organismes sans but lucratif. Afin de permettre aux éco-quartiers de poursuivre les activités planifiées pour 2016 et suite à l'exercice de réévaluation des besoins et de redéfinition de la dynamique de travail ayant été effectué en coordination avec les trois éco-quartiers, la Direction des travaux publics recommande d'accorder une contribution de 150 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240660 (1153200002) D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques;
D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA14 240703 (1143200007) - Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA14 240153 (1144206014) - Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2014,

avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

CA13 240681 (1134206009) - Approuver, se terminant le 30 juin 2014, la convention avec l'Association sportive et communautaire pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

CA13 240157 (1132701045) - Approuver la convention, du 1er avril au 31 décembre 2013, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

DESCRIPTION

Éco-quartier est un service de proximité, basé sur l'action locale à l'échelle humaine qui privilégie le mouvement communautaire et le bénévolat. En 2016, les organismes promoteurs doivent rejoindre les résidents, les informer, les sensibiliser et les mobiliser principalement dans les quatre volets d'intervention suivants:

1. Fonctionnement même de l'éco-quartier;
2. " 3R-V "(réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation);
3. Propreté;
4. Embellissement.

Les résultats attendus pour l'Éco-quartier Saint-Jacques sont identifiés dans les pièces jointes du présent dossier.

JUSTIFICATION

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie recommande de renouveler la convention avec cet organisme afin de maintenir les services de proximité offerts aux citoyens de Saint-Jacques dans le cadre du programme Éco-quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le gestionnaire responsable du dossier est en relation avec les représentants des éco-quartiers de façon régulière et il effectue le suivi concernant la remise des différents rapports, la performance mensuelle, les demandes de matériel nécessaire aux opérations de récupération, la promotion du programme, l'implantation de ruelles vertes, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le gestionnaire responsable du dossier est en relation avec les représentants des éco-quartiers de façon régulière et il effectue le suivi concernant la remise des différents rapports, les demandes de matériels nécessaires aux opérations de récupération, la promotion du programme, l'implantation de ruelles vertes, etc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonya NAUD
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-11-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1161455017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 60 000 \$, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour le projet Décorations hivernales 2016-2017 sur les rues McGill et Saint-Paul Est, pour la période hivernale 2016-2017, et accorder une contribution de 48 000 \$ en 2016 et de 12 000 \$ en 2017 pour un montant total de 60 000 \$

D'approuver la convention se terminant le 31 décembre 2017 avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique pour l'appuyer dans la réalisation de son projet;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 60 000 \$:

D'affecter un montant de 60 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-02 14:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161455017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 60 000 \$, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour le projet Décorations hivernales 2016-2017 sur les rues McGill et Saint-Paul Est, pour la période hivernale 2016-2017, et accorder une contribution de 48 000 \$ en 2016 et de 12 000 \$ en 2017 pour un montant total de 60 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal mise beaucoup sur l'embellissement et l'illumination des principales artères et places publiques de son territoire, afin de maintenir l'attractivité et la dynamique commerciale pendant la saison hivernale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240181 - 12 avril 2016 - Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique dans le cadre du volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 135 000 \$ pour l'année 2016.

DESCRIPTION

La SDC du Vieux-Montréal – Quartier Historique a mandaté l'entreprise *Opus Design* , afin de concevoir un projet d'illuminations hivernales visant à souligner l'offre commerciale de la rue McGill, entre les rues de la Commune et St-Jacques. Le concept retenu vise l'installation de 50 nouvelles bornes lumineuses de couleur blanc chaud et d'une hauteur de huit pieds. Ce décor hivernal animera le secteur mentionné du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} mars 2017. Les structures seront installées dans les bacs à fleurs de l'arrondissement de Ville-Marie, model Versailles, utilisés durant la saison estivale pour l'installation des végétaux. À noter qu'un ancrage a été développé spécialement pour ce projet, garantissant ainsi une installation durable et sécuritaire.

Afin de souligner la fin des travaux de la rue Saint-Paul Est, la SDC Vieux-Montréal procédera à l'illumination des six imposantes colonnes du Marché Bonsecours grâce à l'installation de structures lumineuses de 20 pieds. La façade de l'édifice sera également éclairée dans son ensemble, via l'installation de 6 draperies lumineuses de couleur blanc

chaud, et d'une hauteur de 13 pieds. Les éléments mentionnés seront installés sur des ancrages déjà existants, en accord avec la SHDM, propriétaire du bâtiment.

On peut consulter les concepts retenus en pièces jointes.

JUSTIFICATION

L'aide financière de l'arrondissement de Ville-Marie servira à réaliser un décor hivernal de qualité, qui aura un impact significatif sur l'achalandage commercial du Vieux-Montréal durant la saison hivernale dans les deux secteurs visés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour la réalisation de ce projet est de 134 000 \$ dont 60 000 \$ proviendraient de l'arrondissement et 74 000 \$ proviendraient du budget de cotisations de la SDC. La contribution de l'arrondissement serait versée sur deux ans soit 48 000 \$ en 2016 et 12 000 \$ en 2017 et proviendrait des surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention fait mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'arrondissement dans le cadre du projet faisant l'objet d'un soutien financier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les structures installées illumineront les rues McGill et St-Paul Est du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} mars 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

José PIERRE, Ville-Marie
Ronald DELCOURT, Ville-Marie

Lecture :

Ronald DELCOURT, 28 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain H CÔTÉ
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-25

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique



Dossier # : 1153405004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA15 240435 et la convention avec le Y des femmes de Montréal pour divers programmes afin d'accorder une contribution supplémentaire de 5 550 \$

De modifier la convention se terminant le 31 août 2018, avec l'organisme Y des femmes pour la réalisation d'une programmation pour les 6 à 12 ans;
D'augmenter, à cette fin, la contribution de cinq mille cinq cent cinquante 5 550 \$, à même les surplus déjà affectés;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-02 14:00

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1153405004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA15 240435 et la convention avec le Y des femmes de Montréal pour divers programmes afin d'accorder une contribution supplémentaire de 5 550 \$

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme le Y des femmes de Montréal a déposé une demande de soutien financier à l'arrondissement au printemps 2015, afin de démarrer une programmation et d'offrir des activités d'animation pour les 6 à 12 ans du quartier de Peter-McGill.

L'arrondissement de Ville-Marie avait répondu favorablement à cette demande en réservant une somme de 50 000 \$ annuellement sur 3 ans. L'organisme a mis en place une programmation de loisirs de qualité à laquelle les familles du secteur ont répondu en grand nombre. La popularité de certaines plages horaire, notamment l'été et le samedi, nécessitent même l'embauche d'une ressource supplémentaire à certains moments afin de maintenir des ratios animateur / jeunes conformes. L'organisme demande donc à l'arrondissement de bonifier la contribution afin de pouvoir embaucher une ressource supplémentaire pour un total de 185 heures annuellement, correspondant aux périodes où la fréquentation est la plus élevée. Le présent dossier vise l'ajout d'un montant de 5 550 \$ à la convention du Y des femmes pour la période du 1er janvier 2017 au 31 août 2018.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agent (e) de developpement d'activites cultu-relles
physiques et sportives

IDENTIFICATION

Dossier # :1153405004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus pour le financement des années 2016 à 2018, approuver la convention, se terminant le 31 août 2018, avec le Y des femmes de Montréal pour divers programmes et accorder une contribution totale de 150 000 \$, dont 125 000 \$ financés à même les surplus

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie développe une relation de partenariat avec certains organismes à but non lucratif qui interviennent sur le territoire de l'arrondissement et qui proposent aux citoyens de Ville-Marie une programmation variée d'activités de sports et de loisirs. L'arrondissement s'associe avec le Y des femmes de Montréal, afin de soutenir un nouveau programme d'activités s'adressant aux enfants de 6-12 ans et aux familles du quartier de Peter-McGill.

Depuis peu, le Y des femmes de Montréal, qui offre majoritairement des activités variées à la population féminine de Montréal, a réussi à rejoindre des familles du quartier par le biais d'un nouveau service, leur Centre Multiservices. Celui-ci est un lieu d'échange, d'apprentissage et de partage multiculturel et multigénérationnel qui veut répondre aux besoins et intérêts des familles de la collectivité en terme de développement personnel, de santé et de bien-être.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Dans le cadre de cette contribution, le Y des femmes de Montréal offrira de nouvelles activités dans leur Centre Multiservices pour les 6-12 ans et leurs familles, telles que des activités de sports et de loisirs après l'école et le samedi de même que pendant la semaine de relâche et l'été. L'organisme sera aussi en mesure de développer l'aspect informel (drop in) de la salle d'accueil permettant aux familles d'avoir un meilleur accès à l'information, aux références, aux ordinateurs et à l'expertise des intervenantes qui seront sur place, du lundi au jeudi de 10 h à 19 h et le samedi de 13 h à 17 h.

JUSTIFICATION

L'arrondissement, qui n'avait pas encore de relation de partenariat pour soutenir des activités familiales et pour les 6-12 ans dans l'ouest de l'arrondissement de Ville-Marie,

désire soutenir le Y des femmes dans la réalisation de ce programme dans la mesure où l'étude de besoins de Raymond-Chabot, réalisée en 2013, a démontré qu'il y avait un besoin d'activités pour les 6-12 ans et leurs familles sur ce territoire. Jusqu'à maintenant, les organismes du milieu avaient de la difficulté à rejoindre cette clientèle mais le Y des femmes y est parvenu avec la mise sur pied de leur Centre Multiservices.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 25 000\$ prévu pour 2015 sera financé de la façon suivante

Provenance

2438-0010000-306100-01819-66501 25 000\$

Imputation

2438-0010000-306125-05803-61900-016490 25 000\$

Les montants qui seront versés en 2016, 2017 et 2018 seront financés par affectation de surplus

Provenance : 2438.0012000.0.0.31025 125 000\$

Imputation : 2438.0012000.306173.07189.61900.016491 125 000\$ (surplus)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réponse directe aux besoins exprimés dans l'étude de Raymond-Chabot.

Augmentation des activités de sports et de loisirs aux enfants de 6-12 ans et leur famille et du soutien aux parents dans le quartier Peter McGill.

Augmentation du nombre de familles qui participent à une programmation de sports et de loisirs dans le quartier.

Meilleur accès aux services pour les familles immigrantes et isolées qui habitent dans le quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus d'être affichée sur le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie, la programmation du Y des femmes sera diffusée dans le Répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement distribué dans tous les foyers de l'arrondissement. L'organisme produira également ses propres feuillets promotionnels et publiera sur le web - site Internet et Facebook.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention par l'équipe de la Division des sports, des loisirs et du développement social

Été 2016, 2017 et 2018 : évaluation de l'offre de service et de la pertinence de poursuivre le projet l'année suivante

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUTHIER
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2015-08-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Josée POIRIER
Chef de division pour Dominique Archambault,
directrice - DCSLDS



Dossier # : 1166937008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 89 680,50 \$ à Excavation Loïselle inc. pour des travaux de réfection du drain au 1525, rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 89 680,50 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-16-019 - 1 soumissionnaire)

D'autoriser une dépense maximale de 89 680,50 \$ pour des travaux de réfection du drain au 1525 rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville Marie, abandon du drain existant et mise en place d'un nouveau drain, (appel d'offres sur invitation VMI-16-019 - 1 soumissionnaires, 3 invitations);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 89 680,50 \$, à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 89 680,50 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 14:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166937008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 89 680,50 \$ à Excavation Loiselle inc. pour des travaux de réfection du drain au 1525, rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 89 680,50 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-16-019 - 1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

À la fin du mois de juin nous avons reçu un GDT comme quoi le bâtiment du 1525 rue Sherbrooke Ouest avait des problèmes de refoulement. Le propriétaire nous a fait parvenir une vidéo du drain problématique ainsi qu'un rapport démontrant clairement que le drain était bloqué sous le domaine public.

Au milieu du mois de septembre nous avons effectuer une excavation en bordure du trottoir pour tenter de débloquent le drain. Il était impossible d'effectuer un déblocage du drain par le regard de nettoyage à l'intérieur du bâtiment. Le regard de nettoyage se situait à plus de 100 pieds du blocage dans le domaine public et ce drain comporte plusieurs coudes.

Une fois le drain dégagé et coupé en bordure du trottoir, l'écureur a réussi à débloquent partiellement le drain, nous avons ensuite remis la caméra dans le drain pour découvrir que celui-ci était brisé à proximité de son branchement dans le collecteur d'égout qui est a plus de trente pieds de profond à cette endroit.

Étant donné l'emplacement du collecteur qui est au centre de la rue Sherbrooke et l'importante profondeur.

La réparation du drain par excavation traditionnel aurait demandé la fermeture complète de la rue Sherbrooke pour une période estimé à plus d'une semaine, la circulation n'était pas favorable à fermer Sherbrooke entre Chemin de la Côte-des-neiges / rue Guy et la rue Simpson pour une aussi longue période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

L'appel d'offres sur invitation numéro VMI-16-019

L'objectif de l'appel d'offres est de retenir les services d'un entrepreneur qui mettra en place un nouveau drain pour la propriété du 1525 rue Sherbrooke Ouest et qui abandonnera le drain existant.

La méthode nous avons proposée dans l'appel d'offres est la suivante:

- Forage verticale d'un diamètre de 300mm au dessus du collecteur.
- Mise en place d'un tube d'acier de 300mm de diamètre, du collecteur jusqu'à environ 10' de la surface de roulement.
- Mise en place d'une conduite en PEHD de 150mm de diamètre à l'intérieur du tube d'acier, la conduite en PEHD servira de nouveau drain du 1525.
- Raccordement par excavation du nouveau drain en PEHD jusqu'au drain existant en bordure du trottoir.
- S'assurer de l'étanchéité du raccordement du nouveau drain dans le collecteur en descendant dans celui-ci.
- Murage du drain existant par l'intérieur du collecteur.
- Remplissage du drain existant avec un remblai sans retrait.
- Reconstruction de l'infrastructure de la chaussée.

Le délais pour réaliser les travaux qui était imposé dans l'appel d'offres était du vendredi matin à 6h00 au lundi matin suivant à 5h00

JUSTIFICATION

Sur un nombre de trois (3) invitations, un (1) entrepreneur a déposé une soumission. La raison fournie par les deux entrepreneurs que nous avons invités et qui nous ont pas soumis de soumission, est que leur charge de travail ne leur permettait de réaliser les travaux dans le délais souhaité par l'arrondissement. Leurs réponses complètes par courriel se trouvent dans les pièces jointes de ce GDD.

Firme soumissionnaire:

Excavation Loiselle inc. 78 000\$ avant taxes, 89 680.50\$ après taxes

Les deux autres entrepreneurs invités:

Le Groupe TNT
GT Excavation

Nous avons estimé la valeur de ces travaux avant les taxes à 70 000\$

Le prix soumis par Excavation Loiselle inc. est légèrement supérieur à notre estimation, nous croyons que la méthode de travail proposé ainsi que l'échéancier serré ont probablement fait augmenter le prix légèrement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant 89 680.50\$ taxes incluses est alloué pour réaliser ces travaux. Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputée conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La technique par forage vertical réduira considérable le volume de matériaux qui devront être excavé, ainsi une infime quantité de gaz à effet de serre sera émise dans l'atmosphère comparativement à un remplacement par excavation traditionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux nécessiteront la fermeture complète de la rue Sherbrooke entre la rue Guy / Chemin de la Côte-des-neiges et la rue Simpson, fermeture qui s'étalera du vendredi matin à 6h00 à maximum le lundi matin suivant à 5h00.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Nous utiliserons le service des communications de l'arrondissement pour informer la population.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux sont prévus durant le mois de décembre 2016, suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2016-12-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1161455018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 17 500 \$, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Chambre de commerce chinoise de Montréal pour le festival des lanternes 2017 dans le quartier chinois et accorder une contribution de 17 500 \$

D'approuver la convention se terminant le 31 décembre 2017 avec la Chambre de commerce chinoise de Montréal pour l'appuyer dans la réalisation de son projet;
D'accorder, à cette fin, une contribution de 17 500 \$:

D'affecter un montant de 17 500 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 14:33

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161455018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 17 500 \$, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Chambre de commerce chinoise de Montréal pour le festival des lanternes 2017 dans le quartier chinois et accorder une contribution de 17 500 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le premier festival des lanternes du Quartier chinois de Montréal qui a eu lieu du 18 février au 5 mars 2016 a été un succès. Environ 15 000 personnes ont assisté à la Cérémonie d'illumination et visité le Quartier chinois durant cette période. Le Consulat Général de la République Populaire de Chine s'est dit satisfait de la collaboration de la Chambre de commerce chinoise de Montréal qui a rendu possible la tenue de la première édition de ce festival, malgré le peu de moyens dont elle dispose.

Pour fêter le Nouvel An chinois de 2017, le Consulat propose de lancer le 2e Festival des Lanternes du Quartier chinois qui sera inclus dans le cadre des activités du Nouvel An chinois organisés par la communauté chinoise de Montréal.

La Chambre de commerce chinoise de Montréal a fait une demande qui a été jugée recevable dans le cadre du volet soutien financier aux initiatives des organismes du programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 (voir pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet consiste à installer environ 200 lanternes sur la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rue Côté et Clark. Les filins soutenant ces lanternes seront suspendus à partir des lampadaires de la rue. Le festival prévoit également installer un coq géant sur la place Sun Yat-Sen. Voir les illustrations en pièces jointes.

Les coûts de production et de transports des lanternes seront supportés par le Ministère de la Culture de la République Populaire de Chine. La Chambre de commerce chinoise de Montréal assume quant à elle les frais d'entreposage, de montage et de démontage, incluant les services professionnels. La Chambre de commerce est également responsable d'organiser la cérémonie d'illumination lors du Nouvel An chinois.

JUSTIFICATION

L'aide financière de l'arrondissement de Ville-Marie servira à réaliser un décor hivernal de qualité qui aura un impact non négligeable sur l'achalandage commercial du quartier chinois durant une partie de la saison hivernale dans le secteur visé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total du projet pour ce qui est de la partie assumée par la Chambre de commerce chinoise est d'environ 50 000 \$. En fonction des critères du programme, l'arrondissement propose une contribution maximale de 35 % des dépenses admissibles, soit 17 500 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention fait mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'arrondissement dans le cadre du projet faisant l'objet d'un soutien financier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le montage est prévu pour le 22 janvier et le démontage pour le 31 mars 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain H CÔTÉ
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1163200007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 6 mois, au prix unitaire de 64,98 \$ le remorquage, à Remorquage Centre-Ville pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (PDQ 12, 20, 21 et 22) et autoriser une dépense maximale de 56 481,83 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15687 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 56 481,33 \$ pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (PDQ 12,20,21 et 22) (appel d'offres sur invitation 16-15687-2 soumissionnaires);

D'accorder un contrat, d'une durée 6 mois environ, au prix unitaire de 64,98 \$ à remorquage à Remorquage Centre-Ville, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit un total de 56 481, 33 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 15:14

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163200007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 6 mois, au prix unitaire de 64,98 \$ le remorquage, à Remorquage Centre-Ville pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (PDQ 12, 20, 21 et 22) et autoriser une dépense maximale de 56 481,83 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15687 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA 15 240577 adopté lors de sa séance du 10 novembre 2015, accordé de prolonger pour une période d'un an, les contrats accordés à Remorquage Centre-Ville et à Remorquage Mobile (9064-2711 Québec inc.) pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour le remorquage de véhicules (PDQ 12, 20, 21 et 22) au prix unitaire de 65 \$ le remorquage et autoriser une dépense additionnelle de 82 463,10 \$.

Cette décision prendra fin le 14 décembre 2016 et dans ce contexte, l'arrondissement doit assurer la continuité des services de remorquage durant la période de transition de la centralisation de la responsabilité du remorquage de véhicules stationnés ou abandonnés prévue au courant du printemps 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240577 (1156884009) : Accorder des contrats, d'une durée de 12 mois, au prix unitaire de 64,98 \$ le remorquage à Remorquage Centre-Ville et au prix unitaire de 60 \$ le remorquage à 9273-5893 Québec inc. pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (PDQ 12,20,21 et 22) et autoriser une dépense maximale de 83 340,78 \$ (appel d'offres sur invitation 15-14881 - 3 soumissionnaires)

- CA14 240626 (1143200005) : Prolonger les contrats accordés à Remorquage Centre-Ville et à Remorquage Mobile (9064-2711 Québec inc.) pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour le remorquage de véhicules (PDQ 12, 20, 21 et 22) au prix unitaire de 65 \$

le remorquage et autoriser une dépense additionnelle de 82 463,10 \$.

- Addenda au dossier 1143200005 portant sur l'autorisation d'accorder un montant additionnel de 40 000\$ à PDQ 21 pour combler les services supplémentaires de remorquage.

- CA14 240490 : Modifier la résolution CA12 240631 afin d'augmenter à 124 975,40 \$ le contrat avec Remorquage Mobile, pour le PDQ 22, concernant le remorquage des véhicules abandonnés ou stationnés devant les entrées charretières.

- CA14 240019: Modifier la résolution CA12 240631 afin d'augmenter à 64 975,40 \$ le contrat avec Remorquage Mobile pour le PDQ 22

- CA12 240631: Accorder 3 contrats, pour une période de 2 ans, au prix unitaire de 65 \$ le remorquage à Remorquage Centre-Ville et à Remorquage Mobile (9064-2711 Québec Inc.) pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour le remorquage de véhicules (PDQ 12, 20, 21 et 22) et autoriser une dépense maximale de 112 997,44 \$ (appel d'offres public 12-12272 - 2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Un appel d'offres sur invitation 16-15687 a été lancé le 9 novembre 2016 intitulé " Appel d'offres sur invitation 16-15687 A52 - Service de remorquage pour les entrées charretières, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période d'environ 6 mois"

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 novembre 2016 À 11 h , dans les locaux du Service de l'approvisionnement.

Le résumé est comme suit:

Remorquage Centre-Ville est conforme aux exigences de 3 contrats PDQ 20 et 12, 21 et 22

Remorquage Burstall Conran Towing inc.est non-conforme au contrat PDQ 20 et 12 car la distance de la fourrière aux limites du secteur soumissionné est supérieure à 3 kms (9.3 kms).

Il est recommandé :

Remorquage Centre-Ville pour les contrats PDQ 20 et 12, PDQ 21 et PDQ 22 pour un montant de 56 481,83 \$ taxes incluses.

.

JUSTIFICATION

Les services de dépanneuses sont financés par l'arrondissement depuis le 1ier janvier 2008 et sont en processus de centralisation des services au printemps 2017

ASPECT(S) FINANCIER(S)

D'accorder, à cette fin, le contrat suivant :

- un contrat pour les PDQ 12 et 20 à Remorquage Centre-Ville pour un montant de 26 895,87 \$, taxes incluses;

- un contrat pour le PDQ 21 à Remorquage Centre-Ville pour un montant de 12 103,14 \$, taxes incluses;

- un contrat pour le PDQ 22 à Remorquage Centre-Ville pour un montant de 17 482,32 \$, taxes incluses.

Pour un montant total de 56 481,83 \$, taxes incluses.📄
Les montants sont imputés du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 15 décembre 2016

Fin du contrat : 15 mai 2017 avec possibilité de prolongation de 6 mois

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Laetitia DELTOUR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonya NAUD
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-11-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1163200005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017 avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Peter-McGill;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 17:03

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163200005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le programme éco-quartier est un programme d'action gouvernementale qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais et vise leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Jusqu'à maintenant, l'arrondissement de Ville-Marie accordait une contribution financière annuelle à trois organismes sans but lucratif. Afin de permettre aux éco-quartiers de poursuivre les activités planifiées pour 2016 et suite à l'exercice de réévaluation des besoins et de redéfinition de la dynamique de travail ayant été effectué en coordination avec les trois Éco-quartiers, la Direction des travaux publics recommande d'accorder une contribution de 150 000 \$ à l'Éco-quartier Peter McGill.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15240648 (1153200003) Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA14 240704 (1143200008) Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA14 240152 (1144206112) Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2014, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal

pour l'éco-quartier de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

CA13 240680 (1134206007) Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2014, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour l'éco-quartier de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

CA12 240708 (1127701061) - Approuver la convention, pour l'année 2013, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour l'éco-quartier Peter McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 200 000 \$.

DESCRIPTION

L'Éco-quartier est un service de proximité, basé sur l'action locale à l'échelle humaine qui privilégie le mouvement communautaire et le bénévolat. Les organismes promoteurs doivent rejoindre les résidents, les informer, les sensibiliser et les mobiliser principalement dans les quatre volets d'intervention suivants:

1. Fonctionnement même de l'éco-quartier;
2. " 3R-V "(réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation);
3. Propreté;
4. Embellissement.

Les résultats attendus pour chaque Éco-quartier sont identifiés dans les pièces jointes du présent dossier.

JUSTIFICATION

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie recommande de renouveler la convention avec cet organisme afin de maintenir les services de proximité offerts aux citoyens de Peter McGill dans le cadre du programme Éco-quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le gestionnaire responsable du dossier est en relation avec les représentants des éco-quartiers de façon régulière et il effectue le suivi concernant la remise des différents rapports, la performance mensuelle, les demandes de matériels nécessaire aux opérations de récupération, la promotion du programme, l'implantation de ruelles vertes, etc.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonya NAUD
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-11-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1163200006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

D' approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017 avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Sainte-Marie;

D' accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$;

D' imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 17:02

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163200006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le programme éco-quartier est un programme d'action gouvernementale qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais et vise leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Jusqu'à maintenant, l'arrondissement de Ville-Marie accordait une contribution financière annuelle à trois organismes sans but lucratif. Afin de permettre aux éco-quartiers de poursuivre les activités planifiées pour 2016 et suite à l'exercice de réévaluation des besoins et de redéfinition de la dynamique de travail ayant été effectué en coordination avec les trois éco-quartiers, la Direction des travaux publics recommande d'accorder une contribution de 150 000.00 \$ \$ à l'Éco-quartier de Sainte-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240661 (11532000001)- Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA14240156 (1144206013) - Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2014, avec l'éco-quartier de Sainte-Marie inc. et accorder , à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

CA13 240683 (1134206008) - Approuver, pour les six premiers mois de l'année 2014, la convention avec l'éco-quartier de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

CA11 240721 (1110345004) - Approuver le renouvellement des conventions avec l'éco-quartier de Sainte-Marie, l'Association sportive et communautaire du centre-sud inc. (éco-quartier de Saint-Jacques) et l'éco-quartier de Peter McGill, d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 600 000 \$ pour l'année 2012.

CA10 240639 - (1100345001) - Renouveler les conventions avec les organismes Éco-quartier Sainte-Marie (200 000 \$), Éco-quartier Saint-Jacques (200 000 \$) et Éco-quartier Peter-McGill (200 000 \$), d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2011 et ainsi leur octroyer une contribution totale de 600 000 \$ pour l'année 2011.

DESCRIPTION

Éco-quartier est un service de proximité, basé sur l'action locale à l'échelle humaine qui privilégie le mouvement communautaire et le bénévolat. En 2015, les organismes promoteurs doivent rejoindre les résidents, les informer, les sensibiliser et les mobiliser principalement dans les quatre volets d'intervention suivants:

1. Fonctionnement même de l'éco-quartier;
2. " 3R-V "(réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation);
3. Propreté;
4. Embellissement.

Les résultats attendus pour l'Éco-quartier Sainte-Marie sont identifiés dans les pièces jointes du présent dossier.

JUSTIFICATION

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville- Marie recommande de renouveler la convention avec cet organisme afin de maintenir les services de proximité offerts aux citoyens de Sainte-Marie dans le cadre du programme Éco-quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le gestionnaire responsable du dossier est en relation avec les représentants des éco-quartiers de façon régulière et il effectue le suivi concernant la remise des différents rapports, la performance mensuelle, les demandes de matériels nécessaire aux opérations de récupération, la promotion du programme, l'implantation de ruelles vertes, etc.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonya NAUD
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-11-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1167203011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense 280 000 \$ pour l'acquisition de paniers de rues pour l'arrondissement de Ville-Marie dont l'achat des matériaux ainsi que leurs assemblages seront pris en charge par la Direction du matériel roulant et des ateliers (CSP-MRA) de la Ville de Montréal

D'autoriser une dépense de 280 000 \$ pour la fourniture de 200 paniers de rues de " type 1" Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Direction du matériel roulant et des ateliers (CSP-MRA) de la Ville de Montréal au montant de 280 000\$, tel que soumis;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-06 13:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167203011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense 280 000 \$ pour l'acquisition de paniers de rues pour l'arrondissement de Ville-Marie dont l'achat des matériaux ainsi que leurs assemblages seront pris en charge par la Direction du matériel roulant et des ateliers (CSP-MRA) de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie se caractérise par une importante diversité de vocation et par un achalandage majeur de non-résidents. Afin d'encadrer le déploiement des paniers de rues et de parcs et éviter des disparités sur le territoire, l'arrondissement a fait appel à la firme externe NI Corporation, en partenariat avec Gaïa environnement pour l'élaboration d'une stratégie de gestion. Actuellement, pas moins de 9 modèles de paniers différents sont installés sur le territoire.

Le modèle de panier de rue "type 1", aussi appelé "Type Ville-Marie en bois Ipé", est déjà utilisé dans l'arrondissement et correspond aux lignes directrices soumises par la firme en matière de critères relatifs au type de panier:

- Permettre le dépôt séparément des ordures et matières recyclables;
- Avoir une capacité appropriée afin d'optimiser la fréquence de la collecte;
- Pouvoir être vidangé de façon sécuritaire et ergonomique, en respectant les limites de poids du contenu et du contenant à soulever;
- Pouvoir être vidangé efficacement, donc moins de manipulation possibles (portes, clés..);
- Ne pas présenter de surface lisse, prévenant les graffitis;
- Etre repérable pour les utilisateurs tout en s'intégrant au milieu environnant;
- Ouverture doit être réduite pour éviter qu'y soient déposées des ordures domestiques;
- Posséder une doublure intérieure pour préserver l'esthétisme;
- Être facile à entretenir (éviter les pièces mobiles).

De plus, les composantes de ce modèle de panier sont durables, résistantes aux conditions climatiques, aux dégradations involontaires et aux actes de vandalismes. Ces paniers de rues seront dotés de nouveaux cylindres en polyéthylène moulé qui résiste bien au froid, sans chaîne et pièces mobiles. Des poignées extérieures plus ergonomiques facilitent les manoeuvres lors de la collecte.

La Direction du matériel roulant et des ateliers (CSP-MRA) possède l'expertise nécessaire à la fabrication et l'assemblage des composantes des paniers de rues souhaités.

Une stratégie de déploiement en deux phases a été soumise par la firme qui renferme des critères liés à l'emplacement. La division de la voirie suivra ces lignes directrices pour l'installation de ses nouveaux paniers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

surplus déjà affecté dans le dossier 1157128001

Résolution: CA15 240674

De dédier une somme de 1 500 000 \$ à la mise en oeuvre d'une stratégie de gestion des paniers de rues et des parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie;

DESCRIPTION

Voir devis 161732

JUSTIFICATION

Afin de maintenir un service de qualité et de propreté dans l'arrondissement. L'installation de ces nouveaux paniers permettra à l'arrondissement d'augmenter de façon significative le nombre de paniers sur les rues afin d'appuyer les efforts de propreté auxquels les citoyens sont invités à participer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166890031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 1 574 467,65 \$ à la firme Perform Net (9063-4825 Québec inc.) pour une durée de 48 mois (4 ans) afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 16-15654 - 6 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 574 467,65 \$ pour le programme d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 16-15654 - 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 , soient 48 mois (4 ans), à Perform-Net, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 574 467,65 \$, conformément aux cahiers des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-07 11:21

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166890031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 1 574 467,65 \$ à la firme Perform Net (9063-4825 Québec inc.) pour une durée de 48 mois (4 ans) afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 16-15654 - 6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2016, la direction des travaux publics confiait à une firme privée les travaux d'entretien ménager et de gardiennage du Pavillon du Lac-aux-Castors et du Chalet du Mont Royal. Toutes les ressources humaines affectées à l'entretien ménager de ces bâtiments ont été réaffectées à d'autres bâtiments.

Dans la poursuite des efforts consentis pour répondre au Programme quinquennale de main d'oeuvre 2014-2018 (PQMO), la direction des travaux publics, pour le budget 2017, a conclut de poursuivre l'impartition de l'entretien ménager dans une démarche d'amélioration des processus de travail et recentrer la mission première des travaux publics.

La Cour municipale offre les services 6 jours/semaines. La direction des travaux publics affecte dix-huit employés sur l'entretien ménager à la Cour municipale sur des quarts de travail de jour, de soir et de fin de semaine. De ces dix-huit employés, 10 sont des employés auxiliaires. Les travaux d'entretien ménager n'attirent pas beaucoup d'employés et c'est pour cela que nous avons une grande fluctuation d'auxiliaires qui viennent et qui quittent lors du rappel pour les travaux de voirie et d'horticulture. Dans la dernière année, une cinquantaine d'employés se sont succédé afin d'assurer l'entretien ménager du bâtiment. Il est à noter que les employés permanents affectés à l'entretien ménager à la Cour municipale seront dirigés à l'Hôtel-de-Ville sur les mêmes tâches d'entretien.

De façon plus précise, la Direction des travaux publics a confié le mandat à la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal de procéder à un appel d'offres public pour les services d'entretien ménager de la Cour municipale. L'appel d'offres public fut annoncé sur le site SEAO le 9 novembre 2016 sous le numéro: .16-15654. Sept (7) firmes intéressées ont visité les lieux le 20 novembre 2016. Un addenda fût émis le 22 novembre 2016.

La firme débutera les travaux d'entretien ménager à la Cour municipale le 16 janvier 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1150141010 - CA15 240574 du 10 novembre 2015 - Accorder un contrat de 802 964,36 \$ à B.G.S. et associés inc., d'une durée de trente-six mois (3 ans), pour les services d'entretien

ménager et de surveillance du Pavillon du Lac-aux-Castors et du Chalet du Mont-Royal de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14671 – 10 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat à la firme Perform Net (9063-4825 Québec inc.) soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation.

Le présent contrat vise la fourniture de services professionnels pour l'entretien ménager de la Cour municipale. Le devis technique tient compte de trois volets sur l'entretien ménager, soit l'entretien ménager journalier, le grand ménage ainsi que le volet des événements spéciaux.

Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15654, la firme Perform Net (9063-4825 Québec inc.) a déposé une offre de service au montant de 1 574 467,65 \$ (taxes incluses). Cette entreprise est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'arrondissement procédera aux paiements sur présentation de factures et de pièces justificatives.

Le présent contrat couvre les services d'entretien ménager complet de la Cour municipale pour une durée de 48 mois (4 ans). Le présent contrat pourra être prolongé pour un maximum de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune.

JUSTIFICATION

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du Bâtiment du Québec ont été

De plus, les validations requises à l'effet que Perform Net (9063-4825 Québec inc.) ne fait pas admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 2 décembre 2016 à 11h24.

Preneur de cahier des charges : 14

Nombre de soumissionnaires : 6

Les résultats de l'ouverture des soumissions sont résumés dans le tableau ci-après :

Appel d'offres 16-15654 Titre : A52 - Entretien ménager de la cour municipale				Service d'entretien d'immeuble Perform- net (9063-4825 Québec inc)	GDI Services (Québec) S.E.C
Art.1	Entretien ménager de la cour municipale, conformément au devis technique	208	semaine	6 125,00 \$	6 621,07 \$
Art.2	Grand ménage, conformément au devis technique	4	Annuel	22 500,00 \$	22 383,57 \$
Art.3	Taux horaire par employé pour événements spéciaux, conformément au devis technique	180	Taux horaire	30,00 \$	27,98 \$

Sous total	1 369 400,00 \$	1 471 753,24 \$
TPS	68 470,00 \$	73 587,66 \$
TVQ	136 597,65 \$	146 807,39 \$
Montant total	1 574 467,65 \$	1 692 148,29 \$
Estimé	1 747 620,00 \$	
Ecart	-9,91%	
Economie	(173 152,35) \$	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance : 2438-0010000-306100-01101-66501

Imputation : 2438-0010000-306111-01101-54590

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon le paragraphe 15 de l'article 2 de l'annexe A du Règlement du Conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités

d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053), l'entretien ménager de la Cour municipale est délégué au Conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

Cette décision est aussi en conformité avec les orientations établies dans le cadre du Programme quinquennale de main d'oeuvre 2014-2018 de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1163200008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 96 960,15 \$ à Topo Design inc. pour l'aménagement des postes d'attentes pour les calèches du Vieux-Montréal et autoriser une dépense maximale de 96 960,15 \$ (Appel d'offres VMI-16-020 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 96 960,15 \$ pour l'aménagement des postes d'attentes pour les calèches du Vieux-Montréal (appel d'offres sur invitation VMI-16-020 - 2 soumissionnaires, 7 invitations).

D'accorder, à cette fin, un contrat de 96 960,15 \$ à la firme Topo Design Inc., au prix de sa soumission, soit au prix total de 96 960,15 \$, taxes incluses, conformément au cahier de charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-07 13:37

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163200008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 96 960,15 \$ à Topo Design inc. pour l'aménagement des postes d'attentes pour les calèches du Vieux-Montréal et autoriser une dépense maximale de 96 960,15 \$ (Appel d'offres VMI-16-020 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de sept firmes afin d'obtenir des services professionnels en design industriel pour la création d'un ou des concepts d'aménagement, la réalisation des plans techniques et le suivi de fabrication de divers éléments qui composeront le ou les postes d'attente pour calèche du Vieux-Montréal.

La firme devra également produire un rapport présentant les ajustements techniques à faire sur les prototypes et devra fournir des plans et devis finaux en fonction du rapport des prototypes et des problématiques techniques observées à court terme, s'il y a lieu.

Sur les sept invitations, seulement deux firmes ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, deux firmes se sont désistées à cause de l'échéancier serré exigé par l'appel d'offres et 3 fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans une optique de poursuivre adéquatement les activités de calèches, tous les experts et les acteurs du milieu s'entendent pour dire qu'il est toutefois essentiel que la Ville de Montréal mette en place les meilleures pratiques de gestion des équidés en milieu urbain ainsi qu'une gestion de l'offre plus dynamique et de qualité. Dans le cadre de la réforme complète de l'industrie de la calèche prévue dès l'été 2017, l'arrondissement procédera à l'aménagement de postes d'attente pour calèches (aussi appelés postes d'embarquement). Elle fera également une analyse pour évaluer les sites actuels et déterminer de futurs sites, le cas échéant. Ces postes de fiacres comporteront divers éléments permettant à la fois

d'augmenter le bien-être des chevaux, la propreté des lieux et la qualité du service.
L'appel d'offres sur invitation VMI-16-020 a été lancé le 21 novembre 2016 et l'ouverture des soumissions a lieu le 2 décembre.

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public VMI-16-020 (honoraires professionnels uniquement), le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Topo Design Inc., qui a obtenu le plus haut pointage selon les critères d'analyse et d'évaluation des soumissions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le mandat de la firme devrait se terminer le 1 septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique ST-AUBIN
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-12-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1150890006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter le montant du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour couvrir les dépenses relativement aux travaux supplémentaires requis, dans le cadre de la restauration des arches et de la pagode dans le Quartier chinois de 176 500 \$, soit de 1 516 577,74 \$ à 1 693 077,74 \$

D'autoriser une dépense additionnelle de 176 500 \$, taxes incluses;
D'augmenter le montant du contrat octroyé à St-Denis Thompson Inc. pour couvrir les dépenses relativement aux travaux supplémentaires requis, dans le cadre de la restauration des arches et de la pagode dans le Quartier chinois de 176 500 \$, taxes incluses, soit de 1 516 577,74 \$ à 1 693 077,74 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-08 16:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150890006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter le montant du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour couvrir les dépenses relativement aux travaux supplémentaires requis, dans le cadre de la restauration des arches et de la pagode dans le Quartier chinois de 176 500 \$, soit de 1 516 577,74 \$ à 1 693 077,74 \$

CONTENU

CONTEXTE

CONTEXTE

Le sommaire décisionnel visant l'octroi d'un contrat de 1 516 577,74 \$ à St-Denis Thompson pour la réalisation des travaux de restauration des arches et de la pagode dans le Quartier chinois ainsi que l'autorisation d'une dépense maximale de 1 648 454,06 \$ (appel d'offres public VMP-15-015 – 2 soumissionnaires) a été présenté et accepté par le Conseil d'Arrondissement à sa séance du 9 février 2016, la résolution no.: CA16 240011.

Ce dossier a été monté en fonction d'une attente de production des tuiles par un fournisseur unique de Chine, dans le respect des plans, devis et de l'échéancier soumis.

Or, de multiples imprévus, notamment un bris de matériel lors de la production de tuiles et ornements par le fournisseur Chinois ainsi que leur livraison non conformément aux plans soumis, ont nécessité un délai de production de plus de trois (3) mois ainsi que des correctifs et ajustements majeurs en chantier.

Un certain niveau de risque avait été prévu lors de la planification initiale en raison de la nature artisanale de la production et des travaux, d'où un budget de contingence voté à 15% de la valeur des travaux. Cependant, le bris d'un fourneau auprès du fournisseur Chinois est un élément qui ne pouvait être prévu. Par conséquent, les délais de chantier ainsi que les correctifs et ajustements majeurs requis pour assurer les travaux nécessitent des crédits supplémentaires.

Il est à noter que tout le long du processus, compte tenu du fournisseur unique ainsi que des ouvrages artisanaux, il y eut un partage des risques et responsabilités entre la Ville de Montréal et St-Denis Thompson. La firme en charge des travaux a démontré un effort constant dans la recherche de solution conjointe ainsi qu'une communication serrée auprès du fournisseur unique, malgré sa capacité de production limitée.

DESCRIPTION

En cours de projet, le fournisseur de Chine a connu un délai de production de près de trois (3) mois en raison d'un bris de fourneau servant à la fabrication des tuiles. Ces

mêmes tuiles exposées à l'air libre ont subis de légers dommages. Un prolongement du chantier pour finaliser les travaux ainsi qu'une plus grande quantité de silane afin d'améliorer la perméabilité et durabilité des tuiles et ornements sont nécessaires.

De plus, le percement des tuiles en vue de leur installation n'a pas été effectué selon les plans soumis, ce qui nécessite la création d'un tout nouveau système d'encrage adapté. Enfin, certaines ornements sont arrivées à Montréal scindées en plusieurs morceaux, alors qu'elles étaient prévues en un seul bloc; cette contrainte nécessite la conception d'un système d'assemblage et de fixation plus sécuritaire.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire autoriser une dépense additionnelle de 176 500 \$, taxes incluses, pour compléter le projet, compte tenu du prolongement du chantier ainsi que des divers ajustements, augmentant ainsi le montant du contrat à 1 693 077,74 \$, taxes incluses et la dépense totale autorisée à 1 824 954,06 \$.

JUSTIFICATION

Le partage des risques avec les professionnels, l'entrepreneur et l'arrondissement est nécessaire en raison de la nature très artisanale des travaux. Ainsi, le respect des engagements contractuels doit être ajusté en conséquence.

Le prolongement du chantier en raison d'un bris de production de la part du fournisseur unique Chinois n'était pas un risque anticipé. L'autorisation de crédits supplémentaires permettra, notamment de défrayer une partie des coûts de location des échafaudages en place, essentiels pour la finalisation des travaux.

De plus, le bris d'un fourneau du fournisseur unique Chinois a occasionné une exposition de certaines tuiles et ornements à l'air libre causant des dommages et dégradations par séchage. Afin de sauver des délais de production et de transport qui auraient pour impact de prolonger davantage la durée des travaux, l'autorisation des crédits supplémentaires permettra notamment la commande de silane additionnel afin d'améliorer l'imperméabilité et durabilité de ces éléments.

La réception des tuiles percées de manière artisanale n'était pas prévue aux plans initiaux. Cet imprévu a occasionné un « repercement » des tuiles au chantier ainsi que la création d'un tout nouveau système d'ancrage adapté. L'autorisation de crédits supplémentaires permettra la mise en place d'un système d'ancrage des tuiles plus durable et sécuritaire.

Certaines ornements sont arrivées à Montréal scindées en plusieurs morceaux, alors qu'elles étaient prévues en un seul bloc; cette contrainte nécessite la conception d'un système d'assemblage et de fixation plus sécuritaire. L'autorisation de crédits supplémentaires permettra la mise en place d'un système d'assemblage et d'ancrage adapté et sécuritaire.

ASPECTS FINANCIERS

Afin de couvrir la totalité de ces montants et des dépassements causés par ceux-ci, une somme totale supplémentaire de 176 500 \$, taxes incluses augmentant ainsi le montant du contrat de 1 516 577,74 \$ à 1 693 077,74 \$, taxes incluses.

IMPACTS MAJEURS

Cette décision permet d'une part de préserver les échafaudages en place en solidifiant et sécurisant les revêtements et ornements en place; d'une autre part, cette décision permet d'assurer l'achèvement des travaux à l'hiver 2016-2017.

OPÉRATION DE COMMUNICATION

Dans le cadre du projet de la restauration des arches et de la pagode dans le Quartier chinois, une stratégie de communication est en préparation.

CALENDRIER

La fin des travaux est prévue pour le mois de Février 2017.

Trois à quatre jours de travaux additionnels seront requis en mai 2017 (sur nacelle).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certificat du trésorier :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick CHALOUHI

conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150890006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 1 516 577,74 \$ à St-Denis Thompson pour les travaux de restauration des arches et de la pagode dans le Quartier chinois et autoriser une dépense maximale de 1 648 454,06 \$ (appel d'offres public VMP-15-015 – 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Un des principales objectifs du projet de restauration des arches et de la pagode du Quartier chinois est de sécuriser ces structures qui souffrent de dégradation des toitures en tuiles. Pour éviter que les tuiles ne tombent sur le domaine public des filets protecteurs ont été installés sur les toits de façon temporaire. Pour remédier à cette situation, le Bureau de projets du centre-ville conduit depuis plus d'un an des expertises sur les arches et la pagode afin de déterminer les matériaux de remplacement et la méthode de fixation qui permettra le meilleur rapport entre la durabilité des tuiles et le respect de l'esthétisme chinois. Après une première expertise mené par Breault et Gosselin en 2014, la firme Cardin Ramirez Julien architectes en collaboration avec le laboratoire de la Ville ont supervisé la réalisation d'un prototype de structure de toit qui a conduit à trouver une solution adaptée et durable. Les travaux de restauration des quatre arches et de la pagode dans le Quartier chinois s'inscrivent dans le projet global du Quartier chinois qui a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie comme un projet structurant à réaliser en priorité. Les travaux de restauration consistent principalement à réparer la toiture et les éléments ornementaux des arches et de la pagode afin de réactualiser les structures, revitaliser leur image et les sécuriser.

La réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux ont été confiées à la firme Cardin Ramirez Julien architectes.

Étapes antérieures :

- Réalisation d'un rapport d'expertise par Breault et Gosselin
- Rétention de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance du projet de restauration des arches et de la pagode : octobre 2014 à automne 2016

Étape à autoriser dans le présent dossier :

- Réalisation des travaux de restauration des arches et de la pagode : hiver 2016 à automne 2016

L'appel d'offres public a été lancé le 1er septembre 2015. Après vingt-deux (22) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 23 septembre 2015 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été supervisé par le Bureau de projets du centre-ville.

Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 11 septembre 2015) : précisions apportées sur le contenu administratif de l'appel d'offres

- Addenda n°2 (émis le 15 septembre 2015) : précisions apportées sur un fournisseur

- Addenda n°3 (émis le 18 septembre 2015) : précisions apportées sur les conditions du chantier

- Addenda n°4 (émis le 21 septembre 2015) : précisions apportées sur les conditions d'hiver

L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt des soumissions.

Le délai initialement prévu pour la validité des soumissions était de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Une prolongation de la validité des soumissions de trente (30) jours a permis de reporter la date d'échéance au 20 février 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240437 - 9 septembre 2015 : Dans le cadre de l'appel d'offres VMP-15-015, approuver la grille d'évaluation pour retenir les services d'un entrepreneur général pour la réalisation des travaux de restauration des arches et de la pagode dans le Quartier chinois.

CA14 240562 - 14 octobre 2014 : Accorder un contrat de services professionnels de 70 738,37 \$ à Cardin Ramirez Julien architectes et Geniex inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de restauration des quatre arches et de la pagode dans le Quartier chinois et autoriser une dépense maximale de 84 886,05 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-14-030 - 3 soumissionnaires).

CA14 240149 - 8 avril 2014 : Accorder un contrat de 5 402 633,28 \$ à Les Entreprises de construction Ventec inc. pour les travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière dans le Quartier chinois, et autoriser une dépense maximale de 5 893 781,76 \$ (appel d'offres public VMP-14-003 - 4 soumissionnaires).

CA13 240672 - 10 décembre 2013 : Autoriser une dépense maximale de 330 300,19 \$ pour l'aménagement de la rue De La Gauchetière dans le Quartier chinois (appel d'offres public VMP-13-030 - 8 soumissionnaires); Accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels à Les Services exp inc., plus bas soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit au prix total approximatif de 275 250,15 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges; Imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1627 - 16 octobre 2013 : Autoriser le virement budgétaire de 4 347 000 \$ du projet Quartier chinois - aménagement du domaine public (40163) du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers l'arrondissement de Ville-Marie; Autoriser un virement budgétaire de 2 850 000 \$ du

Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie pour le projet du Quartier chinois; Approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au SMVT les budgets non utilisés dans le projet du Quartier chinois afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme St-Denis Thompson en vue de réaliser la restauration des quatre arches du Quartier chinois et de la pagode de la place Sun-Yat-Sen.

La valeur maximale du contrat est de 1 516 577,74 \$ et les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire. 15% de contingences étaient inscrits aux documents d'appel d'offres.

Le mandat de l'entrepreneur comprendra, notamment, la démolition des toitures actuelles, l'installation de nouvelles tuiles d'argile en provenance de Chine, la réparation et le nettoyage des charpentes de bois et l'installation de systèmes anti-pigeons.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 1er septembre 2015.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les deux offres de services reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Les deux offres ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (15%) incluant taxes	Total
St-Denis Thompson	77,33	0,84	1 318 763,25 \$	197 814,49 \$	1 516 577,74 \$
MGB associés	80,33	0,73	1 557 336,38 \$	233 600,46 \$	1 790 936,83 \$
Dernière estimation réalisée			828 003,96 \$	124 200,59 \$	952 204,55 \$
Moyenne des prix reçus					1 653 757,29 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					564 373,19 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					59,27%
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)					274 359,09 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					18,09%

Le prix du plus bas soumissionnaire est de 59,27% (564 373,19 \$) plus haut que l'estimation faite par Cardin Ramirez Julien architectes qui était de 952 204,55 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette estimation est basée sur les plans et devis pour

soumission élaborés par Cardin Ramirez Julien architectes.

Voici les raisons qui expliquent cet écart de prix :

- Les travaux inclus dans ce projet sont de nature très artisanale et donc difficile à estimer dans le cadre d'un projet en soumission publique. Il semble que la nature très particulière de ces travaux ait été considérée de façon plus complexe par les soumissionnaires.
- Risques et charges générales : les montants mis par les entrepreneurs à cette rubrique sont significativement plus élevés que l'estimation et les charges liées à la complexité et les risques associés à la mise en oeuvre dans le Quartier chinois ont été calculés à la hausse par les entrepreneurs (multiples exigences indiquées au devis). Nous pensons particulièrement aux difficultés d'accès, à l'occupation du domaine public, aux travaux sur les deux grandes arches qui demandent des échafaudages spéciaux et une grande protection quant à la circulation sur la rue et aux passants sur les trottoirs.
- Nature non conventionnelle des travaux des tuiles chinoises : il semble que les entrepreneurs aient estimé à la hausse la pose des tuiles qui se fait selon une méthode qui a été développée spécifiquement pour ce projet (pose par attaches mécaniques sans mortier) en regard de la faible qualité des tuiles (élément connu et accepté par la Ville). Comme cette façon de poser les tuiles – très artisanale - n'a jamais été faite auparavant, il semble que les entrepreneurs se soient particulièrement protégés quant aux coûts reliés à cela.
- Prix des tuiles chinoises : malgré toutes les informations que nous avons pu avoir du fabricant chinois, il semble que les coûts d'achat, de pré-perçage des tuiles, de transport et de dédouanement, à la charge complète des entrepreneurs, se soient révélés beaucoup plus élevés que prévus.

L'item « Chapitre 07 - Isolation et étanchéité » du bordereau de soumission se ventile comme suit :

- Charpenterie, membranes et « z » barres : 175 000,00 \$
- Installation des tuiles et fourniture des accessoires : 341 000,00 \$
- Fourniture des tuiles de toit en argile, traitement et transport : 55 000,00 \$
- Fourniture et installation du béton préfabriqué : 40 000,00 \$
- Surveillance Chine de la production des tuiles : 20 000,00 \$

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de St-Denis Thompson, puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

St-Denis Thompson n'est pas inscrit sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas non plus inscrite au RENA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux dès cette année permettra de régler un problème de sécurité publique des tuiles de céramique détériorées qui sont retenues par des filets protecteurs. Les risques de chute de tuiles sur les piétons existent depuis près de 15 ans.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CA : 9 février 2016

Début des travaux : février 2016

Fin des travaux : septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Un avis produit par le Bureau de l'inspecteur général a rejeté toutes les allégations d'irrégularités entourant cet appel d'offres- [Avis du Bureau de l'inspecteur général Restauration des arches et de la pagode dans le Quartier chinois \(Appel d'offres VMP-15-015\) \(2015-11-11\) - bigmtl.ca..](#)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Avis favorable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Ingénieur préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Louis-François MONET
Chef de division

Le : 2015-09-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166255022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 166 397,67 \$, approuver la convention avec NIPPAYSAGE inc. et Les consultants S.M.I pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de transformation de la ruelle Mackay/Bishop et autoriser une dépense maximale de 166 397,67 \$ (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires)

Accorder un contrat de services professionnels de 166 397,67 \$ à NIPPAYSAGE inc. et Les consultants S.M.I. pour l'aménagement de la ruelle Mackay / Bishop (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires)

D'approuver la convention avec NIPPAYSAGE inc. et Les consultants S.M.I. ;

D'autoriser une dépense de 166 397,67 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-08 16:26

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 166 397,67 \$, approuver la convention avec NIPPAYSAGE inc. et Les consultants S.M.I pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de transformation de la ruelle Mackay/Bishop et autoriser une dépense maximale de 166 397,67 \$ (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

À l'occasion de l'événement Je vois Montréal, l'idée de transformation de la vocation des ruelles au centre-ville a été amenée pour la première fois. La Société de développement commercial (SDC) Destination centre-ville a par la suite initié la mise en oeuvre de cette idée avec l'occupation de ruelles à des fins de marchés de fruits et légumes. Plus récemment, l'arrondissement de Ville-Marie a commandé une étude approfondie des aménagements de ruelles montréalaises et internationales en vue de démarrer un projet-pilote de transformation de ruelles au centre-ville pour l'été 2017. Une sélection de tronçons de ruelles à l'intérieur des limites de la SDC a été effectuée pour ensuite se concentrer sur celles qui se trouvaient entre les rues Guy et Robert-Bourassa. Une évaluation a aussi été effectuée afin de déterminer quels tronçons de ruelles présentaient un meilleur potentiel pour le projet-pilote de 2017. Cette démarche a permis de présélectionner 10 tronçons de ruelles pour ensuite entreprendre une démarche de consultation riveraine afin de saisir les besoins et de déterminer quelles ruelles présentaient un meilleur potentiel d'appropriation par le milieu. Cette démarche a permis de sélectionner 5 tronçons de ruelles, parmi lesquels 3 à 5 d'entre eux seront aménagées pour le projet-pilote de 2017 :

- Ruelle Mackay-Bishop, au nord de Sainte-Catherine
- Ruelle de la Montagne-Drummond, au nord de Sainte-Catherine
- Ruelle Peel-Cypress, au sud de Sainte-Catherine
- Ruelle Mansfield, au sud de Sainte-Catherine
- Ruelle Palace, au sud de Sainte-Catherine

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à offrir à l'Arrondissement de Ville-Marie les services professionnels en urbanisme, architecture de paysage, aménagement urbain et ingénierie, correspondant au concept, à la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre de la transformation de la ruelle située entre les rues Mackay et Bishop, au nord de Sainte-Catherine Ouest. Le contrat prévoit aussi l'accompagnement de l'arrondissement et la participation de la firme aux présentations et démarches de consultation auprès des instances municipales et aux riverains de la ruelle.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été lancé sur SÉAO le 4 novembre 2016 pour la transformation de la ruelle située entre les rues Mackay et Bishop, avec comme date de initiale de dépôt des soumissions le 28 novembre. Cette date s'est vue par la suite être repoussée au 2 décembre (changement qui a été réalisé par addenda émis le 18 novembre). Au cours du présent appel public d'offres, 14 firmes ont acheté le cahier des charges, dont 4 ont déposé des offres. Suite à l'analyse de celles-ci, elles ont toutes été déclarées conformes. Les firmes Projet Paysage et 2 Architectures n'ont pas obtenu la note de passage lors de l'analyse. Il est recommandé que la firme ayant le pointage final le plus élevé et dont le prix est le plus bas soit retenue pour l'octroi du contrat.

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire	Note finale	Prix total
NIPPAYSAGE INC.	84,7	8,1	166 397,67 \$
Projet Paysage	55,3	N/A	N/A
Provencher Roy	84	4,4	303 534,00 \$
2Architectures	43,7	N/A	N/A
Dernière estimation réalisée			183 385,13 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			(16 987,46) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			91%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)			137 136,33 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)			182%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La transformation de la ruelle améliorera la qualité de vie des travailleurs, résidents et visiteurs par la réduction des îlots de chaleurs que créent actuellement ces espaces bétonnés. L'intégration de composantes de verdissement à l'espace pourra ainsi contribuer à créer des îlots de fraîcheur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'aménagement sont prévu débuter à l'été 2017. Il devient très important de terminer les plans et devis afin de passer aux étapes subséquentes du programme, sans quoi le projet-pilote ne pourrait pas être livré en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront informés de l'évolution du projet-pilote de 2017 lors de consultations riveraines.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du présent contrat: décembre 2016
Préparation des plans et de devis: janvier à mars 2017
Présentation et consultation auprès des riverains: février et mars 2017
Appel d'offres pour les travaux d'aménagement : avril à mai 2017
Octroi du contrat des travaux de construction : mai 2017
Travaux de construction : juin à septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2016-12-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166255023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 154 965,77 \$, approuver la convention avec NIPPAYSAGE inc et Les consultants S.M.I pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de transformation de la ruelle de la Montagne/Drummond et autoriser une dépense maximale de 154 965,77 \$ (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires)

Accorder un contrat de services professionnels de 154 965,77 \$ à NIPPAYSAGE inc. et Les consultants S.M.I. pour l'aménagement de la ruelle de la Montagne/Drummond (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires)

D'approuver la convention avec NIPPAYSAGE inc. et Les consultants S.M.I. ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-08 16:26

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 154 965,77 \$, approuver la convention avec NIPPAYSAGE inc et Les consultants S.M.I pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de transformation de la ruelle de la Montagne/Drummond et autoriser une dépense maximale de 154 965,77 \$ (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

À l’occasion de l’événement Je vois Montréal, l’idée de transformation de la vocation des ruelles au centre-ville a été amenée pour la première fois. La Société de développement commercial (SDC) Destination centre-ville a par la suite initié la mise en oeuvre de cette idée avec l’occupation de ruelles à des fins de marchés de fruits et légumes. Plus récemment, l’arrondissement de Ville-Marie a commandé une étude approfondie des aménagements de ruelles montréalaises et internationales en vue de démarrer un projet-pilote de transformation de ruelles au centre-ville pour l’été 2017. Une sélection de tronçons de ruelles à l'intérieur des limites de la SDC a été effectuée pour ensuite se concentrer sur celles qui se trouvaient entre les rues Guy et Robert-Bourassa. Une évaluation a aussi été effectuée afin de déterminer quels tronçons de ruelles présentaient un meilleur potentiel pour le projet-pilote de 2017. Cette démarche a permis de présélectionner 10 tronçons de ruelles pour ensuite entreprendre une démarche de consultation riveraine afin de saisir les besoins et de déterminer quelles ruelles présentaient un meilleur potentiel d’appropriation par le milieu. Cette démarche a permis de sélectionner 5 tronçons de ruelles, parmi lesquels 3 à 5 d’entre eux seront aménagées pour le projet-pilote de 2017 :

- Ruelle Mackay-Bishop, au nord de Sainte-Catherine
- Ruelle de la Montagne-Drummond, au nord de Sainte-Catherine
- Ruelle Peel-Cypress, au sud de Sainte-Catherine
- Ruelle Mansfield, au sud de Sainte-Catherine
- Ruelle Palace, au sud de Sainte-Catherine

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à offrir à l'Arrondissement de Ville-Marie les services professionnels en urbanisme, architecture de paysage, aménagement urbain et ingénierie, correspondant au concept, à la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre de la transformation de la ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au nord de Sainte-Catherine Ouest. Le contrat prévoit aussi l'accompagnement de l'arrondissement et la participation de la firme aux présentations et démarches de consultation auprès des instances municipales et aux riverains de la ruelle.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été lancé sur SÉAO le 4 novembre 2016 pour la transformation de la ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, avec comme date de initiale de dépôt des soumissions le 28 novembre. Cette date s'est vue par la suite être repoussée au 2 décembre (changement qui a été réalisé par addenda émis le 18 novembre). Au cours du présent appel public d'offres, 14 firmes ont acheté le cahier des charges, dont 4 ont déposé des offres. Suite à l'analyse de celles-ci, il a été constaté que trois soumissions étaient conformes. La firme 2 Architectures a été déclarée non conforme selon un critère du devis technique, puisque le coordonnateur n'est pas un employé du soumissionnaire, n'est pas listé comme sous-traitant et n'a pas fourni une lettre d'intention comme mentionné à l'addenda # 2. D'autre part, la firme Projet Paysage n'a pas obtenu la note de passage lors de l'analyse technique. Il est recommandé que la firme ayant le pointage final le plus élevé et dont le prix est le plus bas soit retenue pour l'octroi du contrat.

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire	Note finale	Prix total
NIPPAYSAGE INC.	88	8,9	154 965,77 \$
Projet Paysage	55,3	N/A	N/A
Provencher Roy	88	4,5	303 534,00 \$
2Architectures	N/A	N/A	N/A
Dernière estimation réalisée			183 385,13 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			(28 419,36) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			85%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)			148 568,23 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)			196%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La transformation de la ruelle améliorera la qualité de vie des travailleurs, résidents et visiteurs par la réduction des îlots de chaleurs que créent actuellement ces espaces bétonnés. L'intégration de composantes de verdissement à l'espace pourra ainsi contribuer à créer des îlots de fraîcheur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'aménagement sont prévu débuter à l'été 2017. Il devient très important de terminer les plans et devis afin de passer aux étapes subséquentes du programme, sans quoi le projet-pilote ne pourrait pas être livré en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront informés de l'évolution du projet-pilote de 2017 lors de consultations riveraines.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du présent contrat: décembre 2016

Préparation des plans et de devis: janvier à mars 2017

Présentation et consultation auprès des riverains: février et mars 2017

Appel d'offres pour les travaux d'aménagement : avril à mai 2017

Octroi du contrat des travaux de construction : mai 2017

Travaux de construction : juin à septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2016-12-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1160619011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 5 121 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 100 \$ au Comité social Centre-Sud inc.;
- 1 500 \$ à la Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.;
- 2 521 \$ à DeGamma, coopérative de solidarité.

D'imputer cette dépense totale de 5 121 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-09 11:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160619011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 5 121 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants. À titre d'information, les organismes ont été identifiés selon leur adresse dans les districts concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

DISTRICT DE SAINT-JACQUES:

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 100 \$	Madame Armandine Siess Comité social Centre-Sud inc. 1710, rue Beaudy, Montréal (QC) H2L 3E7 Téléphone : 514-596-7092, poste 7099 * Souper de Noël 2016 pour environ 200 personnes défavorisées et isolées qui aura lieu le 17-12-2016
2 521 \$	Madame Nathalie Rochefort DeGama, coopérative de solidarité 6-675, rue Amherst Montréal (QC) H2L 5E8 Téléphone : 514-865-1768 * Fonctionnement de l'organisme

DISTRICT DE PETER-MCGILL:

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
---------	-----------------------------------

1 500 \$

Madame Marina Boulos-Winton
Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.
1430, rue Chomedey
Montréal (QC) H3H 2A7
Téléphone : 514-937-2341
*** Festivités de Noël de l'organisme**

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUMET

ENDOSSÉ PAR

Corinne ANDRIEU

Le : 2016-12-07

Chargée de secrétariat

Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1161024004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la radiation de la somme de 7 228,58 \$, ainsi que tout solde dû (incluant les frais de 15 \$), relativement au compte 80-168175-1 exercice 2013 mod 01

1. D'approuver la radiation de la somme de 7 228.58 \$, ainsi que tout solde dû (incluant les frais de 15.00 \$), relativement au compte 80-168175-1 exercice 2013 mod 01.
2. d'imputer la radiation comme suit:
IMPUTATION RADIATION (SIMON): Arrondissement Ville-Marie
RADIATION RECETTES DIVERSES: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000
MONTANT À RADIER: 7 228.58 \$ et tout solde dû (incluant les frais de 15.00 \$) au compte 80-168175-1 exercice 2013 mod 01.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-11-17 13:21

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1161024004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la radiation de la somme de 7 228,58 \$, ainsi que tout solde dû (incluant les frais de 15 \$), relativement au compte 80-168175-1 exercice 2013 mod 01

CONTENU**CONTEXTE**

Le ou vers le 23 octobre 2014, le Service des Finances nous a confié le mandat de recouvrer de 7989288 Canada Inc. faslrs «Le Victoire», la somme de 7 228.58 \$ en capital, représentant le coût pour l'abattage de 3 arbres en vue d'un projet de construction et pour la fermeture d'une fosse d'arbre en vue de l'aménagement d'une entrée charretière pour l'immeuble situé au 628-634 rue St-Jacques Ouest.

Ces frais ont été facturés par le Service des finances et après des tentatives de perception infructueuses, nous avons intenté une action contre cette compagnie et le 7 décembre 2015, un jugement a été rendu contre elle.

Après enquête, il appert que la compagnie n'est plus propriétaire de l'immeuble depuis le 25 février 2015, l'ayant perdu à la suite de procédures intentées par un créancier, en délaissement forcé et prise en paiement. Également, la compagnie ne semble plus en affaires, n'occupe plus son siège social inscrit au Registre des entreprises et n'a aucun actif connu.

Nous avons tout de même tenté d'exécuter le jugement auprès de la dernière institution financière connue de la compagnie mais celle-ci a produit une déclaration négative, mentionnant que le compte bancaire de l'entreprise avait un solde négatif.

Ainsi, la compagnie semble insolvable et nous n'avons aucune possibilité d'exécuter le jugement rendu. Nous recommandons donc la radiation de ce compte.

(N/Dossier: 14-003249)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

IMPUTATION RADIATION (SIMON): Arrondissement Ville-Marie
RADIATION RECETTES DIVERSES: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000
MONTANT À RADIER: 7 228.58 \$ et tout solde dû (incluant les frais de 15.00 \$)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Roxanne DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle ROBERT
Analyste en droit

ENDOSSÉ PAR

Paule BIRON
Avocate chef d'équipe

Le : 2016-11-15



Dossier # : 1162701066

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 octobre 2016

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-23 15:48

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162701066

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 octobre 2016

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-22

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1161024003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la radiation de la somme de 7 077,56 \$ ainsi que tout solde dû, relativement au compte 25-156081-1 exercice 2014 mod 01

1. D'approuver la radiation de la somme de 7 077.56 \$, ainsi que tout solde dû, relativement au compte 25-156081-1 exercice 2014 mod 01.
2. d'imputer la radiation comme suit:
IMPUTATION RADIATION (SIMON): Arrondissement Ville-Marie
RADIATION RECETTES DIVERSES: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000
MONTANT À RADIER: 7 077.56 \$ et tout solde dû au compte 25-156081-1 exercice 2014 mod 01.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-25 13:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1161024003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la radiation de la somme de 7 077,56 \$ ainsi que tout solde dû, relativement au compte 25-156081-1 exercice 2014 mod 01

CONTENU**CONTEXTE**

Le ou vers le 21 août 2014, le Service des Finances nous a confié le mandat de recouvrer de «Construction Immo-9 & Associés Inc.» la somme totale de 7 077.56 \$ en capital, représentant le coût du permis d'occupation temporaire du domaine public impayé qui avait été demandé par cette compagnie en 2014.

La compagnie Construction Immo-9 & Associés Inc. a demandé un permis d'occupation temporaire du domaine public afin d'effectuer des travaux entre le 16 janvier et le 1er mars 2014 au 426, rue Ste-Hélène. Le permis numéro 424750 a donc été émis au montant de 21 052.63 \$. Le 29 janvier 2014, la compagnie a avisé l'arrondissement que le permis n'était plus requis. La date de fin du permis a été corrigée au 30 janvier 2014 et le montant à 7 077.56 \$. Ce permis a ensuite été facturé par le Service des finances. Après des tentatives de perception infructueuses, le Service des finances nous a transmis le dossier pour tenter des procédures.

Dans le cadre de notre enquête, nous avons appris que la compagnie Construction Immo-9 & Associés Inc. effectuait les travaux pour le syndicat de copropriété de l'immeuble du 426, rue Ste-Hélène. Ainsi, le 12 mai 2015, nous avons publié une hypothèque légale sur les parties communes de l'immeuble pour l'utilité duquel l'occupation a été permise, en vertu de l'article 67 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. Cette hypothèque n'a pas donné lieu au paiement par le syndicat.

Nous avons donc intenté des procédures judiciaires contre Construction Immo-9 & Associés Inc. et le 7 décembre 2015, nous avons obtenu un jugement contre eux. Toutefois, il nous est impossible de l'exécuter puisque la compagnie ne semble plus en affaires et ne possède aucun bien. Nous avons tenté une saisie du compte de banque auprès d'une institution financière mais sans succès.

En l'absence de moyens d'exécution du jugement, nous recommandons la radiation de ce compte. L'hypothèque légale demeurera néanmoins publiée.

Notre dossier: 14-002458.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

IMPUTATION RADIATION (SIMON): Arrondissement Ville-Marie
RADIATION RECETTES DIVERSES: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000
MONTANT À RADIER: 7 077.56 \$ et tout solde dû.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Roxanne DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle ROBERT
Analyste en droit

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Paule BIRON
Avocate chef d'équipe

**Dossier # : 1167128004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fermer les règlements d'emprunts CA-24-038, CA24-042, CA24-043, CA24-058, CA24-059, CA24-061, CA24-071, CA24-101, CA24-121, CA24-126 et CA24-137

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'il y a lieu à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

Modifier les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- De remplacer les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» de l'annexe;

- De modifier la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne «subvention» de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

- D'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes «Promoteurs» et «Paiement comptant» de l'annexe.

- De demander au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.
- De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 15:45

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167128004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fermer les règlements d'emprunts CA-24-038, CA24-042, CA24-043, CA24-058, CA24-059, CA24-061, CA24-071, CA24-101, CA24-121, CA24-126 et CA24-137

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers projets et travaux tels la réfection routière, le réaménagement de parcs, l'acquisition de véhicules et la protection des bâtiments.

Les règlements pour lesquels le solde résiduel n'est plus requis doivent être fermés et un dossier décisionnel doit être préparé pour en faire état. Cette fermeture des règlements d'emprunt permettra d'annuler les soldes résiduels à ces règlements d'emprunt et de mettre à jour le registre des soldes de règlements d'emprunt à financer relatifs à notre arrondissement au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA05 240138 D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 911 000 \$ pour la réalisation d'un volet complémentaire au Programme de réaménagement et d'aménagement de parcs (CA-24-043);

CA05 240068 D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 574 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière (CA-24-042);

CA05 240065 D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 011 000 \$ pour la réalisation du Programme d'acquisition et de remplacement de la flotte de véhicules (CA-24-038);

CA06 240038 D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2006-2008, le Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière (CA-24-058);

CA06 240039 D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2006-2008, le Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour la réalisation du Programme d'acquisition et de remplacement de la flotte de véhicules(CA-24-059);

CA06 240042 D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2006-2008, le Règlement autorisant un emprunt de 1 016 000 \$ pour la réalisation du Programme de protection des bâtiments (CA-24-061);

CA06 240519 D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2006-2008, le Règlement autorisant un emprunt de 2 262 000 \$ pour la réalisation du Programme d'acquisition et de rempl de la flotte de véhicules (CA-24-071);

CA07 240767 D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2008-2010, le Règlement autorisant un emprunt de 465 000 \$ pour la réalisation du Programme de protection des bâtiments (CA-24-101);

CA09 240243 D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 000 000 \$ pour la réalisation du programme de rempl de la flotte de véhicules (CA-24-121);

CA09 240593 D'Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011, un règlement autorisant un emprunt de 1 926 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière de l'arrondissement - adoption (CA-24-126);

CA10 240230 Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2010-2012, un règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de la flotte de véhicules (CA-24-137).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux règles du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie N HÉBERT
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-28

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1165937006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes culturels » et affecter un montant total de 1 227 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

D'approuver la création du "Fonds de soutien aux organismes culturels";
D'affecter un montant total de 1 227 000 \$ des surplus de l'Arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021;

D'imputer ce montant conformément à l'intervention financière inscrite au présent sommaire décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-29 14:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165937006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes culturels » et affecter un montant total de 1 227 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

CONTENU

CONTEXTE

Les élus et les directions de l'arrondissement de Ville-Marie sont fréquemment sollicités par des organismes culturels pour soutenir des projets et des événements qui ont des impacts sur l'activité culturelle de Montréal et de son centre-ville. Bien que pertinentes, ces demandes ne remplissent pas les critères de l'actuel « Programme de soutien aux initiatives culturelles » et sont soutenues hors programme. L'objet du présent dossier est d'établir des critères qui faciliteront l'analyse des demandes déposées à l'arrondissement en cours d'année et qui ne découlent pas d'un appel de proposition d'un programme normé. À cet effet, l'arrondissement de Ville-Marie entend créer le « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1153105014 - D'affecter une somme de 800 000 \$ des surplus de l'arrondissement pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016 et 2017.

DESCRIPTION

La Division de la culture et des bibliothèques assumera la gestion du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie » dont les principales caractéristiques sont :

Critères généraux

- Service direct aux citoyens (résidents, travailleurs, touristes) en matière de diffusion et de développement culturel
- Animation du cadre de vie urbain
- Soutien convergent et sans duplication avec les autres instances municipales qui supportent financièrement les organismes culturels montréalais.

Critères d'admissibilité

- Projets qui s'inscrivent dans les objectifs de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal;

- Projets non retenus ou non admissibles au Programme de soutien aux initiatives culturelles;
- Demande de consolidation d'activités : aide ponctuelle à un organisme pour consolider sa présence dans l'arrondissement ou pour maintenir une activité en péril
- Demande de développement : aide à un organisme pour développer un projet
- Positionnement stratégique de l'arrondissement comme partenaire de réalisation avec d'autres instances municipales dans le cadre de projets métropolitaines

Critères d'application

- Le soutien accordé ne devrait pas dépasser celui d'une autre instance municipale
- Dans le cas d'un projet impliquant plusieurs arrondissements, le soutien pourrait être conditionnel et égal à celui des autres arrondissements
- Projet local jusqu'à 80% du budget admissible
- Projet local dans un territoire où un organisme s'est donné un mandat d'animation culturelle (Quartier des spectacles, Société du Vieux-Port) : jusqu'à 40% du coût global du projet
- Projet à dimension métropolitaine (clientèles cibles, rayonnement) : jusqu'à 20%
- Projet à dimension nationale : jusqu'à 10%
- Les dépenses admissibles sont liées au développement et à la réalisation de projets, alors que les dépenses de fonctionnement de l'organisme ne sont pas admissibles
- Partenaires de l'arrondissement dans ses priorités d'action ou dans son offre de service aux citoyens.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie entend baliser et encadrer les demandes de financement hors programme, conformément aux recommandations du Vérificateur général (recommandation 4.2.3.d du rapport d'audition sur l'attribution des contributions financières, février 2016).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Supporter des organismes culturels dans la réalisation de projets pertinents, mais non retenus dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles. »

- Transparence dans l'octroi de l'aide financière aux organismes culturels et partant plus équitable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sera intégrée au plan d'action des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CARBONNEAU
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-30

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1165204002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 150 000 \$ en provenance des comptes de surplus de l'arrondissement pour couvrir les dépenses additionnelles de la Division des ressources humaines de l'arrondissement de Ville-Marie pour les années 2016, 2017 et 2018

D'autoriser une affectation de surplus de 150 000 \$ en provenance des comptes de surplus de l'arrondissement de Ville-Marie pour couvrir les dépenses additionnelles de la Division des ressources humaines de l'arrondissement Ville-Marie pour les années 2016, 2017 et 2018.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-30 15:20

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1165204002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 150 000 \$ en provenance des comptes de surplus de l'arrondissement pour couvrir les dépenses additionnelles de la Division des ressources humaines de l'arrondissement de Ville-Marie pour les années 2016, 2017 et 2018

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadres de ses activités la Division des ressources humaines de l'arrondissement de Ville-Marie initie des enquêtes administratives, effectue des expertises médicales et assume les frais des arbitrages de griefs. En 2016, ces activités ont été en plus grand nombre et ont générées un dépassement du budget habituellement alloué.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'affecter un montant de 150 000\$ en provenance des comptes de surplus de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assumer le dépassement 2016 et les dépassements éventuels pour les années à venir.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude DUBOIS
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-15

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Chef de division - Ressources humaines



Dossier # : 1165179011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approuver la création du « Fonds de soutien financier aux organismes en développement social » et affecter un montant total de 1 951 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

D'approuver la création du "Fonds de soutien financier aux organismes en développement social";

D'affecter un montant total de 1 951 000 \$ des surplus de l'Arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021;

D'imputer ce montant conformément à l'intervention financière inscrite au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-01 08:30

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165179011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approuver la création du « Fonds de soutien financier aux organismes en développement social » et affecter un montant total de 1 951 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal adoptera en mai 2017 sa première Politique de développement social de Montréal. La Ville s'engage ainsi à ce que le développement social, tout comme le développement économique et urbain, soit au cœur du développement de Montréal. S'inspirant de cette politique, l'arrondissement de Ville-Marie lance le fonds de soutien financier en développement social afin de favoriser la mise en œuvre de projets répondant à certains axes d'intervention identifiés dans la politique et considérés comme étant prioritaires dans l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le fonds de soutien financier en développement social vise à consolider et développer des activités et services qui répondent aux différents besoins des résidents de l'arrondissement de Ville-Marie. Plus particulièrement, il permettra de :

- Contribuer à la mise en place de projets novateurs permettant de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Soutenir les efforts pour intégrer les clientèles particulières suivantes : aînés / communauté culturelle, immigrant ou nouvel arrivant / familles / personnes en situation de marginalité / personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion.

- S'assurer d'une offre de services variée pour répondre au développement global des citoyens.

Les organismes pourront soumettre un projet ou une offre de services de leur propre initiative. L'arrondissement pourra également effectuer des appels de projets en fonction de ses priorités d'intervention en développement social.

JUSTIFICATION

Le fonds permettra de rencontrer les priorités d'intervention de l'arrondissement de même que les objectifs des politiques et plans municipaux touchant au développement social.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création du fonds appuie l'action 9 "Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion" du plan d'action de l'Administration municipale, intégré dans le *Plan Montréal durable 2016-2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création du fonds permettra de mieux encadrer les demandes de contribution des organismes œuvrant en développement social et rendra le processus d'attribution plus transparent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement fera connaître ce nouveau fonds aux organismes communautaire de son territoire via les différentes tables de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Promotion du fonds et analyse des demandes reçues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-11-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1166145031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs » et affecter un montant total de 1 000 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

D'approuver la création du "Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs";
D'affecter un montant total de 1 000 000 des surplus de l'Arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021;

D'imputer ce montant conformément à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-01 08:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166145031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs » et affecter un montant total de 1 000 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

CONTENU

CONTEXTE

Les élus et les directions de l'arrondissement de Ville-Marie sont fréquemment sollicités par des organismes en sports et loisirs pour soutenir des projets qui ont des impacts sur la qualité de vie des résidents. L'objet du présent dossier est d'établir des critères qui faciliteront l'analyse des demandes déposées à l'arrondissement en cours d'année et qui ne découlent pas nécessairement d'un appel de proposition ou d'un programme spécifique. À cet effet, l'arrondissement entend créer le "Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs vise à consolider et développer des activités qui répondent aux besoins des clientèles prioritaires de l'arrondissement en favorisant les saines habitudes de vie. Plus particulièrement, les projets qui seront déposés devront s'inscrire dans l'un des champs d'action suivants:

- Mise en place et consolidation d'activités et d'événements favorisant les saines habitudes de vie;
- Soutien à la mise en place d'activités novatrices;
- Optimisation de l'utilisation des terrains et des plateaux sportifs;
- Soutien à l'acquisition ou au renouvellement d'équipements sportifs et de loisirs.

Dans ce cadre, les conditions suivantes s'appliqueront:

- Service direct aux résidents en matière de sports et de loisirs;
- Activité ou projet complémentaire à l'offre de service existante dans le milieu ;
- Soutien sans duplication avec les autres instances municipales;
- Maximum de 75% des frais reliés à la réalisation de l'activité ou du projet pourront être octroyés;
- Plan de pérennité lors d'achat ou de renouvellement d'équipements sportifs et de loisirs;
- Présentation et justification des dépenses reliées à l'activité ou au projet.

Ainsi, les organismes pourront soumettre un projet ou une offre de services de leur propre initiative. L'arrondissement pourra également effectuer des appels de projets en fonction de ses priorités d'intervention en sports et loisirs.

JUSTIFICATION

Le fonds permettra de rencontrer les priorités d'intervention de l'arrondissement de même que les objectifs des politiques et plans municipaux touchant aux sports et loisirs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création du fonds permettra de mieux encadrer les demandes de contribution des organismes œuvrant en sports et loisirs et rendra le processus d'attribution plus transparent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement fera connaître ce nouveau fonds auprès des organismes sans but lucratif de son territoire par l'entremise des différentes tables de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Promotion du fonds et analyse des demandes reçues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine Beaudoin BOIVIN
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-11-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1160141011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des états financiers conformément à l'article 107.9 L.C.V

De prendre acte du dépôt des états financiers conformément à l'article 107.9 L.C.V.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 11:04

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160141011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des états financiers conformément à l'article 107.9 L.C.V

CONTENU

CONTEXTE

L'article 107.9 de la L.C.V. prévoit que toute personne morale qui reçoit une subvention annuelle de la municipalité d'au moins 100 000 \$ est tenue de faire vérifier ses états financiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Dépôt des états financiers vérifiés transmis par les organismes ayant reçu un montant d' au moins 100 000\$

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission au Bureau du Vérificateur général de la Ville de Montréal

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France GUILLEMETTE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe et
responsable des services administratifs



Dossier # : 1165384003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser préalablement une somme de 13 350 200 \$ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, signalisation, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

Autoriser préalablement une somme de 13 350 200 \$ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, signalisation, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 16:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165384003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser préalablement une somme de 13 350 200 \$ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, signalisation, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'arrivée du nouveau système intégré SIMON, les services et arrondissements doivent adapter leurs méthodes d'opérations, car ce système comptable contient nos règlements de délégation et réglemeute rigoureusement le niveau d'approbation de chacun. Pour pallier à ce changement et pour limiter les impacts organisationnels, nous faisons pré-autoriser les dépenses suivantes, qui, d'une part, sont régies par des ententes-cadres négociées par le Service de l'approvisionnement et, d'autre part, concernent des utilités publiques.

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie CA-24-009 sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés prévoit à l'article 17 que l'octroi d'un contrat relatif à l'acquisition de biens, à l'exécution de travaux ou à l'exécution de services autres que professionnels et, le cas échéant, l'autorisation de dépenses relatives à ce contrat, est déléguée :

- au fonctionnaire de niveau A (directeur général adjoint et le directeur d'arrondissement adjoint) lorsque la valeur du contrat est de 50 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau B (directeur de service en arrondissement) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 25 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau C (chef de division, chef de division adjoint, adjoint au directeur des travaux publics et le secrétaire d'arrondissement) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 10 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau D (chef de section, agent de gestion des ressources financières et conseiller en gestion des ressources financières) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 5 000 \$ et moins.

De plus, certaines dépenses faisant l'objet d'ententes-cadres (ententes gérées par la Direction de l'approvisionnement), de services d'utilités publiques et excédant les montants prévus au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires nécessitent l'approbation préalable du conseil d'arrondissement. Les catégories de dépenses visées par ce sommaire sont listées au paragraphe portant sur l'aspect financier.

Cependant, selon les explications de la charte d'autorisation du système SIMON, il n'est pas possible de créer des exceptions pour augmenter les niveaux d'autorisation pour ces types d'achats. Afin d'approuver ces bons de Commande (BC) dans le système comptable, ce fonctionnaire délègue donc son pouvoir à l'approbateur universel (conseiller en gestion de ressources financières) en insérant une phrase d'autorisation en commentaire du BC et le lui transmet.

Afin d'assurer la transparence du processus décisionnel et d'informer le conseil d'arrondissement de l'envergure des dépenses anticipées relatives aux services d'utilités publiques et aux achats par le biais d'ententes-cadres, nous soumettons donc au conseil ce dossier visant à autoriser ces dépenses à hauteur des crédits budgétés.

Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités pourraient éventuellement faire l'objet de modifications budgétaires en cours d'année, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes sera joint au rapport sur les états financiers préparé en fin d'année financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA16 240415 : Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif les prévisions budgétaires 2017 des activités de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

Les dépenses visées dans l'objet sont relatives à la fourniture des biens et des services suivants :

- Biens non durables : abrasifs pré-mélangés, sel, béton de ciment, mélange bitumineux (asphalte), pierre, énergie, électricité, pièces et accessoires, autres biens non durables (pneus, pièces d'aqueducs et égouts, arbres et fournitures horticoles, produits d'entretien...)
- Location, entretien réparation : facturation immobilière, billets d'outillages, réparations électriques de la CSE ;
- Services professionnels, techniques et autres : disposition des sols, signalisation, avis publics, expertise médicales et relations du travail, travaux de signalisation et marquage de l'arrondissement RPP ;
- Communications, téléphonie et accessoires de téléphonie (utilités publiques).

Tel que mentionné précédemment, plusieurs items identifiés dans la liste précédente font l'objet d'ententes négociées avec des fournisseurs suite à des appels d'offres publics effectués par le Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

En vertu du règlement intérieur du CA sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires,

l'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise jusqu'à concurrence du montant total budgété pour chacun de ces biens et services, pour l'exercice 2017. Ceci permettra, d'une part, de respecter les politiques de contrôle interne de la Ville de Montréal et, d'autre part, simplifiera le processus d'émission et d'approbation de BC, ce qui accélérera ainsi le processus de demande de paiement et d'émission des chèques.

Enfin cela permettra aux gestionnaires de procéder rapidement aux achats nécessaires à leurs opérations, sans jamais toutefois dépasser le montant global autorisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant d'autorisation pour chacune des familles de dépenses est réparti par direction comme suit :

Famille d'objet	DA	DSA	DTP	DCLSDC	DAUSE	Total
Autres objets - Charge Inter-unité	0,0	0,0	3 438,9	0,0	0,0	3 438,9
Biens non durables	0,0	0,0	4 789,1	483,4	0,0	5 272,5
Location, entretien et réparation	36,1	489,1	1 473,4	1 885,0	513,0	3 883,6
Services professionnels, techniques et autres	131,9	0,0	314,5	0,0	0,0	446,4
Transport et communications	0,0	225,3	83,5	0,0	0,0	308,8
Total	168,0	714,4	10 099,4	2 368,4	513,0	13 350,2

Le détail des postes par objet comptable de ces dépenses est présenté dans les pièces jointes au dossier décisionnel. Même si le poste budgétaire a été identifié dans ce présent dossier, il est possible que certaines transactions ne soient pas rattachées à des ententes-cadres, dans ce cas la délégation liée à ce dossier ne pourra pas être utilisée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique MARTHET
Chef de divisions Ressources Financières &
Matérielles
Direction des Services Administratifs et du
Greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1153105014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retourner au compte de provenance la somme de 391 700 \$, représentant la portion non utilisée de l'affectation de surplus pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016 et 2017

De retourner au compte de provenance la somme de 391 700 \$, représentant la portion non utilisée de l'affectation de surplus pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016 et 2017;
D'imputer cette transaction conformément à l'intervention financière jointe au présent sommaire addenda.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 11:55

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1153105014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme 800 000 \$ des surplus de l'arrondissement pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016 et 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise uniquement à corriger les clés comptables dans l'intervention des services administratifs et du greffe.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie N HÉBERT
Agente de gestion des ressources financières

IDENTIFICATION**Dossier # :1153105014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retourner au compte de provenance la somme de 391 700 \$, représentant la portion non utilisée de l'affectation de surplus pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016 et 2017

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement Ville-Marie a décidé de créer trois fonds de soutien (Développement social, Sports et loisirs, Culture) afin de baliser le versement des contributions aux différents organismes. Étant donné que les contributions à verser seront dorénavant financées par l'un de ces trois fonds, il convient de retourner au compte de surplus le solde non utilisé relatif au présent dossier au montant de 391 700 \$ puisqu'il ne sera plus requis.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie N HÉBERT

Conseillère en gestion des ressources financières

IDENTIFICATION

Dossier # :1153105014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme 800 000 \$ des surplus de l'arrondissement pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016 et 2017

CONTENU

CONTEXTE

Les élus et les directions de l'arrondissement de Ville-Marie sont fréquemment sollicités par des OBNL pour soutenir financièrement des projets ou des événements dédiés à la culture, aux sports, aux loisirs ou au développement social. Ces derniers ont souvent des impacts positifs sur l'activité de loisirs, sociale et culturelle de l'arrondissement. L'objet du présent dossier est de réserver les sommes afférentes à ces demandes et d'y allouer un montant de 800 000 \$ pour les années 2016 et 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Plusieurs organismes proposent à l'arrondissement des activités couvrant les principaux volets suivants soit l'intervention de milieu auprès des clientèles marginales, des projets et activités en sports et loisirs, ainsi que des événements culturels, en complémentarité avec l'offre existante.

JUSTIFICATION

Améliorer l'offre de service en culture, sports, loisirs et développement social sur le territoire de Ville-Marie en réservant les sommes afférentes à ces demandes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Diversification et augmentation de l'offre de services en matière de culture, sports, loisirs et développement social sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, au bénéfice des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Le : 2015-12-03



Dossier # : 1163105014

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Affecter une somme de 165 000 \$ des surplus de l'arrondissement pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016, 2017 et 2018

D'affecter une somme de 165 000 \$ des surplus de l'arrondissement pour la mise en valeur de l'offre de services culturels pour les années 2017 et 2018;
D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 17:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1163105014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme de 165 000 \$ des surplus de l'arrondissement pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016, 2017 et 2018

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le but de mieux répondre aux besoins des citoyens, l'arrondissement souhaite investir dans la mise en valeur et la promotion de l'offre de services pour la maison de la culture Frontenac et les bibliothèques.

L'objet du présent dossier est de réserver les sommes afférentes à ces demandes et d'y allouer un montant de 165 000 \$ pour les années 2017 et 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La liste descriptive des besoins pour l'utilisation des surplus est présentée en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Améliorer l'offre de service sur le territoire de Ville-Marie, en réservant les sommes afférentes à ces demandes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration de nos installations et équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie

Lecture :

Isabelle ROUGIER, 22 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Le : 2016-06-21



Dossier # : 116320003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus d'un montant de 500 000 \$ pour les dépenses reliées aux différentes interventions prévues pour la réforme des activités des calèches en 2017

D'autoriser une affectation de surplus d'un montant de 500 000,00 \$ pour les dépenses reliées aux différentes interventions prévues pour la réforme des activités de calèches en 2017.

D' imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-06 15:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163200003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus d'un montant de 500 000 \$ pour les dépenses reliées aux différentes interventions prévues pour la réforme des activités des calèches en 2017

CONTENU

CONTEXTE

Les activités des calèches ont fait l'objet de multiples questionnements durant les dernières années. Les réflexions, analyses et interventions soutenues de la Ville de Montréal durant les dernières années quant à celle-ci nous ont permis de converger vers une nécessité de révision en profondeur de l'encadrement de cette industrie, et ce, tant sur l'aspect organisationnelle, réglementaire, mobiliers que des services offerts actuellement par les intervenants de ces activités. Différentes interventions pour supporter le processus de développement et d'amélioration de ces activités, telles l'aménagement des postes d'attente des calèches, la formation des cochers, l'introduction des uniformes pour les cochers, la mise en place d'un nouveau système d'identification des chevaux par micropuces ainsi que de nouvelles infrastructures temporaires pour supporter le fonctionnement approprié de ces activités dans un nouveau cadre garantissant le bien être des chevaux, sont prévues pour être réalisées dès 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les activités des calèches nécessitent plusieurs interventions de la Ville afin de pouvoir améliorer le fonctionnement de ces activités et de s'assurer du bien être des chevaux. Une réforme est en cours de planification pour être réalisée dès l'année 2017 afin d'améliorer de façon substantielle le fonctionnement de ces activités et de fournir le support nécessaire aux intervenants dans le but d'assurer un traitement approprié des chevaux sur la route et à l'écurie.

JUSTIFICATION

Pour pouvoir optimiser de façon substantielle le fonctionnement des activités des calèches, plusieurs infrastructures de support, manquant actuellement, nécessitent d'être aménagées tel que les abris aux postes d'attentes, les points d'attaches et les abreuvoirs pour les chevaux. Un nouveau programme de formation et d'informes est aussi prévus être mis en place dès l'année prochaine en coordination avec les intervenants sur ces activités. Des nouveaux système de micropuces facilitant le suivi approprié des chevaux seront aussi mis en place.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonya NAUD
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166143003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser le début des travaux de décontamination des sols et d'aménagement au jardin de La Presse

Autoriser les travaux de décontamination des sols et d'aménagement au jardin de La Presse.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-08 14:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166143003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser le début des travaux de décontamination des sols et d'aménagement au jardin de La Presse

CONTENU

CONTEXTE

La Division des parcs souhaite réaliser l'aménagement d'un terrain qui recevra une oeuvre d'art de la Ville de Paris dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de la ville de Montréal. Nous souhaitons que les travaux soient très avancés lors de la visite de la Mairesse de la Ville de Paris, Mme Anne Hidalgo, prévue le 20 juin prochain. Square Victoria Immobilier Inc (SVI), propriétaire du terrain destiné aux aménagements mentionnés, fera don du dit terrain à la Ville.

Cette transaction est en cours, et selon l'analyse de la direction des transactions immobilières, les risques que la transaction ne se conclue pas sont quasi nuls dès la signature de la promesse de cession. SVI a manifesté son accord et a néanmoins donné l'autorisation à la Ville d'aller de l'avant avec la caractérisation environnementale des sols ainsi que des études géotechniques.

Par la suite, nous pourrons effectuer les travaux de décontamination des sols et de réaménagement complet du site.

Le service de la gestion et de la planification immobilière transmettra un projet de promesse de cession à SVI, au courant du mois de décembre 2016. Lorsque la promesse sera signée, elle sera présentée aux élus de l'arrondissement de Ville Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet consiste au réaménagement du terrain qui est situé au coin des rues Saint-Antoine et Côte de la place D'armes. Le parc actuel sera décontaminé et réaménagé dans sa totalité. Principalement, les aménagements porteront sur la réalisation d'un parcours cheminant sur plusieurs sentiers en béton préfabriqué avec des agrégats en granit. Des placettes seront aménagées de part et d'autre du parcours, avec du mobilier urbain (bancs, poubelles, bollards et lampadaires).

Une placette centrale à la jonction des sentiers, également faite en pavés de béton préfabriqués, recevra l'oeuvre d'art léguée. De plus, un bassin de rétention permettra la gestion des eaux de ruissellement, ainsi que par une majorité de surfaces perméables. Des espèces végétales indigènes et pollinisatrices seront plantées dans le nouvel aménagement.

Tous les arbres existants seront conservés et les sentiers seront accessibles universellement.

JUSTIFICATION

Les délais pour mener à terme ce projet sont considérablement courts. En effet, les travaux de décontamination des sols et l'aménagement complet du parc seraient souhaitables pour le 20 juin 2017.

L'échéancier étant extrêmement serré, la transaction devra s'enchevaucher à la démarche de réalisation du projet. Pour mener à terme ces travaux dans les délais souhaités, nous devons considérer qu'une partie de ceux-ci soient exécutés en période hivernale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs gestes verts seront considérés lors de la conception et la préparation des plans et devis du projet, et que tous les entrepreneurs devront respecter lors des différents travaux du projet afin de mieux préserver l'environnement, dont:

- a. éviter la transmission de lumière à l'extérieur du site en utilisant un éclairage diffus ou voilé qui ne créera ni éblouissement ni éclairage direct sur les propriétés voisines, les rues et le ciel nocturne.
- b. un contrôle des sédiments et d'évacuation de ceux-ci hors du site doit être assuré par l'Entrepreneur, afin de ne pas envoyer des débris ni sédiments dans les égouts de la Ville;
- c. l'Entrepreneur doit exercer un contrôle sur la pollution atmosphérique par des poussières ou particules;
- d. gestion des déchets de construction et détournement des sites d'enfouissement des débris provenant de la construction et de la démolition, dans la mesure où cela serait possible;
- e. l'Entrepreneur doit utiliser des produits et matériaux de construction d'extraction et de fabrication régionale, afin de favoriser ainsi l'économie locale et réduire les impacts environnementaux causés par leur transport;
- f. favoriser l'utilisation de matériaux avec contenu recyclé et/ou récupéré.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les aménagements à réaliser visent à donner à la Ville une représentativité au niveau international dans le cadre d'un échange culturel et artistique. L'emplacement du parc hautement touristique et ayant un très grand débit de passants apportera de la visibilité aux ouvrages et une fréquentation importante au site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À venir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2016: Études de caractérisation des sols et études géotechniques
Janvier 2017: Appel d'offres pour travaux de décontamination et géotechnique (si requis)
Février 2017: Appel d'offres pour travaux d'aménagement
Mars 2017: Travaux de décontamination
Mars-Avril 2017: Travaux d'aménagement
20 juin 2017: Inauguration officielle

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

Par ailleurs, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis SAUVÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Denis SAUVÉ, 8 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent LEMAY
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

José PIERRE
Chef de division parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1160141006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2017, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

D'adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2017, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 14:02

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160141006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2017, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une réforme du financement des arrondissements en 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,05\$ / 100\$ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés. Cette composante de la réforme est maintenue pour le budget de 2017. Il appartient aux arrondissements de déterminer les orientations relatives à l'indexation, ou non, de cet espace fiscal. Le taux de taxation est ajusté en fonction du nouveau rôle d'évaluation 2017-2019, et de l'estimé de la croissance immobilière. A noter qu'il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire imposée mais bien d'un transfert de pouvoir provenant de la Ville centre.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2017 et prend effet à compter du 1er janvier 2017 sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA15 240684 : adopter un règlement imposant, à compter du 1^{er} janvier 2016, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut par règlement imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La taxe sera applicable à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion

- Adoption du Règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maxime VERRET, Service des finances
Francis OUELLET, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Le : 2016-10-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701063

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2017

D'adopter le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-28 11:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162701063

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2017

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162701063

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2017

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la Charte de la ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités. Cette tarification est révisée annuellement afin d'y apporter les modifications nécessaires.

Ce règlement sur les tarifs - exercice financier de 2017 remplacera le Règlement sur les tarifs - exercice financier de 2016 (CA-24-251) qui a été adopté lors de la séance du 8 décembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA15 240685 (1152701062) : Adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2016;

Résolution CA14 240652 (1142701075) : Adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2015.

DESCRIPTION

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2017

Le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 regroupe sous un même règlement les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie visant les services offerts aux citoyens de l'arrondissement, à l'exclusion des tarifs prévus aux règlements de la Ville et de l'agglomération.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un nouveau règlement sur les tarifs de l'arrondissement est nécessaire afin de mettre à jour certaines tarifications pour l'année 2017

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Règlement sur les tarifs respecte le cadre budgétaire concernant les objectifs fixés par l'arrondissement pour le volet des revenus

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion
Adoption
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-19

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1166255020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-24 15:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire adjointe au développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240614 - 10 novembre 2015 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;
CA14 240727 - 9 décembre 2014 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;

CA13 240705 - 11 novembre 2013 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

CA12 240716 - 6 novembre 2012 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, se chiffre à 3 870 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des

cotisations obligatoires de 3 690 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.

Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 8 novembre 2016. Le règlement imposant une cotisation sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016.

JUSTIFICATION

La Société de développement commercial Destination centre-ville a tenu son assemblée générale du budget le 13 septembre 2016. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: 8 novembre 2016

Adoption du Règlement: 13 décembre 2016

Imposition des cotisations pour l'année 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-24

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1166255021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-24 15:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire adjointe au développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240680 - 8 décembre 2015 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

CA14 240729 - 9 décembre 2014 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;

CA13 240704 - 10 décembre 2013 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 ;

CA12 240718 - 4 décembre 2012 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, se chiffre à 935 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations

obligatoires de 315 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement. Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 8 novembre 2016. Le règlement imposant une cotisation sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016.

JUSTIFICATION

La Société de développement commercial du Quartier latin a tenu son assemblée générale du budget le 26 septembre 2016. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017. Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, 8 novembre 2016
Adoption du Règlement, 13 décembre 2016
Imposition des cotisations pour l'année 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
--

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-26

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1161455013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier historique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-24 15:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161455013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain H CÔTÉ
commissaire - développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1161455013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA15 240678 (1151455003) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.
- CA14 240648 (1146802003) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.
- CA13 240706 (1136255009) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier historique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, se chiffre à 1 488 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 1 474 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.

Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 8 novembre 2016. Le

règlement imposant une cotisation, sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016.

JUSTIFICATION

La Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier historique a tenu son assemblée générale du budget le 24 septembre 2016. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, 8 novembre 2016

Adoption du Règlement, 13 décembre 2016

Imposition des cotisations pour l'année 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain H CÔTÉ
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-26

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique



Dossier # : 1161455014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-24 15:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161455014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service des finances , Direction des revenus (Gilles ETHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain H CÔTÉ
commissaire - développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1161455014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil d'arrondissement a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et a imposé par règlement une cotisation à ses membres pour financer ses opérations.

CA15 240613 (1151455002) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

CA14 240649 (1146802001) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

CA13 240703 (1130519029) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, se chiffre à 1 389 055 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations

obligatoires de 594 276 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement. Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 8 novembre 2016. Le règlement imposant une cotisation sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016.

JUSTIFICATION

La Société de développement commercial du Village a tenu son assemblée générale du budget le 28 septembre 2016. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017. Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, 8 novembre 2016
Adoption du Règlement, 13 décembre 2016
Imposition des cotisations pour l'année 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain H CÔTÉ
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2016-10-27



Dossier # : 1167199015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme afin d'autoriser la catégorie M.6 sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté

D'adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser la catégorie M.6 « Zone de mixité autorisant les commerces et les services dans le Quartier chinois, le Quartier du musée et le Vieux-Montréal » sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté, lot 1 180 561 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-28 11:32

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme afin d'autoriser la catégorie M.6 sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification de zonage (3001177305) a été déposée afin d'autoriser la catégorie M.6 sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté. Elle vise la reconnaissance de l'occupation du bâtiment à des fins autres que celle d'« établissement culturel, tels lieu de culte et couvent », cet usage ayant pris fin avec la vente de l'ancienne Free Presbyterian Church, puis la transformation majeure du bâtiment à des fins industrielles en 1884, usage principal exercé jusqu'à ce jour.

En mai 2013, une modification du plan des usages prescrits au Règlement d'urbanisme, en concordance avec les dispositions du Plan d'urbanisme, a retiré cet emplacement de la catégorie C.3(4)C, H permettant des usages commerciaux et résidentiels dans le Quartier chinois pour y prescrire l'actuelle catégorie E.5 « Lieux de culte patrimoniaux ».

Le dossier est en lien avec une demande de modification préalable du Plan d'urbanisme (sommaire décisionnel 1167199014).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- L'immeuble visé est constitué du lot 1 180 561 du cadastre du Québec.
- Il abritait l'ancienne Free Presbyterian Church, construite en 1847 et vendue vers 1878, après cessation des activités de culte à cet endroit.
- Certains vestiges, nommément les murs de maçonnerie latéraux et arrières de la nef ainsi que leurs ouvertures cintrées, demeurent visibles dans le bâtiment actuel.
- Il avait été transformé en 1884 par la démolition de la partie avant et du clocher pour la construction d'un bâtiment industriel en briques de 6 étages, incluant l'ajout de 2 niveaux de plancher dans l'ancienne nef et 4 niveaux supplémentaires après enlèvement du toit en pente d'origine au-dessus.
- Le bâtiment hébergeait alors la « S. Davis & Sons Cigar Manufacturers » et son

utilisation à des fins industrielles s'est maintenue jusqu'à ce jour, comme usine de produits alimentaires, entrepôt ainsi que comme bureaux et locaux d'activités communautaires et socioculturelles (occupations en droits acquis).

- L'emplacement est compris dans l'aire de protection de l'église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit.
- Il est identifié comme « lieu de culte d'intérêt » au Schéma d'aménagement et comme « lieu de culte » à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural du Plan d'urbanisme.
- Il est également visé par l'unité de paysage « Grande propriété institutionnelle » au Règlement d'urbanisme.

Projet

- La demande vise à autoriser la catégorie M.6 « Zone de mixité autorisant les commerces et les services dans le Quartier chinois, le Quartier du musée et le Vieux-Montréal » sur l'ensemble de cet emplacement, permettant des usages résidentiels, commerciaux ainsi qu'équipements collectifs et institutionnels.
- La partie ancienne de l'immeuble industriel actuel serait également identifiée comme « immeuble d'intérêt ».
- La demande n'est associée à aucun projet de conversion du bâtiment industriel dont les activités sont encore exercées sur l'emplacement.

Paramètres réglementaires

La proposition implique la modification de certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir :

- La modification des plans « Unités de paysage et immeubles d'intérêt », « Usages prescrits » et « Zones » de l'annexe A.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Elle corrige de manière satisfaisante une erreur de classification de ce bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural au Schéma d'aménagement et au Plan d'urbanisme.
- Le changement proposé reconnaît la qualité de bâtiment industriel intégrant des vestiges de l'ancien lieu de culte.
- Il assure leur protection et en encadre adéquatement toute transformation future du bâtiment avec ou sans changement d'occupation.
- Les usages prescrits en vigueur jusqu'en mai 2013 seraient restaurés sur cet emplacement en cohérence avec la catégorie d'usage prescrite ailleurs dans le Quartier chinois.
- Les exigences actuelles applicables à son inclusion dans l'unité de paysage « Grande propriété institutionnelle » continueraient de s'appliquer.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme le 15 septembre 2016 ainsi que d'avis favorables avec recommandation du Comité Jacques-Viger et du Conseil du patrimoine de Montréal le 23 septembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement – Avis de motion et adoption d'un 1er projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme – 2016-11-08;
 - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation – 2016-11-09;
 - Assemblée publique de consultation – 2016-11-24;
 - Conseil d'arrondissement – Adoption d'un 2e projet de règlement – février 2017;
 - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum – février 2017;
 - Conseil d'arrondissement – Adoption du règlement – mars 2017;
 - Certificat de conformité au Schéma d'aménagement – mars ou avril 2017;
 - Avis public annonçant l'entrée en vigueur – mars ou avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable / Comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal - Avis favorables avec recommandation

Parties prenantes

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 20 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-19

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1167199017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur une partie du lot 1 567 720, actuellement au 1500, avenue Papineau, et en tréfonds du lot 1 567 971, correspondant à l'emprise de la rue De Champlain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Poste de ventilation Alexandre-DeSève)

D'accorder, pour le bâtiment à être situé sur une partie du lot 1 567 720 du cadastre du Québec, actuellement au 1500, avenue Papineau, et en tréfonds du lot 1 567 971 du cadastre du Québec, correspondant à l'emprise de la rue De Champlain, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:

- de déroger notamment aux articles 7, 9, 49, 56, 61, 134 et 369.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- de déroger notamment à l'article 12 du Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., c. O-1);
- de construire un nouveau bâtiment de 1 étage abritant un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro;
- d'occuper le bâtiment et le tréfonds du lot ainsi que de la rue De Champlain aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique »;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et d'occupation :
- malgré toutes dispositions réglementaires incompatibles, la construction et l'occupation d'un poste de ventilation mécanique sont autorisées, le tout substantiellement conforme aux plans et documents préparés par M. Martin Allard, architecte, du Bureau de projets Équipements fixes Métro, numérotés de 1 à 6 et estampillés par l'arrondissement le 6 octobre 2016;
- malgré toutes dispositions réglementaires incompatibles, une opération cadastrale

peut former un lot constructible d'une profondeur inférieure à 22 m pour ce projet;
- déposer un plan de réaménagement de l'aire de stationnement après les travaux;

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 13:58

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur une partie du lot 1 567 720, actuellement au 1500, avenue Papineau, et en tréfonds du lot 1 567 971, correspondant à l'emprise de la rue De Champlain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Poste de ventilation Alexandre-DeSève)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001185734) a été déposée afin d'autoriser la construction du poste de ventilation mécanique Alexandre-DeSève pour le réseau du métro de Montréal sur une partie de terrain du bâtiment situé au 1500, avenue Papineau ainsi qu'en tréfonds de ce lot et de la rue De Champlain.
La révision de projet pour la construction projetée a également été effectuée (dossier décisionnel 2167199002).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- Le premier immeuble visé est constitué du lot 1 567 720 du cadastre du Québec.
- Il comprend un bâtiment industriel occupé par les studios de production du « Groupe TVA inc. » ainsi que des aires de stationnement accessoires extérieures dans les 2 cours avant bordant l'avenue Papineau et le boulevard De Maisonneuve.
- Le second immeuble visé est constitué du lot 1 567 971 du cadastre du Québec, constituant l'emprise de la rue De Champlain.
- L'emplacement est visé par l'unité de paysage « Sainte-Marie – Saint-Jacques ».

Projet

- La demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment de 1 étage abritant l'usage « poste de ventilation mécanique » pour desservir le tronçon entre les stations

Beaudry et Papineau de la ligne 1 (verte) du métro dont le tunnel est situé sous le boulevard De Maisonneuve Est.

- Il s'agit d'un édicule d'une largeur de 4,3 m en front de la rue De Champlain et 16,5 m en front du boulevard De Maisonneuve, occupant environ 70 m² hors sol pour le bâtiment, sur un terrain d'environ 208 m² à lotir, et 364 m² en tréfonds.
- Sa hauteur varie entre 7,6 m et 8,3 m considérant la topographie accentuée du site présentant une pente descendante notable vers le sud.
- Il est implanté en retrait de 4,1 m du boulevard De Maisonneuve et 2,1 m de la rue De Champlain afin de permettre son intégration à un éventuel agrandissement du bâtiment des studios de production.
- Des marges latérales de 2,5 m seraient conservées autour de l'édicule pour assurer l'entretien de celui-ci d'ici à toute intégration future et l'aire de stationnement existante se verrait restaurée en maintenant sensiblement sa configuration actuelle.
- Un revêtement de béton coulé avec fini au jet de sable alterne avec un parement de brique « Belden » format métrique, modèle « Black Diamond Velour », pour diviser le volume en deux modules sur la façade du boulevard De Maisonneuve.
- Un fer « C » en acier galvanisé à chaud prépeint de couleur bleue ceinture le bâtiment sur l'ensemble de son périmètre, sa couleur s'agencant à la porte d'accès au puits de ventilation donnant sur la rue De Champlain, à l'insertion de verre teinté et aux mats décoratifs de la façade du boulevard De Maisonneuve et aux solins.
- Les persiennes de ventilation, en acier inoxydable, ponctuent la façade du boulevard De Maisonneuve par une alternance de formes décoratives mettant en valeur chacun des modules et une porte d'issue s'y localise.
- Des bacs de plantation paysagés sont intégrés à la façade du boulevard De Maisonneuve et les surfaces au sol sont gazonnées, sauf devant les portes d'accès.

Paramètres réglementaires

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- La largeur minimale de 5,5 m pour un bâtiment (article 7);
- La hauteur minimale de 14 m en mètres et de 3 étages (article 9);
- Le taux d'implantation minimal de 35 % (article 49);
- Le mode d'implantation isolé proposé au lieu du mode contigu exigé (article 56);
- L'alignement de construction prescrit par les autres bâtiments de coins (article 61);
- Les usages prescrits ne prévoyant aucun usage pour le métro (article 134);
- La présence d'équipements mécaniques apparents sur une façade (article 369.1).

Les travaux visés doivent tendre à respecter les critères prévus aux articles 103, 106, 108, 115, 116, 117, 120, 121, 125, 126 127.21 et 713.

La proposition déroge au Règlement sur les opérations cadastrales, à savoir notamment :

- Une profondeur de lot constructible inférieure à 22 m (article 12).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Elle satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier, ses caractéristiques volumétriques et son implantation atypiques, découlant de sa fonction comme bâtiment de service, répondent aux impératifs techniques en tréfonds et visent à permettre son intégration future à tout

agrandissement du bâtiment actuel voisin ou tout autre construction.

- Dans l'immédiat, l'édicule présente un traitement architectural soigné, dont la composition quelque peu ludique participe positivement à l'amélioration de l'encadrement visuel du boulevard De Maisonneuve, tout en contribuant à assurer la sécurité des utilisateurs du métro ainsi que d'optimiser la fonctionnalité de ce tronçon du réseau initial du métro, datant de 1966.
- L'emplacement retenu minimise les impacts des travaux de construction par son implantation non immédiatement adjacente à tout logement et sur un large boulevard.

La demande et la révision de projet ont fait l'objet d'un avis favorable avec conditions et suggestion du comité consultatif d'urbanisme le 10 novembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement – Adoption du 1er projet de résolution – 2016-11-08;
 - Affichage sur l'emplacement – 2016-11-11;
 - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation – 2016-11-12;
 - Assemblée publique de consultation – 2016-11-24;
 - Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution – 2016-12-13;
 - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum – 2016-12-17;
 - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 2017-02;
 - Dépôt éventuel de demandes d'opération cadastrale et de permis de construction, puis délivrance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions et suggestion

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-26

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1165914006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance pour la mise en place d'un stationnement interdit en tout temps excepté autobus - débarcadère seulement pour « Au Sommet Place Ville-Marie » ainsi que le prolongement du poste de taxis situé sur Cathcart côté sud, à l'est de Mansfield.

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.RV.M., chapitre C -4.1), une ordonnance pour la mise en place d'un stationnement interdit en tout temps excepté autobus - débarcadère seulement pour « Au Sommet Place Ville-Marie » ainsi que le prolongement du poste de taxis situé sur Cathcart côté sud, à l'est de Mansfield.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-10 11:56

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165914006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance pour la mise en place d'un stationnement interdit en tout temps excepté autobus - débarcadère seulement pour « Au Sommet Place Ville-Marie » ainsi que le prolongement du poste de taxis situé sur Cathcart côté sud, à l'est de Mansfield.

CONTENU

CONTEXTE

- Au Sommet Place Ville-Marie, a ouvert ses portes au mois de mai dernier. Ivanhoé Cambridge, gsmprjct, Claridge et Sid Lee/Cirque du Soleil sont les partenaires fondateurs de cette réalisation d'envergure.

Au Sommet Place Ville-Marie se décline comme suit : Un observatoire au 46e Étage, une exposition interactive sur le Montréal actuel au 45e étage, un restaurant bistronomique au 44e étage, une terrasse ouverte 4 saisons au 44e étage ainsi qu'un café-boutique.

Au Sommet Place Ville-Marie est situé au 1 Place Ville-Marie. L'entrée principale et grand public se fait par le 3 Place Ville-Marie, niveau Galerie. Plus précisément, cette entrée, qui est accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite est située sur Cathcart côté sud, à l'est de McGill College.

- L'arrondissement a reçu une demande de M. Éric Hevey, inspecteur à la Section du Contrôle et Réglementation du Bureau du taxi et du remorquage afin de prolonger un poste d'attente pour taxis sur le côté sud de la rue Cathcart, à l'est de Mansfield. Le poste contient présentement 5 taxis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

- Installer un stationnement interdit en tout temps excepté autobus - débarcadère seulement d'une longueur approximative de 30 mètres sur Cathcart côté sud, à l'est de McGill College

- Prolonger de 12 mètres le poste de taxis situé sur Cathcart côté sud, à l'est de Mansfield. Le poste passera de 5 à 7 taxis.

- Retrait définitif de 7 espaces de stationnement tarifés F355- F356 - F357 - F358 - F359 - F338 et F339

Démarches :

- Réception de la requête par courriel
- Analyse et étude de faisabilité
- Communication téléphonique et courriel avec les requérants
- Rencontre in situ avec Monsieur Éric Hevey du Bureau du Taxi ainsi que Madame Pépin, Directrice des opérations Au Sommet Place Ville-Marie
- Évaluation des besoins sur les lieux
- Conformité des besoins

JUSTIFICATION

Les visiteurs ciblés sont la clientèle scolaire primaire et secondaire, adulte, touristique locale et internationale ainsi que grand public individuelle. Ces visiteurs arriveront, pour la très grande majorité, en autobus. Il s'agit pour l'essentiel de mesures sécuritaires, ces zones n'autorisant que le débarquement ou l'embarquement de passagers en bordure de la voie publique et non en double file dans la voie de circulation. Nous tenons compte également, pour l'installation d'une telle zone, de l'utilisation quotidienne, raisonnable et continue. Aussi, pour répondre aux besoins variés en matière de transport de la clientèle du secteur, le prolongement du poste de taxis est nécessaire. De plus, le Bureau du Taxi a constaté à maintes reprises que les espaces tarifés lorsque disponibles, sont occupés par les taxis qui s'y stationnent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Perte de revenus reliée au retrait définitif de 5 espaces de stationnement tarifés pour le débarcadère : F355- F356 - F357 - F358 - F359

Perte de revenus reliée au retrait définitif de 2 espaces de stationnement tarifés pour le prolongement du poste de taxis : F338 et F339

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réduire la dépendance à l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de revenus reliée au retrait définitif de 4 espaces de stationnement tarifés F355- F356 - F357 - F358 - F359 - F338 et F339

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Transmission de l'information au Bureau du taxi et du remorquage lors des modifications à la signalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conception et transmission des ordres de travail et coordination de l'implantation après la résolution du conseil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Benoit CHAMPAGNE, 8 novembre 2016
Claude CARETTE, 7 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino SACCO
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-11-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165914007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.RV.M., chapitre C-4.1), une ordonnance pour la mise en place d'un stationnement interdit en tout temps, excepté taxis sur la rue Sainte-Catherine côté nord, entre les rues Wolfe et Montcalm

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.RV.M., chapitre C-4.1), une ordonnance pour la mise en place d'un stationnement interdit en tout temps, excepté taxis sur la rue Ste-Catherine côté nord, entre les rues Wolfe et Montcalm.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-23 15:46

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165914007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance pour la mise en place d'un stationnement interdit en tout temps, excepté taxis sur la rue Sainte-Catherine côté nord, entre les rues Wolfe et Montcalm

CONTENU

CONTEXTE

La fermeture du Complexe Club Sandwich Inc. situé sur Sainte-Catherine entre les rues Alexandre-DeSève et Champlain rend la zone de stationnement interdit de 18h à 7h excepté taxis, caduque. Le poste d'attente avait une capacité de 8 taxis. L'Arrondissement a reçu une demande de M. Éric Hevey, inspecteur à la Section du Contrôle et Réglementation du Bureau du taxi et du remorquage afin d'implanter un poste d'attente pour 4 taxis sur le côté nord de la rue Ste-Catherine, entre les rues Wolfe et Montcalm..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

- Installer un poste d'attente en tout temps pour 4 taxis (zone de stationnement interdit en tout temps, excepté taxis) sur Ste-Catherine côté nord, entre les rues Wolfe et Montcalm. Retrait définitif de 3 espaces tarifés Y237 - Y238 - Y239.
- Enlever le poste d'attente de taxis (zone de stationnement interdit de 18h à 7h excepté taxis) situé sur Ste-Catherine côté sud, entre les rues Alexandre-deSève et Champlain. Modifier les heures d'utilisation des espaces tarifés Y988 - Y989 - Y990 - Y991 - Y992 - Y993 - Y994 - Y995 en considérant le retrait de la restriction de 18h à 7h.

Démarches :

- Réception de la requête par courriel
- Analyse et étude de faisabilité
- Communication par courriel avec Monsieur Éric Hevey du Bureau du Taxi
- Évaluation des besoins sur les lieux
- Conformité des besoins

JUSTIFICATION

La fermeture du Complexe Club Sandwich Inc. situé sur Sainte-Catherine entre les rues Alexandre-DeSève et Champlain rend la zone de stationnement interdit de 18h à 7h excepté

taxis, caduque. Le poste d'attente avait une capacité de 8 taxis. L'Arrondissement a reçu une demande de M. Éric Hevey, inspecteur à la Section du Contrôle et Réglementation du Bureau du taxi et du remorquage afin d'implanter un poste d'attente pour 3-4 taxis sur le côté nord de la rue Ste-Catherine, entre les rues Wolfe et Montcalm. Le poste d'attente en question qui, situé à cet endroit, est plus en mesure de répondre aux besoins de la clientèle du secteur et ce, de jour, de soir ou de nuit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Perte de revenus reliés au retrait définitif de 3 espaces tarifés Y237 - Y238 - Y239.
- Modifier les heures d'utilisation des espaces tarifés Y988 - Y989 - Y990 - Y991 - Y992 - Y993 - Y994 - Y995 en considérant le retrait de la restriction de 18h à 7h. .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réduire la dépendance à automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de revenus reliés au retrait définitif de 3 espaces tarifés Y237 - Y238 - Y239.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conception et transmission des ordres de travail et coordination de l'implantation après la résolution du conseil
- Transmission de l'information au Bureau du taxi et du remorquage lors des modifications à la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Benoit CHAMPAGNE, 22 novembre 2016
Claude CARETTE, 22 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino SACCO
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-11-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165914008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de modifier un espace de stationnement, de courte durée et tarifé, en débarcadère pour personnes handicapées face au 1181 Crescent

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.RV.M., chapitre C -4.1), une ordonnance pour modifier un espace de stationnement de courte durée et tarifé en débarcadère pour personnes handicapées face au 1181 Crescent.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 11:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165914008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de modifier un espace de stationnement, de courte durée et tarifé, en débarcadère pour personnes handicapées face au 1181 Crescent

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire fait suite à une demande de service transmise à l'arrondissement par Madame Marie-Anne Bousquet du Y des Femmes de Montréal. Madame Bousquet demande l'installation d'une zone de débarcadère en tout temps réservée pour personnes handicapées.

Le 1181 Crescent n'est pas doté d'un espace de stationnement qui pourrait servir au transport adapté et faciliter l'accès à la porte d'entrée. Dans le cas d'une nouvelle zone de débarcadère pour personnes handicapées, l'exigence est l'absence de facilité d'accès. Après analyses, l'installation d'un débarcadère serait utile et aiderait grandement aux déplacements des locataires concernés. Présentement, l'espace de stationnement face au 1181 Crescent est tarifé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Installer un débarcadère en tout temps, d'une longueur approximative de 6 mètres, pour personnes handicapées face au 1181 Crescent.
Retrait de l'espace de stationnement tarifé C-922

Démarches :

- Réception d'une demandes de service 16-31828
- Analyse et étude de faisabilité
- Communication par téléphone avec la requérante
- Évaluation des besoins sur les lieux
- Conformité des besoins

JUSTIFICATION

Le Y des femmes est un organisme communautaire qui a comme mission de s'occuper du bien être temporel et moral des femmes de toutes conditions. Le 1181 Crescent est un

immeuble résidentiel de 21 logements sociaux répartis sur 3 étages. 1 logement est complètement adapté et plusieurs autres sont facilement accessibles par ascenseur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Perte de revenus de l'espace tarifé C-922

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement. L'arrondissement dispose d'un budget spécifique versé annuellement à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée située dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Transmission de l'information à Madame Marie-Anne Bousquet du Y des femmes lors de la mise en place du débarcadère.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conception et transmission des ordres de travail et coordination de l'implantation après la résolution du conseil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Benoit CHAMPAGNE, 25 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino SACCO
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-11-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1162624007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter des ordonnances en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1)

D'édicter des ordonnances en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1, o. 52).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 11:48

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162624007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter des ordonnances en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 40 du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public implique l'édiction de diverses ordonnances eut égard à la gestion du domaine public pour l'activité d'exposition et de ventes de produits créés par des artistes et artisans.

Les ordonnances incluses au présent sommaire décisionnel portent sur les sujets suivants:

- désigner les emplacements destinés aux détenteurs de permis pour la saison 2017;
- déterminer les conditions d'usage des kiosques utilisés par les artistes/exposants à la place Jacques-Cartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

11528440010 - CA15 240248 (12 mai 2015) - Édicter des ordonnances en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1) et d'introduire une obligation, pour les portraitistes/caricaturistes, d'occuper leur emplacement pour une période de 28 jours.

1144680001 - CA14 240117 (11 mars 2014) - Édicter des ordonnances en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1)

1142840027 - CA14 240655 (12 novembre 2014) - Édicter une ordonnance relative à l'usage des kiosques d'artistes/exposants à la place Jacques Cartier en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1)

DESCRIPTION

Édicter l'ordonnance pour désigner les sites où il est permis aux détenteurs de permis de se prévaloir des dispositions de l'article 40 du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public.

Conformément au Règlement, chaque année, les détenteurs de permis se voient attribuer un emplacement sur le domaine public où ils peuvent exercer leurs activités.

Rappelons que les kiosques des artistes-exposants ont été installés à l'été 2014 sur la place Jacques-Cartier pour une période temporaire à la suite des travaux de construction de l'hôtel St-Amable. D'ici la fin de l'année 2015, un *Plan d'aménagement de l'occupation et de l'animation de la place Jacques-Cartier et des espaces publics l'environnant* devrait proposer des solutions à long terme pour la localisation des kiosques des artistes-exposants.

JUSTIFICATION

Quant à l'obligation d'occuper son emplacement pour une période minimale de 28 jours, elle fait suite à une demande du comité paritaire dans le but d'obliger la présence des portraitistes/caricaturistes et de contribuer à l'animation de la place.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les kiosques sont prêtés gratuitement aux artistes-exposants pour la saison 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: Fin:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CARBONNEAU
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1160679024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 9e partie, B)

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085 xx permettant l'échantillonnage de produits par des commanditaires des événements selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-25 15:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1160679024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 9e partie, B)

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons un neuvième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2016 et quelques événements en 2017.

Pour les dérogations, voici les règlements concernés:

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement concernant le civisme, le respect et la propreté CA-24-085, article 45.

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240550 - 8 novembre 2016 pour les mêmes demandes.

- CA 16 240497 - 11 octobre 2016 pour les mêmes demandes;
- CA16 240454 - 13 septembre 2016 pour les mêmes demandes;
- CA16 240384 - 6 juillet 2016 pour les mêmes demandes.

DESCRIPTION

Les événements réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal. Les événements concernés sont:

- Montréal en fête - Fête du Nouvel An
- Barbagezi
- Igloofest - glissoires

- Triathlon d'hiver

Les projets d'événements ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des Services et directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.
Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 22 novembre 2016
Guy CHARBONNEAU, 22 novembre 2016
Dominique ARCHAMBAULT, 22 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-11-22



Dossier # : 1160607005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » avec l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques » au 3e étage d'un bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

- 1) D'adopter une résolution autorisant l'usage «salle de réception» avec l'usage accessoire «débit de boissons alcooliques» au 3e étage d'un bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et dérogeant aux articles 179 et 270 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

1. Occuper le 3e étage sans dépasser la capacité maximum de 229 personnes sur cet étage;
2. Ne poser aucune enseigne visible de l'extérieur qui signalerait la présence de l'usage accessoire «débit de boissons alcooliques»;
3. Fixer un délai de 24 mois pour l'obtention d'un certificat d'occupation, à défaut de quoi la présente autorisation sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-24 15:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160607005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » avec l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques » au 3e étage d'un bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite occuper le 3e étage du bâtiment situé aux 1232-1234, rue de la Montagne, au sud de la rue Sainte-Catherine, avec une «salle de réception» et un «débit de boissons alcooliques», afin d'offrir un espace supplémentaire de réception à l'entreprise (3001136569).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO 00 03071 - 28 novembre 2000, «*Règlement (00-212) sur l'occupation et la modification du bâtiment portant le numéro 1234, rue de la Montagne* » autorisant, d'une part l'usage débit de boissons alcooliques, accessoire aux usages salle de réception et salle de spectacles, exclusivement à l'intérieur du bâtiment, et d'autre part l'usage spécifique établissement de jeux récréatifs (studio internet) au 3e étage du bâtiment.

DESCRIPTION

Le bâtiment, construit en 1859 à des fins de résidence privée, a été transformé en salon funéraire en 1902, puis en discothèque en 1978. Les agrandissements et modifications intérieures successives (1901, 1928, 1941, 1978) ont altéré la construction d'origine. Le bâtiment a ensuite été vacant un certain temps jusqu'en 2000, date à laquelle le bâtiment a fait l'objet du projet de règlement cité ci-dessus (00-212), selon l'article 612a de la Charte. Le bâtiment est situé dans un secteur mixte M7C (commerces et services de moyenne intensité). Il est identifié comme immeuble significatif selon la réglementation d'urbanisme, en raison de ses qualités architecturales remarquables et il fait partie de l'unité de paysage Maisons en rangées.

Il abrite actuellement, en conformité avec le règlement 00-212 :

- au rez-de-chaussée : restaurant avec salle de réception, bar accessoire et jeux récréatifs;
- au 2^e étage : salle de spectacles avec bar accessoire et jeux récréatifs (studio internet);

- au 3^e étage : établissement de jeux récréatifs (studio internet).

Le requérant demande les usages «salle de réception» et «débit de boissons alcooliques» (bar) au 3^e étage dont la superficie est de 341 mètres carrés. Cet étage peut contenir 25 tables et 229 personnes (ratio d'occupation pour salle à manger type banquet ou bar, normes de la Régie des alcools, des courses et des jeux).

Il n'y a pas de travaux ni de rénovations extérieures prévus compte tenu que la façade du bâtiment a été nettoyée et restaurée en 2000, tel qu'exigé au règlement 00-212 (toiture, corniche, maçonnerie, fenêtres...) et la cour avant aménagée en café-terrasse.

Dispositions réglementaires

- Selon l'article 270, la règle de contingentement s'applique et le bâtiment s'auto-contingente lui-même pour le 3^e étage « *un restaurant doit être situé à une distance minimale de 50 mètres d'un autre restaurant* » ;
- Selon l'article 179, un usage spécifique ne peut s'implanter aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée d'un bâtiment. L'usage spécifique « jeux récréatifs » est autorisé par le règlement 00-212 mais pas l'usage « salle de réception » ni l'usage « débit de boissons alcooliques ».

JUSTIFICATION

Analyse :

L'ensemble du bâtiment, du rez-de-chaussée au 3^e étage, est consacré aux commerces de divertissement avec restaurant, salle de réception, salle de spectacle, bars accessoires et jeux récréatifs. Il serait difficile d'autoriser des usages autres que du commerce au 3^e étage de ce bâtiment. Des usages résidentiels ou collectifs seraient incompatibles avec les usages commerciaux du bâtiment.

Le bâtiment est adjacent à une voie de circulation animée, la rue de la Montagne. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir des impacts négatifs sonores ou d'achalandage sur le secteur. Par ailleurs, l'article 4 du 00-212 indique déjà qu'aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage accessoire «débit de boissons alcooliques».

Les usages «salle de réception» et «débit de boissons alcooliques» sont compatibles et complémentaires aux usages déjà présents dans le bâtiment et le secteur. En conséquence, ils peuvent être autorisés au 3^e étage du bâtiment, à la condition toutefois que l'usage «débit de boissons alcooliques» soit accessoire à l'usage «salle de réception», tel que cela est déjà prévu pour le rez-de chaussée et le 2^e étage, dans le règlement 00-212 (articles 3 et 5) et tel qu'exigé également par le comité consultatif d'urbanisme.

Dans ces conditions, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises est d'avis que ce projet devrait recevoir une suite favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement;

- Affichage et publication d'un avis d'assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation et 2ème lecture du conseil d'arrondissement;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec condition

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

Le : 2016-11-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1160607009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « gîte touristique » au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2382, rue Wurtele

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « gîte touristique » au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2382, rue Wurtele.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-24 15:51

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160607009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « gîte touristique » au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2382, rue Wurtele

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin d'autoriser l'usage « gîte touristique » au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2382, rue Wurtele (demande numéro 3001178493).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Description :

- Bâtiment de deux étages, à revêtement de clin d'aluminium, abritant deux logements appartenant au même propriétaire;
- Le secteur est un secteur d'usage R2 (résidentiel de 1 à 8 logements);
- Le logement visé, occupé par le propriétaire, se situe en rez-de-chaussée et possède 2 chambres et un salon;
- Le propriétaire souhaite louer les 2 chambres à des gens de passage avec service de petit-déjeuner, avec la certification de la Corporation de l'Institut Touristique du Québec CITQ;
- La formule du gîte touristique permet de louer au plus 5 chambres dans une résidence privée, incluant un petit-déjeuner. Il n'est pas contraire à la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ni au Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, que le propriétaire ou le locataire dorme dans le salon, lorsqu'il héberge des personnes.

Autorisation demandée :

- Dans la catégorie R2, l'usage « gîte touristique » peut être autorisé par le biais de la procédure des usages conditionnels (article 150);
- Selon l'article 315, les critères d'évaluation d'un usage conditionnel associé à une catégorie sont applicables :

1. l'usage proposé doit être compatible et complémentaire avec le milieu environnant;
2. l'apparence extérieure, l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant;
3. l'usage doit être préférablement exercé sur un terrain adjacent à un terrain occupé par un usage d'une autre famille, sur un terrain adjacent à une voie de circulation importante ou sur un terrain de coin.

JUSTIFICATION

Analyse

- Le projet est de petite échelle et comporte seulement la location de 2 chambres dans un logement occupé par le propriétaire;
- L'usage est compatible et complémentaire avec le milieu environnant;
- Il n'y a aucune modification à l'apparence extérieure du bâtiment;
- L'étude de contingentement montre qu'il n'y a pas d'autre gîte touristique dans un rayon de 150 mètres (art.307);
- L'affichage consiste en une affiche de petites dimensions de style écusson comportant un nombre de soleils attribués par la CITQ;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, à sa séance du 10 novembre 2016

Dans ces conditions, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises est d'avis que ce projet devrait recevoir une suite favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public et affichage

- Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-15

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1160607010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée du 1713, rue Sanguinet

De ne pas autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée du 1713, rue Sanguinet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-24 15:52

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160607010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée du 1713, rue Sanguinet

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin d'autoriser l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au 1713, rue Sanguinet - demande numéro 3001210333.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Bâtiment de trois étages, à revêtement de pierre grise, abritant trois logements appartenant au même propriétaire et se situant dans une série de 7 maisons en rangées, face aux habitations Jeanne-Mance;

- Il existe une autre série de maisons en rangée (R2) sur la rue Sanguinet, au nord de la rue Ontario, comprenant 11 bâtiments;
- Secteur d'usage R2 (résidentiel de 1 à 8 logements);
- Logement d'une superficie de 95 mètres carrés, en rez-de-chaussée;
- Avis d'éviction envoyé au locataire le 18 août 2016 ; ce dernier a donné son accord pour quitter le logement à la fin de son bail le 31 août 2017;
- Souhait du propriétaire de transformer ce logement, sans toucher à l'apparence extérieure, en clinique dentaire à prix modiques, pour les communautés du quartier, notamment la communauté étudiante.

Cadre réglementaire

- Dans la catégorie R2, l'usage « clinique dentaire » peut être autorisé par le biais de la procédure des usages conditionnels (article 150);
- Selon l'article 315, les critères d'évaluation d'un usage conditionnel associé à une catégorie sont applicables :

1. l'usage proposé doit être compatible et complémentaire avec le milieu environnant;

2. l'apparence extérieure, l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant;
3. l'usage doit être préférablement exercé sur un terrain adjacent à un terrain occupé par un usage d'une autre famille, sur un terrain adjacent à une voie de circulation importante ou sur un terrain de coin.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement et des services aux entreprises n'est pas favorable à cette demande compte tenu des éléments suivants :

- Le bâtiment de pierre fait partie d'une série de 7 maisons en rangées zonées résidentielles (R2); Il est situé face aux Habitations Jeanne-Mance (secteur résidentiel R3) et en biais avec le Cégep du Vieux-Montréal (secteur équipements collectifs E6); au nord de la rue Ontario, il existe une autre série de maisons en rangée (R2) comprenant 11 bâtiments;
- Les autres zones alentours sont à usages mixtes, offrant une large gamme d'usages commerciaux M8) sur les rues Ontario, Émery et Saint-Denis;
- L'usage demandé ne sera pas exercé sur un terrain adjacent à un terrain occupé par un usage d'une autre famille, sur un terrain adjacent à une voie de circulation importante ou sur un terrain de coin;
- Plusieurs locaux sont vacants sur la rue Saint-Denis où les cliniques dentaires sont de plein droit. L'usage « clinique dentaire » est un type d'usage spécifique, commercial et de service, qui pourrait amener une saine mixité, souhaitée sur la rue Saint-Denis, qui abrite presque exclusivement des commerces de divertissement (bars et restaurants) et peu de commerces de service;
- Le projet entraîne la perte d'un logement pour le secteur;
- Le projet pourrait agir comme un précédent, compte tenu des avantages financiers qu'il représente (loyers, taxes). Il existe donc un risque que d'autres demandes identiques soient déposées par les propriétaires des 17 autres maisons en rangées et que d'autres logements soient perdus pour le secteur;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable au projet, à sa séance du 10 novembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte d'un logement et risque d'un précédent pour les autres maisons en rangées rue Sanguinet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis défavorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1162624006

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 10e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2016, 10^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-30 15:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162624006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 10e partie, A) et édicter les ordonnances

CONTENU

CONTEXTE

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le dixième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2016 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements identifiés en annexe et de déroger au règlement suivant :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1162624002 / CA16 240560: Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 9e partie, A) et édicter les ordonnances

1165937010 / CA 16 240499: Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 8e partie, A) et édicter les ordonnances

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale.

Les événements en annexe ont été ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de projet qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 29 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CARBONNEAU
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-28

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1166255024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), autorisant les promoteurs d'événements à installer une enseigne ou une enseigne publicitaire pour les événements en 2017

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282, article 560, autorisant les enseignes ou enseignes publicitaires pour les événements en 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-30 15:43

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), autorisant les promoteurs d'événements à installer une enseigne ou une enseigne publicitaire pour les événements en 2017

CONTENU

CONTEXTE

L'installation d'enseignes sur le domaine privé fait souvent partie de la stratégie de communication des promoteurs pour des événements qui se déroulent sur le territoire de Ville-Marie. Pour autoriser ces enseignes, il est nécessaire d'obtenir une dérogation au Règlement d'urbanisme de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240056 - 9 février 2016 - Édicter une ordonnance, autorisant les promoteurs d'événements à installer une enseigne ou une enseigne publicitaire pour les événements en 2016.

DESCRIPTION

L'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) stipule que "le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, régir ou autoriser :

1° des enseignes et des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation;

[...]

5° des enseignes et des enseignes publicitaires à des fins publique, culturelle, touristique et sociocommunautaire pour une période de temps déterminée."

Ce type de demandes est acheminé auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

L'ordonnance incluse au présent sommaire décisionnel vise les demandes d'installation d'enseignes ou d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, à des fins publiques, culturelle, touristiques et sociocommunautaires, et ce pour l'année 2017.

L'ordonnance régit aussi les normes quant aux dimensions des enseignes et à leur installation.

JUSTIFICATION

L'ordonnance permettra d'autoriser les demandes conformes d'installation de ces enseignes, sans devoir repasser devant le conseil d'arrondissement pour chacun des événements, et ce pour toute l'année 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien des enseignes sont sous la responsabilité des requérants.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Édiction de l'ordonnance par le conseil d'arrondissement le 13 décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 29 novembre 2016
Dominique ARCHAMBAULT, 25 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1167199021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'ajout de l'usage « salle de réception » pour le local situé au 649, rue Wellington, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Restaurant soupesoup)

1) D'accorder, pour le local situé au 649, rue Wellington du bâtiment situé aux 643-649, rue Wellington, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'occuper le local identifié au plan estampillé par l'arrondissement le 29 novembre 2016 comme salle de réception en plus des usages déjà autorisés;

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) assurer le respect du paramètre suivant pour le projet d'occupation :
 - i) en plus des usages prescrits, l'usage « salle de réception » est autorisé dans le local du rez-de-chaussée portant le numéro 649, rue Wellington et la superficie maximale de tout établissement y exploitant cet usage est limitée à 300 m².

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-02 10:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'ajout de l'usage « salle de réception » pour le local situé au 649, rue Wellington, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Restaurant soupesoup)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée afin d'autoriser l'ajout de l'usage « salle de réception » pour le local du restaurant « soupesoup » situé au 649, rue Wellington.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- L'immeuble visé est constitué du lot 1 179 958 du cadastre du Québec.
- Il comprend un bâtiment commercial de 4 étages, construit originellement vers 1870 à des fins industrielles, portant les numéros 643 à 649, rue Wellington, et ne comportant aucun logement.
- Le local au 649, rue Wellington est situé au rez-de-chaussée et comprend une superficie de 300 m² actuellement occupée aux fins des usages « débit de boissons alcooliques » et « restaurant » (certificat d'occupation 3000102954).

Projet

- La demande vise à autoriser l'occupation du local visé aux fins de l'usage « salle de réception », en plus des usages existants, afin de permettre la location du restaurant pour des réceptions privées ou la tenue d'événements.
- La superficie existante et la configuration des lieux ne sont pas modifiées.

Paramètres réglementaires

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Usages prescrits (article 134).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Elle satisferait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.
- Cette occupation est compatible avec le milieu environnant, l'emplacement étant situé en bordure de la rue Wellington à vocation plus commerciale ainsi que de bureaux et le bâtiment visé ne comprend aucun logement.
- Elle représente une prolongation naturelle des activités du restaurant existant hors des heures d'achalandage habituelles (midi en semaine).
- La superficie limitée du local et la configuration des lieux ne permettent pas d'y tenir des réceptions pendant les heures d'ouverture du restaurant et il est impossible d'y aménager une salle de réception accessoire distincte pour faire cohabiter ces deux activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement – Adoption du 1er projet de résolution;
 - Affichage sur l'emplacement;
 - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;
 - Assemblée publique de consultation;
 - Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;
 - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum;
 - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
 - Dépôt éventuel d'une demande de certificat d'occupation, puis délivrance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec condition

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1167303005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest comprenant la construction d'un nouvel espace commercial sur la rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins)

1° D'accorder pour le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 1 et 2 du Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777);
- b) de déroger à l'article 369 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- c) de modifier l'interface commerciale sur la rue Sainte-Catherine, de modifier les entrées Sainte-Catherine et Jeanne-Mance et d'aménager un espace commercial conformément aux plans numérotés 27 à 29, A-351 et 30 à 37 et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 23 novembre 2016 préparés par AEdifica.

2° D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :

- i. le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
- ii. les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.

3° De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-02 10:16

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167303005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest comprenant la construction d'un nouvel espace commercial sur la rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins)

CONTENU

CONTEXTE

Une requête a été déposée afin de modifier les façades du rez-de-chaussée du Complexe Desjardins avec notamment l'ajout de marquises sur la rue Sainte-Catherine et d'une saillie sur la rue Jeanne-Mance. Le projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et au Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777, modifié) qui encadre le complexe.

L'autorisation peut être accordée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Mai 1974 – Adoption du Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777);

- Octobre 1976 – Modification du règlement 4777 afin d'autoriser l'installation d'une antenne de télécommunication sur le toit de la tour située à l'angle de l'avenue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque et l'ajout du monument au Commandeur Alphonse Desjardins (règlement 5015);
- Août 1984 – Modification du règlement 4777 afin d'autoriser les transformations apportées à l'entrée de l'hôtel, notamment l'addition d'une verrière qui constitue l'enveloppe des nouveaux ascenseurs (règlement 6479);
- Octobre 1984 – Modification du règlement 4777 afin d'établir qu'un seul poste de taxi est requis (règlement 6534);
- Mai 1986 – Modification du règlement 4777 afin d'autoriser l'installation d'une structure permettant l'évacuation des gaz d'échappement de deux groupes électrogènes et d'une structure composée de deux éléments dans l'alignement de construction donnant sur le boulevard René-Lévesque (règlement 7010);

- Mars 1999 – Adoption du Règlement modifiant le règlement régissant le Complexe Desjardins afin de réduire la largeur libre que doit conserver le passage entre le Complexe Desjardins et la Place des Arts (règlement 99-258);
- Novembre 1999 – Adoption du Règlement modifiant le règlement régissant le Complexe Desjardins afin d’insérer de nouveaux plans prévoyant notamment la suppression d’une passerelle, la construction de nouveaux escaliers et l’installation de nouveaux bancs publics (règlement 99-258);
- 12 juillet 2010 – Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant un nouvel aménagement pour le hall de l'entrée sud du Complexe Desjardins situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest – CA10 240353.

DESCRIPTION

Le projet consiste à ajouter des marquises encadrées par des arches en bordure de la rue Sainte-Catherine, à revoir le traitement architectural des entrées nord et nord-ouest, ainsi qu'à ajouter un volume en saillie au rez-de-chaussée sur la rue Jeanne-Mance.

Loges commerciales

Afin d'unifier les cafés-terrasses bordant la rue Sainte-Catherine, il est proposé d'aménager 14 arches de béton gris soutenant des marquises en verre sérigraphié. Ce système de loges permettra d'encadrer 13 terrasses, ainsi que l'espace en façade de la boutique Terra Nostra. Il permettra également d'unifier l'affichage commercial de façon plus harmonieuse. Chaque loge sera également chauffée à l'aide d'un système radiant intégré et bénéficiera d'un éclairage DEL centralisé.

Entrées du Complexe Desjardins

Deux des trois principales entrées sur Sainte-Catherine sont revues selon des échelles d'intervention variables. D'abord, sur l'entrée principale, les interventions se limitent à modifier les matériaux des bandeaux entourant la verrière en reprenant les teintes noires proposées ailleurs. Le revêtement de l'entrée latérale du Terra Nostra sera également modifié afin de reprendre le noir des autres entrées. Enfin, la marquise de l'entrée de la rue Jeanne-Mance sera retirée au profit d'un boîtier en acier noir qui contiendra une affiche de type « window film » annonçant les événements de la Grande-Place du Complexe Desjardins.

Nouvel espace commercial

Un nouveau local de restauration est également prévu sur la rue Jeanne-Mance, ajoutant une surface de 75 m² au Complexe Desjardins. Cet espace sera essentiellement composé de verre avec un toit en acier noir du même type que celui de la verrière de l'hôtel Hyatt et de la nouvelle entrée à l'intersection de Jeanne-Mance. Il sera possible d'ouvrir la partie la plus au nord du commerce puisque c'est elle qui est le plus près du niveau de la rue. L'affichage de ce nouveau commerce sera confiné au bandeau noir dans la partie la plus haute de l'agrandissement.

Cadre réglementaire

Le projet déroge à l'article 369 du Règlement d'urbanisme (01-282) concernant les points suivants :

- l'installation d'une marquise sur la façade de la rue Sainte-Catherine qui fait saillie au-delà de 1,5 m ;
- l'installation d'une saillie architecturale à l'entrée située à l'intersection des rues Jeanne-Mance et Sainte-Catherine qui fait saillie de plus de 0,75 m.

Le projet déroge également au règlement 4777 modifié, qui régit le complexe. Plus

précisément, la proposition comprend l'ajout d'une superficie commerciale de 75 m² alors que l'article 2 de ce règlement ne permet aucune superficie supplémentaire ou augmentation de l'implantation au sol. De même, le traitement architectural de l'enveloppe du Complexe Desjardins doit respecter les plans d'origine.

JUSTIFICATION

La proposition soumise répond à trois objectifs :

- améliorer l'interface du Complexe Desjardins avec la rue Sainte-Catherine;
- unifier et simplifier la façade du rez-de-chaussée;
- augmenter et améliorer l'offre commerciale du complexe.

La proposition d'augmentation de l'offre commerciale a un impact très faible, mais contribue tout de même à rehausser la qualité de l'animation sur rue. De même, l'unification et la simplification du traitement architectural du rez-de-chaussée permettent d'assurer une présence plus dynamique du Complexe Desjardins dans le Quartier des spectacles. Il s'agit d'une plus-value au sens du règlement sur les projets particuliers.

Le choix des matériaux et des teintes vise à créer des liens avec les aménagements du Quartier des spectacles, notamment ceux de la Place des Arts. Ainsi, le noir est la tonalité privilégiée par le Hyatt alors que la forme des loges rappelle certaines interventions propres au Quartier des Spectacles et la couleur se veut proche de la matérialité dominante du Complexe Desjardins. Enfin, à l'entrée sur la rue Jeanne-Mance, à l'heure actuelle, un affichage opaque obstrue des fenêtres existantes : la nouvelle proposition d'affichage permettra de corriger cette situation.

Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet avec conditions. Afin de se conformer à ces conditions, le projet a été substantiellement modifié. Mentionnons notamment les changements suivants :

- la couleur des arches est moins claire;
- une intervention proposée à l'angle de la rue Saint-Urbain a été retirée;
- le guichet automatique proposé à l'extérieur sur la rue Jeanne-Mance est relocalisé à l'intérieur du bâtiment;
- la proposition d'implanter un écran lumineux au coin des rues Sainte-Catherine et Jeanne-Mance a été retirée : cet affichage pourra faire l'objet d'une demande ultérieure.

Ainsi, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'autorisation demandée puisque ses objectifs rencontrent les orientations de l'arrondissement. À noter que certains détails, tels que la matérialité, pourront être travaillés de nouveau dans le cadre d'une révision conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme (01-282).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement - 1^{er} projet de résolution
 - Assemblée publique de consultation
 - Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
 - Avis public pour la demande de tenue de registre
 - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1165289010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1220, rue Saint-Marc, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement, une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1220, rue Saint-Marc, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement qu'exige le Règlement d'urbanisme (01-282);
De prendre acte de son engagement à verser 15 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-02 10:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165289010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1220, rue Saint-Marc, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'exemption en matière de stationnement (3001247200) a été déposée afin d'exempter le propriétaire de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement exigibles pour l'agrandissement d'un bâtiment visant à aménager 7 logements (Demande de travaux d'agrandissement 3001088150). Le projet d'agrandissement a fait l'objet d'une révision de projet en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

La demande concerne un bâtiment jumelé de 2 étages construit en 1880, au coin des rues Saint-Marc et Baile, sur le lot 1 064 693 du cadastre du Québec. Le lot concerné qui est de petite dimension comporte un espace arrière non construit pour lequel il est projeté un agrandissement permettant d'aménager un total de 7 logements sur 3 étages.

La demande vise à exempter le propriétaire de fournir les 3 unités de stationnement exigées par la réglementation. Le projet ne prévoit aucune unité de stationnement pour véhicule et donc déroge aux dispositions de l'article 605 du Règlement d'urbanisme 01-282 concernant le nombre minimal d'unités de stationnement exigé pour véhicule.

La proposition ne prévoit aucune unité de stationnement pour vélo, la réglementation n'en exigeant aucune pour les bâtiments de moins de 8 logements.

Le requérant est admissible à une demande d'exemption et assujetti à une compensation monétaire calculée en multipliant le nombre d'unités de stationnement faisant l'objet de l'exemption par la somme établie par unité dans l'ordonnance 5984, o.100.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Le projet consiste à agrandir un bâtiment existant permettant de combler un espace non construit;
- Le projet prévoit la conservation du bâtiment existant situé dans l'aire de protection de la Maison Shaughnessy;
- L'agrandissement assurera la consolidation de cette portion d'îlot de la rue Baile et complétera le cadre bâti au périmètre de la cour arrière du Centre canadien d'architecture (CCA);
- L'étroitesse du lot ne permet pas l'aménagement d'unité à l'intérieur ou en sous-sol;
- Le site bénéficie de plusieurs stationnements sur rue disponibles dans le secteur;
- L'emplacement est bien desservi par le transport en commun puisqu'il est situé à proximité des stations de métro Guy et Atwater (à environ 420 m);
- Le projet cadre parfaitement avec les objectifs de planification de l'arrondissement visant à attirer de nouveaux résidents dans le secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public relatif à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sera affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, suite au conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édition de l'ordonnance
Avis public - Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 30 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-29

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1160607011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation du Dawson Hall et du Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, à des fins de « salle de spectacle », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » accessoires au lieu de culte, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble

1) D'adopter une résolution autorisant les usages «salle de réception», «restaurant» et «débit de boissons alcooliques» accessoires au lieu de culte, dans le Dawson Hall et le Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et dérogeant notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

1. Aucune modification ne doit être apportée aux espaces intérieurs ou au bâtiment;
2. Aucune modification ne doit être apportée aux bancs de la mezzanine;
3. Les usages autorisés sont accessoires à l'usage «lieu de culte»;
4. Des plans d'aménagement paysager avec un calendrier de réalisation ainsi que des plans des stationnement du côté des rues Saint-Alexandre et City-Councillors doivent être déposés lors de la demande de permis.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 11:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160607011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation du Dawson Hall et du Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, à des fins de « salle de spectacle », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » accessoires au lieu de culte, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'autorisation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'occuper le Dawson Hall et le Douglas Hall de l'Église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine Ouest, à des fins de «salle de spectacle», «restaurant» et «débit de boissons alcooliques» accessoires au lieu de culte. Ces usages n'étant pas autorisés, cette demande peut être traitée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (dossiers numéro 3001090203 et 3001122716).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le requérant est une entreprise de cabaret music-hall «Le Balcon» se situant entre le cabaret new-yorkais et le café-théâtre parisien, qui offre des soupers spectacles thématiques (flamenco, salsa, disco-tango, musique francophone) et des soirées hommage (musique soul). Depuis 8 ans, ce cabaret était localisé sur la rue Notre-Dame, dans le Vieux Montréal. Il comprenait une centaine de place «cocktail» et une centaine de places assises. Des problèmes structureaux ont obligé l'entreprise à déménager d'urgence. Des permis temporaires lui permettent de continuer les spectacles dans le Dawson Hall et le Douglas Hall, en attendant une décision de l'arrondissement. L'édifice de l'église St-James est un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural selon le zonage et il est situé dans un secteur de valeur exceptionnelle selon le Plan d'urbanisme. Il est classé monument historique au ministère de la Culture et des Communications. L'entrée principale de l'église ou parvis donne sur la rue Sainte-Catherine, inséré entre deux bâtiments commerciaux. En effet, des travaux avaient permis, il y a quelques années, de dégager la façade en supprimant les commerces qui empêchaient de la voir. L'îlot se trouve donc sur deux secteurs de zonage commercial et institutionnel, dans le périmètre du centre des affaires, qui présente une grande mixité d'usages.

L'occupation demandée concerne uniquement la partie arrière de l'église : le Dawson Hall et sa mezzanine, pour la salle de spectacle, et le Douglas Hall, qui lui est adjacent, pour la préparation des repas (traiteurs et cuisiniers). Le projet ne prévoit aucune modification au bâtiment, ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Aucun café-terrasse n'est prévu à l'extérieur. Les bancs de la mezzanine sont conservés tels quels et utilisés pour les places assises. D'un point de vue acoustique, la salle de spectacle du Dawson Hall est séparée de l'église par le Douglas Hall, deux bureaux, une cuisine ainsi qu'un couloir traversant l'église d'est en ouest. Les grandes orgues, adossées au couloir est-ouest, séparent encore l'église de la salle de spectacle. Deux entrées à la salle de spectacle sont existantes à partir des rues City Councillors et Saint-Alexandre, différentes de l'entrée de l'église. Enfin, il faut noter que les horaires des activités culturelles diurnes sont totalement différents des horaires des activités nocturnes du Balcon.

Les stationnements suggérés par l'entreprise aux spectateurs sont ceux du Square Philip, de la Place des arts et du complexe Desjardins. Le stationnement actuel de l'église du côté de la rue Saint-Alexandre est permis, comme usage accessoire à l'usage culturel (40 places).

L'administration de l'église St-James est favorable à l'occupation demandée par le Balcon. En effet, cette location lui permet d'obtenir des revenus et de les réinvestir dans l'entretien et les travaux de réaménagement de l'église. D'ailleurs, des travaux d'isolation extérieure du côté du Dawson Hall et du Douglas Hall, ainsi que des travaux aux plafonds qui coulaient, viennent d'être effectués dernièrement avec les montants de la location du Dawson Hall et du Douglas Hall. Il est prévu aussi des travaux aux fenêtres, le réaménagement des espaces extérieurs de stationnement et l'aménagement paysager du site.

Déroptions demandées

- Le projet déroge au zonage en termes d'usage «salle de spectacle», «restaurant» et «débit de boissons alcooliques».

Aucune modification au Plan d'urbanisme n'est requise. Le Plan d'urbanisme note que certains usages commerciaux complémentaires sont des composantes de la catégorie «bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour l'arrondissement de Ville Marie». Les usages demandés ici sont accessoires ou complémentaires à l'usage «lieu de culte», les revenus de location du Balcon permettant à l'église d'investir dans l'entretien et la conservation de l'édifice, l'église restant la propriétaire. Si l'église devait quitter les lieux, les usages accessoires visés ne seraient plus autorisés.

JUSTIFICATION

Analyse

Les deux usages (culturel et salle de spectacle) sont compatibles dans le temps et dans l'espace. En effet, les horaires des messes sont différents de ceux de la salle de spectacle (messes le dimanche de 10 h à midi et concerts de Noël prévus de 18 h à 20 h). Les spectacles du Balcon se tiennent de 20 h 30 à 1 h du matin. Par ailleurs, le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts sonores sur l'église compte tenu des nombreux espaces tampons existant entre la salle de spectacle et l'église et des entrées qui sont séparées.

La location du Dawson Hall et du Douglas Hall permet au clergé de toucher des revenus de loyer afin d'entamer les travaux de réfection et d'entretien devenus urgents. Ceux-ci ont déjà commencé (isolation, travaux aux plafonds, fenêtres). Également, le réaménagement des espaces extérieurs de stationnement et l'aménagement paysager sont prévus. Ce projet d'occupation par le Balcon crée des emplois supplémentaires, l'espace visé étant plus grand

que la salle de spectacle du Vieux-Montréal (3 à 4 serveurs et 2 agents de sécurité supplémentaires).

Ce projet d'occupation respecte le bâti patrimonial, autant extérieur qu'intérieur car aucune modification ne vient altérer le bâtiment. Au contraire, les deniers de location permettront la conservation de cet édifice d'intérêt patrimonial.

Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à sa séance du 11 décembre 2015. Il souhaite que des plans d'aménagement paysager et des plans des stationnement du côté des rues Saint-Alexandre et City-Councillors soient déposés lors de la demande de permis. Il formule aussi deux conditions, apparaissant à la résolution :

1. Aucune modification ne doit être apportée aux espaces intérieurs ou au bâti;
2. Aucune modification ne doit être apportée aux bancs de la mezzanine.

En conséquence, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises est d'avis que ce projet devrait recevoir une suite favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'immeuble d'intérêt patrimonial bénéficiera des montants locatifs réinvestis dans son entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1^{ère} lecture du conseil d'arrondissement;

- Affichage et publication d'un avis d'assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation
- 2^e lecture du conseil d'arrondissement;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

comité consultatif d'urbanisme/avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1162701044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à la Société québécoise des infrastructures d'occuper gratuitement le domaine public avec un mur rideau, sur la rue Balmoral afin de remplacer la Société Québécoise des Infrastructures par le Syndicat de la copropriété Édifice Wilder - espace danse

D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à la Société québécoise des infrastructures d'occuper gratuitement le domaine public avec un mur rideau, sur la rue Balmoral afin de remplacer la Société Québécoise des Infrastructures par le Syndicat de la copropriété Édifice Wilder - espace danse.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-28 14:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162701044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à la Société québécoise des infrastructures d'occuper gratuitement le domaine public avec un mur rideau, sur la rue Balmoral afin de remplacer la Société Québécoise des Infrastructures par le Syndicat de la copropriété Édifice Wilder - espace danse

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162701044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à la Société québécoise des infrastructures d'occuper gratuitement le domaine public avec un mur rideau, sur la rue Balmoral afin de remplacer la Société Québécoise des Infrastructures par le Syndicat de la copropriété Édifice Wilder - espace danse

CONTENU

CONTEXTE

La Société Québécoise des Infrastructures a construit sur sa propriété un bâtiment, dont une partie de l'emprise est située dans la rue Balmoral. Cet empiètement devrait faire l'objet d'un permis d'occupation permanente du domaine public. Toutefois afin d'éviter les frais récurrents relatifs à cette occupation, la SIQ nous a demandé d'être exemptée du loyer d'occupation pour la raison suivante: La SIQ a cédé une partie de terrain en emphytéose à la Ville, pour permettre l'aménagement de la partie de la première phase du Quartier des Spectacles qui se trouve sur une partie de la rue Balmoral et qui répond aux besoins des festivals et événements culturels,
Suite à la construction du bâtiment un syndicat de copropriété a été légalement créé par la publication de la déclaration de copropriété, le 7 juin 2016 sous le numéro 22 372 189. Il porte le nom officiel de Syndicat de la copropriété Édifice Wilder - espace danse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA15 240383 : Adopter le règlement CA-24-242 intitulé Règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à la Société québécoise des infrastructures d'occuper gratuitement le domaine public avec un mur rideau, sur la rue Balmoral.

DESCRIPTION

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à la Société québécoise des infrastructures d'occuper gratuitement le domaine public avec un mur rideau, sur la rue Balmoral afin de remplacer la Société Québécoise des Infrastructures par le Syndicat de la copropriété Édifice Wilder - espace danse.

JUSTIFICATION

Suite à la publication de la déclaration de copropriété, le 7 juin 2016 sous le numéro 22 372 189, le bâtiment a été cédé au copropriétaires, à savoir le Syndicat de la copropriété

Édifice Wilder - espace danse . Par conséquent, une modification au règlement est requise afin de remplacer le Société Québécoise des Infrastructures par le Syndicat de la copropriété Édifice Wilder - espace danse afin que ce dernier puisse bénéficier de la gratuité de l'occupation permanente du domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion
Adoption
Entré en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Le : 2016-07-27



Dossier # : 1167303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assouplir l'encadrement des matériaux autorisés pour les revêtements de toit

D'adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assouplir l'encadrement des matériaux autorisés pour les revêtements de toit

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-21 14:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assouplir l'encadrement des matériaux autorisés pour les revêtements de toit

CONTENU

CONTEXTE

La modification du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) est requise afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux de revêtement de toits. Le 6 octobre 2016, le conseil d'arrondissement adoptait un règlement Omnibus modifiant son règlement d'urbanisme afin notamment de rendre plusieurs de ses dispositions plus conformes aux principes de développement durable. Parmi ces modifications, il était proposé de limiter les matériaux de revêtement autorisés pour un toit en interdisant l'asphalte et le gravier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240495 – Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01 282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

DESCRIPTION

La modification omnibus prévoyait l'ajout d'un paragraphe à l'article 128.1 spécifiant que « les revêtements composés d'asphalte et de gravier ne sont pas autorisés ». L'objectif de cette interdiction était d'abord de favoriser des revêtements plus durables et recyclables aux dépens des compositions de bitume et de gravier plus polluants. Il est néanmoins proposé d'assouplir ce nouvel encadrement en précisant que l'interdiction ne visera désormais que les nouvelles constructions.

JUSTIFICATION

À l'heure actuelle, une grande proportion des constructions de l'arrondissement est constituée d'asphalte et de gravier. Les autres types de revêtements, notamment les membranes de toiture en éthylène propylène diène monomère (EPDM) ou en

thermoplastique polyoléfine (TPO) ne sont pas encore répandues dans l'arrondissement ou ailleurs et les professionnels qualifiés pour leur installation sont plus rares. Afin d'assurer une meilleure transition entre les bâtiments existants et les constructions à venir, il est proposé de limiter l'interdiction aux nouvelles constructions. Malgré cette modification, seules les toitures vertes, blanches ou grises ou les matériaux dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78 demeurent autorisées pour tous les bâtiments.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement - 1er projet de résolution – 8 novembre 2016
- Avis public 8 jours avant l'assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation – 23 novembre 2016
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 13 décembre 2016
- Délivrance du certificat de conformité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-19

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1167176004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, en vertu du titre VIII du règlement d'urbanisme, d'approuver les travaux déjà effectués sur la façade Savoie de l'immeuble situé au 1731, rue Saint-Denis

De refuser, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), la délivrance du permis concernant les travaux réalisés d'après les documents préparés par Architecture Workshop, déposés le 26 octobre 2015 à l'arrondissement de Ville-Marie, concernant l'immeuble situé au 1731, rue Saint-Denis (demande de permis de transformation 3001057008).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-06 11:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167176004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, en vertu du titre VIII du règlement d'urbanisme, d'approuver les travaux déjà effectués sur la façade Savoie de l'immeuble situé au 1731, rue Saint-Denis

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux ont été effectués sur la façade Savoie de l'immeuble sis au 1731, rue Saint-Denis, sans, dans un premier temps, qu'un permis ait été délivré à cet effet, et, dans un deuxième temps, alors que le propriétaire avait reçu un ordre de cesser les travaux. Suite à l'avis en ce sens d'un inspecteur du cadre bâti de l'arrondissement, une demande de permis a été déposée pour ces travaux, et elle doit être évaluée selon la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), car le bâtiment en question est situé dans l'unité de paysage Maisons-en-Rangée et l'ouvrage est visible depuis l'avenue Savoie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il s'agit de l'exécution, sur un immeuble vernaculaire de 4 étages construit en 1895, des travaux suivants :

1. Abaissement d'une ouverture de fenêtre pour y insérer une porte au 4e étage;
2. Réduction de la largeur d'une ouverture au 4e étage, avec un assemblage disparate de cadrages en vinyle blanc et de clin de vinyle;
3. Remplacement des ouvertures aux 2e, 3e et 4e étages;
4. Démantèlement du balcon, incluant sa structure, et de l'échelle de secours existants;
5. Démantèlement du garde-corps en aluminium non soudé de la terrasse du 2e étage;
6. Installation d'un nouveau balcon en acier au 4e étage, desservant la nouvelle porte, avec un garde-corps en acier, et d'un escalier en acier soudé de 2 volées à angle droit menant à la terrasse du 3e étage;
7. Installation d'un nouveau revêtement de plancher et d'un garde-corps en pin pour les terrasses du 2e et du 3e étage;
8. Installation d'un nouvel escalier droit en acier servant de lien entre les terrasses du 2e et du 3e étages;
9. Ragréage des surfaces verticales en clin de vinyle couleur crème.

JUSTIFICATION

L'ensemble des travaux est réalisé de façon solide, mais sans respect de la position originale et des caractéristiques des éléments d'origine, et sans intérêt pour l'harmonie de la composition. Les dessins déposés avec la demande de permis sont de meilleure facture, mais ne correspondent pas à l'ouvrage effectué.

Les travaux réalisés, ainsi que les plans déposés avec la demande de permis, ont été présentés au Comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 15 octobre 2015, selon le dossier décisionnel 2156347285, et le Comité s'est prononcé contre la délivrance du permis. Ils devaient répondre aux exigences des articles 104, 105 et 127.16 :

Art. 104. *Un revêtement, un couronnement, une ouverture, un avant-corps et une saillie d'un bâtiment, visés par les articles 127.1 à 127.24, doivent être maintenus en bon état. Ils peuvent être transformés si les éléments remplacés prennent la forme et l'apparence d'origine.*

Art. 105. *Les travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment et de transformation, de restauration ou de remplacement d'une caractéristique architecturale doivent être compatibles avec les composantes architecturales d'origine encore présentes sur le bâtiment ou les bâtiments adjacents et participer à structurer ainsi qu'à mettre en valeur le paysage de la rue en respectant les caractéristiques typo-morphologiques d'intérêt qui dominent et définissent l'unité de paysage.*

Lorsque ces travaux se font sur un bâtiment qui s'insère au sein d'un ensemble homogène, ceux-ci doivent tendre à respecter les caractéristiques architecturales qui définissent cet ensemble, notamment leur rythme, leur forme ou leurs dimensions, ainsi que les types et niveaux d'accès.

Lorsque ces travaux se font sur un bâtiment qui s'insère au sein d'un milieu hétérogène, ceux-ci doivent tendre à réduire l'effet d'hétérogénéité en s'inspirant des caractéristiques architecturales et d'implantation des typologies traditionnelles du secteur d'intervention.

Ces travaux doivent tendre à s'exprimer dans un langage contemporain et ne doivent pas recourir au mimétisme de l'architecture traditionnelle.

Art. 127.16. *Dans l'unité de paysage Maisons en rangée (MR), les travaux visés à l'article 102 doivent tendre à respecter les caractéristiques suivantes :*

1° l'implantation en retrait de l'emprise de la voie publique permettant un aménagement paysager en cour avant et la présence d'escaliers d'accès;

2° la définition d'une cour avant par une clôture basse en fer forgé lorsque cette caractéristique est dominante dans le secteur;

3° une volumétrie cubique de deux à trois étages avec toiture à fausse mansarde lorsque cette caractéristique est dominante dans le secteur;

4° une composition architecturale tripartite intégrant des découpages horizontaux, pouvant inclure un soubassement d'un demi-niveau, une partie intermédiaire et un couronnement;

5° une forte expression architecturale des porches d'entrée et des escaliers d'accès;

6° des ouvertures aux proportions verticales d'un minimum de 20 % et d'un maximum de 40 %;

7° des matériaux de revêtement de pierre grise ou de brique d'argile;

8° des bardeaux d'ardoise ou des couvertures métalliques, selon la dominance dans le voisinage, pour les toitures apparentes.

Après avoir analysé les travaux tel que réalisés, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ne recommande pas favorablement le projet, considérant que :

- Bien que le milieu environnant soit nettement hétérogène, les travaux devraient tendre à réduire l'effet d'hétérogénéité plutôt que de l'amplifier;
- Les caractéristiques des fenêtres d'origine, qui étaient à battants, surmontées d'un carreau fixe, n'ont pas été respectées;
- Le travail de réduction de l'ouverture située du côté nord de la façade au niveau du 4e étage a été mal planifié et exécuté;
- La localisation des escaliers d'issue n'a pas été planifiée de façon harmonieuse;
- La construction massive des garde-corps en bois se marie mal à la finesse des garde-corps en acier.

Le refus de la demande doit être entériné par le conseil d'arrondissement, puisque la délégation de la décision au Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ne peut se faire que pour les avis favorables du Comité, selon le Règlement CA-24-009 (Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires).

La Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises recommande donc au Conseil d'arrondissement de refuser d'accorder le permis de transformation concernant les travaux réalisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Annulation de la demande de permis 3001057008

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis LEFEBVRE
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1163332013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'implantation d'un équipement mécanique sur la façade avant du côté Est au 60 à 66, boulevard René-Lévesque Est

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA 24-008), pour le bâtiment situé aux 60 à 66 boulevard René-Lévesque Est, une dérogation mineure permettant l'implantation d'un équipement mécanique, incluant une cheminée le long du mur de la façade donnant sur la rue de Bullion, et ce notamment en dérogation à l'article 369.1 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-06 11:36

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163332013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'implantation d'un équipement mécanique sur la façade avant du côté Est au 60 à 66, boulevard René-Lévesque Est

CONTENU

CONTEXTE

Le CHSLD Paul-Émile-Léger a fait une demande afin d’implanter une génératrice en cas d’urgence. Différentes options de localisation de cet équipement ont été évaluées et en raison de la configuration complexe du bâtiment, elle doit être implantée le long de l’aile ouest. Comme il s’agit d’un équipement mécanique localisé en cour avant dont une partie, la cheminée, est apparente le long du mur donnant sur la rue De Bullion, il doit faire l’objet d’une dérogation mineure. Cette dérogation peut être reçue en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008). La présente demande a été précédée par une révision architecturale qui a fait l’objet d’une recommandation favorable du sous comité consultatif d'urbanisme en septembre dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le CHSLD Paul-Émile-Léger doit installer une nouvelle génératrice pour son établissement en raison de la fermeture et à la vente éventuelle de son annexe, dite « Chaufferie », au 90 de La Gauchetière est.

N’ayant d’autres endroits où localiser la génératrice sans causer d’impact visuel important, la proposition est à l’effet de l’implanter dans la partie arrière de la résidence du côté du stationnement. La cheminée de la génératrice, partie intégrante de cet équipement, sera localisée le long du mur, ce qui n’est pas autorisé au règlement d’urbanisme.

Tel que décrit en révision architecturale, l’équipement doit être entouré d’un corridor d’entretien et clôturé. Un écran visuel constitué d’une haie de thuyas est proposé.

- Le projet déroge à l'article 369.1 qui prescrit qu'un équipement mécanique ne doit pas être apparent sur un mur adjacent à une cour avant et que la cheminée, partie intégrante de l'équipement, doit être localisée le long du mur.

- Une dérogation mineure quant à l'implantation peut être accordée en vertu de l'article 2 8^e du Règlement sur les dérogations mineures (CA24-008); les conditions suivantes doivent cependant être respectées :

- o l'application des dispositions a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

- o que la dérogation mineure ne cause pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

- o la dérogation mineure ne concerne pas l'usage, ni la densité d'occupation du sol

- o la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule à l'article 145.8 que le permis de construction ne pourra être délivré que si le reste du projet est conforme à la réglementation d'urbanisme.

- Le projet a déjà fait l'objet d'une révision architecturale en avis préliminaire tel que prévu au titre VIII du règlement d'urbanisme et qu'il a obtenu un avis favorable sans condition.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable à la demande de dérogation étant donnée :

- qu'il est bordé par quatre rues et par conséquent, possède le même nombre de cours avant, causant ainsi un préjudice pour l'implantation d'un équipement mécanique;

- que les mesures de mitigation proposées diminuent les impacts visuels ce qui fait que son impact depuis la voie publique serait négligeable;

- que l'objet de la dérogation ne porte pas atteinte aux propriétaires voisins;

- qu'aucune autre localisation n'est possible sans dérogation;

- qu'il s'agit d'un équipement d'urgence essentiel à l'établissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis public
- Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme- avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine RACINE
Conseillère en aménagement - Aménagement
urbain et services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1167199018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation d'un café-terrasse accessoire à un restaurant d'un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

1) D'accorder, pour un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment à l'article 388 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'occuper la terrasse extérieure de la dépendance projetée aux fins d'un café-terrasse accessoire à l'usage « restaurant » exercé par l'établissement situé à l'intérieur du bâtiment;

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) réaliser le projet d'occupation de manière substantiellement conforme au plan préparé pour la Société du parc Jean-Drapeau, estampillé et annoté par l'arrondissement le 22 novembre 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-06 11:38

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation d'un café-terrasse accessoire à un restaurant d'un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001251091) a été déposée afin d'autoriser l'occupation d'un café-terrasse accessoire à un restaurant d'un pavillon à être construit dans le cadre de la réalisation de divers travaux de réaménagement et de mise en valeur des abords de la station de métro Jean-Drapeau entre le fleuve Saint-Laurent, le lac des Cygnes, le chenal Le Moyne et la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène, comme legs du 375e anniversaire de Montréal de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD).

Ce dossier est en lien avec une demande d'autorisation de travaux dans un site patrimonial cité (3001251086, sommaire décisionnel 1167199019).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- L'immeuble visé est constitué du lot 3 986 721 du cadastre du Québec.
- Il comprend le cœur de l'île Sainte-Hélène, caractérisé par sa partie ancienne où s'élève le mont Boulé, hors du projet, ainsi que la partie en aval, visée par le projet, fruit de son agrandissement pour la tenue de l'Exposition universelle et internationale de 1967 (« Expo 67 »).
- Les aménagements actuels du site ont été réalisés au début des années 1990 et ont été inaugurés dans le cadre des célébrations du 350e anniversaire de Montréal en 1992.
- L'emplacement est compris dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène et il est visé par l'unité de paysage « Grands parcs ».

Projet

- La demande vise à autoriser l'occupation, aux fins de l'usage « café-terrasse », de la terrasse d'une dépendance (pavillon de parc) à construire en bordure de la future allée Calder.
- Le café-terrasse aurait une superficie d'environ 241 m² alors que l'établissement auquel il se rattache aura une superficie de 441 m², soit 55 % de la superficie de ce dernier.

Paramètres réglementaires

La proposition déroge à une disposition du Règlement d'urbanisme, à savoir :

- La superficie maximale d'un café-terrasse limitée à 50 % de la superficie de l'établissement auquel il se rattache (article 388).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- La demande pour l'occupation du café-terrasse satisfait aux critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier, le projet participant à l'animation de ce secteur du parc en répondant aux besoins des usagers durant l'ensemble de l'année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;
 - Affichage sur l'emplacement;
 - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;
 - Assemblée publique de consultation;
 - Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;
 - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum;
 - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
 - Dépôt éventuel d'une demande de certificat d'autorisation de café-terrasse, puis délivrance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions et suggestions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-02

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1165353007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 52 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour travaux autorisés en cours et à des fins de sécurisation

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 52 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour travaux autorisés en cours et à des fins de sécurisation :

- 20 espaces de stationnement tarifés sur le côté Est de la rue Bishop, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke;
- 6 espaces de stationnement tarifés sur le côté Sud de la rue Sherbrooke, entre la rue Bishop et la rue Crescent;
- 7 espaces de stationnement tarifés sur le côté Ouest de la rue Sanguinet, entre la rue Brazeau et la rue Émery;
- 2 espaces de stationnement tarifés sur le côté Ouest de la rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine;
- 15 espaces de stationnement tarifés sur le côté Nord de la rue Saint-Jacques, entre le boulevard de Robert-Bourassa et la rue Mansfield;
- 1 espace de stationnement tarifé situé près du 3453 de la rue Peel;
- 1 espace de stationnement tarifé situé près du 3711 de la rue Peel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-06 15:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165353007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 52 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour travaux autorisés en cours et à des fins de sécurisation

CONTENU

CONTEXTE

En raison du Projet de réaménagement des abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), il faut retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 20 espaces de stationnement tarifés sur le côté Est de la rue Bishop, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke ainsi que 6 espaces de stationnement tarifés sur le côté Sud de la rue Sherbrooke, entre la rue Bishop et la rue Crescent.

En raison du projet de la rue Émery, tout le stationnement sur rue a été retiré sur ladite rue, dont 8 espaces SRRR. Afin de pouvoir relocaliser le plus possible ces espaces SRRR, il faut retirer 7 espaces de stationnement tarifés sur le côté Ouest de la rue Sanguinet, entre la rue Brazeau et la rue Émery.

En raison du Projet Cité Mobilité, de la Société de Transports de Montréal, consistant à l'installation d'un pantographe afin de recharger des bus électriques, il faut retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 2 espaces de stationnement tarifés sur le côté Ouest de la rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine.

En raison de l'implantation du Terminus Centre-Ville 2 (TCV2), il faut retirer à des fins de sécurisation, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 15 espaces de stationnement tarifés sur le côté Nord de la rue Saint-Jacques, entre le boulevard de Robert-Bourassa et la rue Mansfield.

À des fins de sécurisation et afin de permettre une meilleure visibilité aux abords d'une ruelle publique, il faut retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 1 espace de stationnement tarifé situé près du 3453 de la rue Peel.

À des fins de sécurisation d'un passage piéton à mi-bloc, donc non protégé, il faut retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 1 espace de stationnement tarifé situé près du 3711 de la rue Peel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Projet de réaménagement des abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) :

-Parcomètres à retirer sur la rue Bishop ; # B653, B654, B655, B656, B657, B658, B659, B660, B661, B662, B669, B670, B671, B672, B673, B674, B675, B676, B677 et B678.

-Parcomètres à retirer sur la rue Sherbrooke Ouest ; # B202, B204, B205, B206, B207 et B208. Il est à noter que l'espace B207 et l'espace B208 sont des espaces de stationnements pour personnes à mobilité réduite.

Projet de réaménagement de la rue Émery :

-Parcomètres à retirer sur la rue Sanguinet ; # G640, G642, G643, G644, G645, G646 et G647.

Projet Cité Mobilité :

-Parcomètres à retirer sur la rue du Square-Victoria ; # K728 et K729.

Projet d'aménagement du TCV2 :

-Parcomètres à retirer sur la rue Saint-Jacques ; # M193, M198, M200, M201, M202, M203, M204, M205, M206, M207, M208, M209, M210, M213 et M2014.

Sécurisation de la ruelle près du 3453 de la rue Peel :

-Parcomètre à retirer sur la rue Peel ; # P542.

Sécurisation du passage piéton près du 3711 de la rue Peel :

-Parcomètre à retirer sur la rue Peel ; # R497.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Perte de revenus de 52 parcomètres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

-

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 1er décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COULOMBE
AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &
STATIONNEMENT

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-12-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166220004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment résidentiel et commercial projeté au 20, rue De La Gauchetière Est de l'obligation de fournir une unité de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire d'un immeuble projeté sur le lot 1 180 678, situé au 20, rue De La Gauchetière Est, de fournir une unité de stationnement qu'exige le Règlement d'urbanisme (01-282);
De prendre acte de son engagement à verser 5000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-06 15:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166220004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment résidentiel et commercial projeté au 20, rue De La Gauchetière Est de l'obligation de fournir une unité de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'exemption en matière de stationnement (3001250109) a été déposée afin de soustraire le propriétaire de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible en vertu du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282), et ce dans le but de construire un bâtiment à usage mixte (Demande de permis de construction 3001164277).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240531 - Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial projeté sur le lot 1 180 678 à l'intersection sud-ouest des rues De La Gauchetière Est et Saint-Dominique en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

DESCRIPTION

Le site visé par la présente démarche est localisé à l'intersection sud-ouest des rues De La Gauchetière Est et Saint-Dominique sur le lot 1 180 678. La construction projetée consiste à un bâtiment résidentiel et commercial de 7 étages, s'élevant à 22 mètres et comprenant 18 logements.

Un niveau souterrain permettrait de loger six unités de stationnement automobile accessibles depuis la rue Saint-Dominique alors que le Règlement d'urbanisme (01-282) exige un minimum de sept unités (article 605). Le requérant est toutefois admissible à une demande d'exemption et assujetti, par conséquent, à une compensation monétaire calculée en multipliant le nombre d'unités de stationnement faisant l'objet de l'exemption (une unité) par 5000 \$.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que cette requête peut être acceptée en raison des éléments suivants:

- Le demandeur contribuera pour une somme de 5000 \$ au fonds de compensation, soit 5000 \$ par unité de stationnement non fournie (5984, o.100);

- Le site est bien desservi par le transport en commun, la station de métro Champ-de-Mars se trouve à 450 mètres alors que la station Saint-Laurent se situe à 500 mètres;
- Le projet comporte l'aménagement de stationnement pour vélos encourageant ainsi les modes de transport actif;
- L'exemption ne vise qu'une seule unité exigible ne pouvant être fournie en raison d'une modification demandée par le comité consultatif d'urbanisme à l'alignement de construction afin de dissimuler la voie d'accès au stationnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication d'un avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie POTVIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1166220003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984) une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2055, rue Stanley, de l'obligation de fournir six unités de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire d'un immeuble projeté sur les lots 1 338 863, 1 338 877 et 1 338 879, situé au 2055, rue Stanley, de fournir les six unités de stationnement qu'exige le Règlement d'urbanisme (01-282);
De prendre acte de son engagement à verser 30 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-08 13:48

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166220003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984) une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2055, rue Stanley, de l'obligation de fournir six unités de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'exemption en matière de stationnement (3001224486) a été déposée afin de soustraire le propriétaire de l'obligation de fournir six unités de stationnement exigibles en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), et ce, dans le but de construire une tour mixte de 19 étages (Demande de permis de construction 3001204227).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DB16293103 - Approbation des démolitions pour les bâtiments sis aux 2055 à 2067, rue Stanley et approbation des plans pour la construction du bâtiment de remplacement qui intègre un volume en surhauteur - 3001141417, 3001141405, 3001141422 et 3001140630 (2162931003)

DESCRIPTION

Le site visé par la présente démarche, composé des lots 1 338 863, 1 338 877 et 1 338 879, est localisé du côté est de la rue Stanley entre la rue Sherbrooke et le boulevard De Maisonneuve Ouest. La construction projetée consiste en un rez-de-chaussée commercial et 178 logements, dont 94 logements ayant une superficie de plancher brute inférieure à 50 mètres carrés.

Des niveaux souterrains permettraient de loger 55 unités de stationnement automobile accessibles depuis la ruelle alors que le Règlement d'urbanisme (01-282) exige un minimum de 61 unités (article 605). Le requérant est toutefois admissible à une demande d'exemption et assujetti, par conséquent, à une compensation monétaire calculée en multipliant le nombre d'unités de stationnement faisant l'objet de l'exemption (six unités) par 5000 \$.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que cette requête peut être acceptée en raison des éléments suivants:

- Le demandeur contribuera pour une somme de 30 000 \$ au fonds de compensation, soit 5 000 \$ par unité de stationnement non fournie dans un bâtiment visé par la catégorie 1 (5984, o.100);
- Le projet comporte l'aménagement de stationnement pour vélos encourageant ainsi les modes de transport actif;
- Le terrain est très étroit et limite la configuration et l'aménagement du stationnement;
- Le site est bien desservi par le réseau de transport en commun, la station de métro Peel se trouvant à 150 mètres du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication d'un avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 23 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie POTVIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-23

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1167199019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036), une résolution autorisant, sous certaines conditions, la réalisation de divers travaux de réaménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau aux abords de la station de métro Jean-Drapeau entre le fleuve Saint-Laurent, le lac des Cygnes, le chenal Le Moynes et la Biosphère dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène

1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 99999, rue Île Sainte-Hélène, sur le lot 3 986 721 du cadastre du Québec dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène, conformément au Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036), l'autorisation notamment:

- a) de démolir 3 dépendances (concessions et billetterie), une partie des puits de ventilation du métro ainsi que l'ensemble des aménagements paysagers et des fontaines;
- b) de remblayer le bras d'eau, de modifier le talus de la butte, de réaliser diverses excavations pour la modification des infrastructures souterraines;
- c) d'abattre environ 1063 arbres;
- d) d'enlever le mobilier urbain et tout affichage existant pour les remplacer;
- e) de retirer et de réinstaller les œuvres d'art public « Phare du Cosmos », « Signe solaire » et « La Porte de l'amitié » dans le parc;
- f) d'aménager l'allée et le belvédère Calder, un amphithéâtre naturel avec un mur-écran, une agora naturelle et le « village événementiel » ainsi que de reconfigurer et naturaliser une partie de la rive du lac des Cygnes;
- g) de construire 4 dépendances (pavillon d'accueil, pavillon-restaurant, bloc sanitaire et sous-station électrique) ainsi qu'un édicule pour un poste de ventilation mécanique du métro;
- h) de démanteler, de reconstruire et d'occuper l'ancien pavillon de la République de Corée;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) réaliser le projet de manière substantiellement conforme aux plans préparés pour la Société du parc Jean-Drapeau, estampillés par l'arrondissement le 22 novembre 2016;
- b) réviser la conception du secteur de l'agora naturelle (ancien étang), située dans la dépréciation du niveau du sol de l'ancien bras d'eau, de manière à lui assurer une qualité paysagère égale ou supérieure à celle des aménagements existants en bonifiant l'intérêt de ce sous-espace;
- c) revoir l'aménagement projeté du belvédère Calder, afin d'y prévoir un traitement plus léger que celui proposé, en favorisant les liens avec la rive du fleuve et la promenade basse ainsi qu'en assurant des percées visuelles vers la sculpture « L'Homme » depuis ce dernier;
- d) prévoir le remplacement de chaque arbre abattu par la plantation d'un autre arbre, ailleurs sur le site, au besoin, et soumettre un plan des aires projetées à cette fin;
- e) arrimer plus adéquatement les nouveaux aménagements paysagers (gabarits et redressement des sentiers) avec les aménagements existants du parterre ouest de la Biosphère pour augmenter la cohérence des interventions et assurer la fluidité;
- f) maximiser la contribution des nouveaux pavillons de service à l'animation de l'allée Calder par une conception appropriée, par exemple, en minimisant les portions de murs aveugles;
- g) confirmer l'emplacement du 1 % d'art public à intégrer ainsi que l'emplacement définitif des 3 œuvres d'art public déplacées dans le cadre du projet;
- h) évaluer la possibilité de renoncer à la construction du pavillon d'accueil projeté au profit du démantèlement et de la reconstruction de l'ancien pavillon de la République de Corée afin de réhabiliter ce vestige d'Expo 67 pour y loger ces usages ou tout autre usage prescrit et assurer sa pérennité ainsi qu'un meilleur arrimage avec le projet de réaménagement; le cas échéant, soumettre les plans de reconstruction et de réhabilitation du pavillon à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-06 15:03

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036), une résolution autorisant, sous certaines conditions, la réalisation de divers travaux de réaménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau aux abords de la station de métro Jean-Drapeau entre le fleuve Saint-Laurent, le lac des Cygnes, le chenal Le Moyne et la Biosphère dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène

CONTENU

CONTEXTE

Une demande (3001251086) a été déposée afin d'autoriser la réalisation de divers travaux de réaménagement et de mise en valeur des abords de la station de métro Jean-Drapeau entre le fleuve Saint-Laurent, le lac des Cygnes, le chenal Le Moyne et la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène, comme legs du 375e anniversaire de Montréal de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD).

Ce dossier est en lien avec une demande de projet particulier (3001251091, sommaire décisionnel 1167199018) pour autoriser l'occupation du café-terrasse accessoire au pavillon -restaurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- L'immeuble visé est constitué du lot 3 986 721 du cadastre du Québec.
- Il comprend le cœur de l'île Sainte-Hélène, caractérisé par sa partie ancienne où s'élève le mont Boulé, hors du projet, ainsi que la partie en aval, visée par le projet, fruit de son agrandissement pour la tenue de l'Exposition universelle et internationale de 1967 (« Expo 67 »).
- Les aménagements actuels du site ont été réalisés au début des années 1990 et ont été inaugurés dans le cadre des célébrations du 350e anniversaire de Montréal en 1992.
- Il comprend notamment 3 bâtiments (dépendances) accessoires au parc (concessions et billetterie), construits en 1992 et 2005, des aménagements paysagers liées à la naturalisation de l'ancien site de l'Expo 67, dont des fontaines alimentant un bras d'eau se déversant dans le lac des Cygnes, un parterre adossé à une butte pour

la tenue d'événements ainsi que le belvédère des Îles où a été déménagée la sculpture « L'Homme » d'Alexander Calder et 3 autres œuvres d'arts publics localisées dans le périmètre d'intervention, soient le « Phare du Cosmos », « Signe solaire » et « La Porte de l'amitié ».

· L'emplacement est compris dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène et il est visé par l'unité de paysage « Grands parcs » au Règlement d'urbanisme.

Projet

· La demande vise à autoriser divers travaux associés à des démolitions en tout ou en partie d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, comprenant :

- o la démolition complète des 3 dépendances visées et de l'ensemble des aménagements paysagers du site et des fontaines;
- o la démolition partielle des puits d'évacuation d'un poste de ventilation mécanique et d'un poste de ventilation naturelle existants du métro;
- o l'enlèvement du mobilier urbain et de tout affichage existant;
- o le remblaiement du bras d'eau;
- o la modification du talus de la butte ainsi que diverses excavations pour modifier les infrastructures souterraines;
- o l'abattage d'environ 1063 arbres;
- o le déplacement de 3 œuvres d'art public existantes.

· La proposition de réaménagement comprend principalement :

- o l'aménagement de l'allée Calder dont le pavé signature s'étend des entrées du pont du Cosmos et de la Biosphère jusqu'au belvédère Calder;
- o la construction d'un nouveau socle pour le belvédère Calder;
- o l'aménagement d'une agora naturelle avec emmarchements/gradins dans la dépréciation du niveau du sol de l'ancien bras d'eau;
- o le réaménagement du parterre, son agrandissement, la reconfiguration du talus de la butte et l'installation d'un écran de ceinture, pour constituer un nouvel amphithéâtre naturel pour la tenue d'événements d'envergure;
- o la reconfiguration d'une partie de la rive du lac des Cygnes et sa naturalisation;
- o l'aménagement du « village événementiel » et l'installation d'éléments d'eau ludiques au sein d'îlots ainsi que de brumisateurs;
- o la construction de 4 dépendances (pavillon d'accueil, restaurant avec café-terrasse, bloc sanitaire et salle électrique);
- o l'agrandissement du poste de ventilation mécanique pour déplacer le puits d'évacuation et le murage du puits d'évacuation du poste de ventilation naturelle;
- o le déplacement et l'ajout d'utilités publiques (égout, aqueduc, etc.);
- o le maintien en place d'environ 627 arbres existants, la transplantation d'environ 106 arbres et la plantation d'environ 545 nouveaux arbres;
- o la plantation d'arbustes et de végétaux dans les divers îlots créés;
- o l'installation de mobilier urbain signature divers, fixe et mobile, et stratégie d'éclairage adaptée aux fonctions et sous-ensembles du site;
- o la réinstallation des 3 œuvres d'art à de nouveaux emplacements sur le site.

Paramètres réglementaires

La démolition des 3 dépendances doit être évaluée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme comme prévu aux articles 26 et 27 du Règlement sur la démolition d'immeubles.

L'abattage d'arbres dans le cadre du réaménagement paysager d'un parc doit être évalué

conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme comme prévu au paragraphe 8° de l'article 420 du Règlement d'urbanisme.

Les travaux visés doivent tendre à respecter les critères prévus aux articles 98, 99, 103, 105, 127, 127.14, 127.24, 128 et 713 du Règlement d'urbanisme ainsi qu'aux conditions de conservation et de mise en valeur prévues au chapitre IV du Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Le projet représente une nette amélioration relativement à la condition actuelle du site, qui a une apparence négligée et dont plusieurs composantes sont dégradées.
- La sculpture « L'Homme » de Calder devient le centre du secteur nord-ouest du site et est mise en valeur dans les nouveaux aménagements.
- La proposition au pourtour de la station de métro exprime adéquatement la fonction de circulation de cette portion du site et comme parvis d'accueil aux îles.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable avec conditions et suggestions du comité consultatif d'urbanisme le 13 octobre 2016 et certaines de ces conditions ne sont pas encore intégrées aux plans révisés.

La demande a également fait l'objet d'un avis favorable avec recommandations du Conseil du patrimoine de Montréal le 14 octobre 2016, celles-ci rejoignant la majorité des conditions du comité consultatif d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement - Approbation des travaux en vertu du Règlement sur le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène;
- Délivrance éventuelle des certificats d'autorisation de démolition, d'aménagements paysagers et d'abattage d'arbres ou de rehaussement de sol ainsi que du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions et suggestions / Conseil du patrimoine de Montréal - Avis favorable avec recommandations

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1162701065

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er janvier au 30 juin 2017

De désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-11 08:42

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1162701065**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er janvier au 30 juin 2017

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit la désignation d'un maire suppléant dans l'arrondissement.
 L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 240341 (1162701033) - Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016
- CA15 240710 (1152701072) - Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

DESCRIPTION

Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-10

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1161455016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner Mme Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement chef d'équipe de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal – Quartier historique

De désigner Mme Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement chef d'équipe de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-11-18 10:29

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1161455016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner Mme Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement chef d'équipe de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal – Quartier historique

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil de la ville doit désigner, parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la municipalité, une personne à titre de membre de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal-Quartier historique.

Conformément au Règlement intérieur du conseil de la Ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial qui a été adopté par le conseil municipal à sa séance du 25 août 2003 (CM03 0623), ce pouvoir de nomination a été délégué au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA04 240101 - 3 février 2004 - Désigner monsieur Michel St-Louis, commissaire, comme membre du conseil d'administration de la SDC du Vieux-Montréal - Quartier historique.

CA05 240223 - 5 avril 2005 - Désigner monsieur Guy Bazinet, directeur comme membre du conseil d'administration de la SDC du Vieux-Montréal - Quartier historique.

CA08 240761 - 4 novembre 2008 - Désigner monsieur Michel Pinard, directeur d'arrondissement adjoint comme membre du conseil d'administration de la SDC du Vieux-Montréal - Quartier historique.

CA09 240732 - 24 novembre 2009 - Désigner monsieur Marc Labelle, chef de division permis et inspections comme membre du conseil d'administration de la SDC du Vieux-Montréal - Quartier historique.

CA10 240493 - 13 septembre 2010 - Désigner madame Marthe Boucher, chef de division permis et inspections comme membre du conseil d'administration de la SDC du Vieux-Montréal - Quartier historique.

CA11 240099 - 14 mars 2011 - Désigner monsieur Marc Labelle, chef de la division Permis

et Inspections à l'arrondissement de Ville-Marie, comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal.

DESCRIPTION

Désigner Madame Stéphanie Turcotte pour siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique en remplacement de Monsieur Marc Labelle.

JUSTIFICATION

Il est important de noter que, puisque l'article 19 du *Règlement sur les sociétés d'initiative et de développement commercial* (R.R.V.M., c. S-1.1) n'est pas au même effet que l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes*, ce dernier doit nécessairement prévaloir, puisqu'il constitue dorénavant la disposition habilitante. La désignation par la ville de ce représentant ne peut donc pas être faite par ordonnance de son comité exécutif, mais plutôt par résolution de son conseil. Comme la Ville a transféré ce pouvoir à l'arrondissement, cette nomination doit maintenant être faite par résolution du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Madame Turcotte siégera sur le CA de la SDC du Vieux-Montréal - Quartier historique à compter du mois de janvier 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain H CÔTÉ
Commissaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-14

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique